### RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DE FIXATION DES CONDITIONS D'IMPLANTATION D'UNE PARTIE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ D'HYDRO-QUÉBEC DANS LA VILLE DE TERREBONNE

DOSSIER : R-4038-2018

RÉGISSEUR : Me MARC TURGEON, président

AUDIENCE DU 13 MAI 2019

VOLUME 2

CLAUDE MORIN Sténographe officiel

## COMPARUTIONS

Me HÉLÈNE BARRIAULT avocate de la Régie

### DEMANDERESSE :

Me MARION BARRAULT et Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY avocats d'Hydro-Québec Distribution (HQD)

## <u>DÉFENDERESSE</u>:

Me MARC-ANDRÉ LeCHASSEUR avocat de la Ville de Terrebonne.

# TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
PRÉLIMINAIRES	5
PREUVE DU DISTRIBUTEUR, Panel 1	
MARTIN LAVOIE	
LOUIS NOLIN	
MARTIN PERRIER	
INTERROGÉS PAR Me MARION BARRAULT	10
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me MARC-ANDRÉ LeCHASSEUR	77
INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE BARRIAULT	114
PREUVE DU DISTRIBUTEUR - Panel 2	
STEEVE LARIVIÈRE	
YANICK MARTIN	
MARTIN LAVOIE	
INTERROGÉS PAR Me MARION BARRAULT	127
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me MARC-ANDRÉ LECHASSEUR	172
INTERROGÉS PAR LE PRÉSIDENT	189
RÉINTERROGÉS PAR Me MARION BARRAULT	193
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MARC-ANDRÉ LeCHASSEUR	197

### KIM ROBITAILLE

INTERROGÉE PAR M	ie	MARION	BARRAULT		201
CONTRE-INTERROGÉ	Ε	PAR Me	MARC-ANDRÉ	LECHASSEUR	219
INTERROGÉE PAR L	Ε	PRÉSIDE	ENT		229

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce quatorzième (14e) jour du mois de mai : 2 PRÉLIMINAIRES LA GREFFIÈRE : 6 Protocole d'ouverture. Audience du quatorze (14) mai deux mille dix-neuf (2019), dossier R-4038-8 2018. Demande de fixation des conditions 9 d'implantation d'une partie du réseau de 10 distribution d'électricité d'Hydro-Québec dans la 11 ville de Terrebonne. 12 Le régisseur désigné dans ce dossier est maître 13 Marc Turgeon. 14 La procureure de la Régie est maître Hélène 15 Barriault. 16 La demanderesse est Hydro-Québec Distribution 17 représentée par maître Marion Barrault et maître 18 Jean-Olivier Tremblay. 19 La défenderesse est la Ville de Terrebonne 20 représentée par maître Marc-André LeChasseur. 21 Y a-t-il d'autres personnes dans la salle 22 qui désirent présenter une demande ou faire des 23 représentations au sujet de ce dossier? 2.4 Nous demandons aux participants de bien 25

vouloir s'identifier à chacune de leurs 1 interventions pour les fins de l'enregistrement et 2 de s'assurer que leur cellulaire est fermé durant la tenue de l'audience. Prenez note qu'aucun breuvage autre que de l'eau et aucune nourriture ne sont permis dans la 6 salle d'audience. Merci. LE PRÉSIDENT : Bon début de journée et d'audience. Alors, 9 l'audience qui débute porte sur les questions de 10 fond du dossier. Comme nous l'avons indiqué, la 11 Régie a pris connaissance de l'ensemble de la 12 preuve et des procédures déposées au dossier. 13 Vous avez aussi recu le calendrier de 14 l'audience, vous avez pu constater qu'il est bien 15 garni. Comme mentionné, je tenterai d'utiliser au 16 mieux les plages horaires d'ici jeudi et soyez prêt 17 à devancer l'horaire. Par ailleurs, tel que 18 mentionné, l'audience est enregistrée et sera 19 transcrite dans les meilleurs délais. 2.0 Les consignes d'usage. À moins d'avis 21 contraire de ma part, nous débuterons à neuf heures 22 (9 h 00) pour terminer autour de quinze heures 23 (15 h 00). Nous arrêterons pour le dîner et il y 2.4

aura une pause en avant-midi.

2.5

1 L'équipe de la Régie se compose de maître Barriault et du chargé de projet monsieur Yacine 2 Toulait. Notre greffière est madame Johanne Lebuis. À moins d'une question préliminaire, la Régie est prête à débuter. On est prêt à débuter. Je comprends, Maître Barrault, que nous 6 allons passer les quatre jours avec vous? Votre 7 micro. 8 Me MARION BARRAULT: 9 Oui. C'est beau. Alors, effectivement, comme vous 10 aurez pu le constater, il y a un petit entrant 11 supplémentaire par rapport à l'année dernière, 12 environ deux mois de mon accouchement. Alors, mon 13 collègue Jean-Olivier Tremblay est juste en arrière 14 au cas où je tomberais, mais aussi pour 15 éventuellement prendre la relève en cas de besoin. 16 Donc... 17 LE PRÉSIDENT : 18 Je suis très content de vous voir. 19 Me MARION BARRAULT: 2.0 Merci. Pareillement. Également, deuxième petite 21 modalité administrative. Je voulais vous annoncer 22 un petit changement au niveau du panel numéro 2. Ce 23 n'est pas monsieur Léandre Wart-Tardif qui 2.4 témoignera, mais monsieur Martin Lavoie qui

témoignera dans le panel numéro 2, donc en 1 remplacement de Léandre Tardif-Wart. 2 LE PRÉSIDENT : Parfait. PREUVE DU DISTRIBUTEUR, Panel 1 6 Me MARION BARRAULT : Donc, je serais prête à débuter avec le panel 8 numéro 1, Monsieur le Régisseur. Donc, le panel 9 numéro 1 qui va porter sur les discussions qui ont 10 eu lieu entre Hydro-Québec et la Ville de 11 Terrebonne dans le cadre du présent dossier. Donc, 12 nous commencerons avec le témoignage de monsieur 13 Martin Lavoie que avez entendu par ailleurs l'année 14 passée, lors de la présentation de l'ordonnance de 15 sauvegarde dans ce dossier-là. 16 Le curriculum vitae de monsieur Lavoie a 17 été déposé en pièce... est-ce qu'on a le numéro? 18 Dans le fond, c'est celui qui a été déposé l'année 19 passée. Donc, Monsieur Lavoie, je vais vous 2.0 demander tout d'abord si la... 21 LA GREFFIÈRE : 22 Excusez-moi, je vais faire l'affirmation solennelle 23 et, si vous permettez... 24

```
1
        Me MARION BARRAULT :
        Oui.
2
        LA GREFFIÈRE :
        ... le panel au complet, c'est plus simple.
        Me MARION BARRAULT :
        Bien, oui, effectivement. Ce serait parfait.
6
        LA GREFFIÈRE :
        D'accord. Merci.
        L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce treizième (13e)
10
        jour du mois de mai, ONT COMPARU:
11
12
        MARTIN LAVOIE, chef projet, ayant une place
13
        d'affaires au 855, Sainte-Catherine Est, Montréal
14
        (Québec);
15
16
        LOUIS NOLIN, ingénieur, ayant une place d'affaires
17
        au 1200, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval
18
        (Québec);
19
20
        MARIE-JOSÉE ST-PIERRE, technicienne en génie civil,
21
        ayant une place d'affaires au 1200, boulevard
22
        Saint-Martin Ouest, Laval (Québec);
23
24
        MARTIN PERRIER, directeur, Réseau de distribution
25
```

```
Laurentides, ayant une place d'affaires au 333,
```

Jean-Paul-Hogue, Saint-Jérôme (Québec);

3

- 4 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
- solennelle, déposent et disent :

6

- 7 LE PRÉSIDENT :
- Parfait. On peut y aller.
- 9 INTERROGÉS PAR Me MARION BARRAULT:
- ça va.
- Q. [1] Alors donc, Monsieur Lavoie, je vous
- demanderais tout d'abord si la pièce HQD-1,
- Document 11, ainsi que la pièce HQD-2, Document 1,
- ont bien été préparées par vous ou sous votre
- contrôle?
- M. MARTIN LAVOIE:
- 17 R. Oui.
- Q. [2] Avez-vous pris connaissance des pièces HQD-1,
- Document 6, je peux vous laisser le temps d'y
- référer, Document 6, Document numéro 8, Document
- numéro 10, Documents numéros 12 et 15.
- 22 R. Oui.
- 23 Q. [3] Parfait. Est-ce que vous adoptez le tout pour
- valoir comme votre témoignage dans le présent
- dossier?

- 1 R. Oui.
- Q. [4] Monsieur Lavoie, est-ce que vous pouvez nous
  expliquer un petit peu votre parcours académique et
  professionnel?
- R. Vingt-neuf (29) ans d'expérience à Hydro-Québec.
- 6 C'est une brochette qui a duré à peu près trois ans
- par expérience. J'ai commencé comme technicien pour
- les projets de distribution souterrain dans la
- région des Laurentides. Puis après, je suis allé
- comme technicien pour des lignes de transport haute
- tension à Montréal.
- J'ai pris un congé... je suis allé après ça
- en réfection de centrale à Montréal et puis j'ai
- pris un congé sans solde d'Hydro-Québec qui a duré
- environ trois ans. Je suis allé au Chili pour la
- construction d'une centrale à cycle combiné.
- Ensuite de ça, je suis revenu à
- Distribution pour des projets de souterrains, mais
- cette fois sur la Rive-Sud de Montréal. Je suis
- allé en maintenance de lignes de transport à Québec
- et puis je suis revenu à Saint-Jérôme en
- exploitation de réseau. Et puis je suis revenu au
- groupe équipement en construction, gestion de
- projet.
- 25 C'est... sur les trente (30) ans, c'est une

- quinzaine d'années comme gestionnaire puis une quinzaine d'années comme technicien.
- Q. **[5]** Pouvez-vous nous dire sur quel projet vous travaillez présentement?
- R. Un des projets que je travaille actuellement, c'est le poste Judith-Jasmin. On arrive à la fin des travaux. On est dans une période de mise en route.

  C'est un projet qui est en deux volets et il a été approuvé à la Régie de l'énergie à deux cent quarante millions (240 M\$) pour le poste, puis cinquante-deux ou cinquante-trois millions (52-53 M\$) pour l'ensemble du réseau de distribution qui lui est rattaché.
- Q. [6] Parfait. Vous nous l'avez expliqué un petit peu l'année passé. Est-ce que vous pouvez nous rappeler brièvement en quoi consiste le projet? Quelles sont les lignes qui sont desservies par ce projet?
- R. Le projet de construction du poste Judith-Jasmin, 18 c'était pour répondre à trois besoins. Le premier 19 besoin, c'est pour raccorder la nouvelle ligne sept 20 mille... sept cent trente-cinq mille volts 2.1 (735 000 V) qui vient de Chamouchouane pour la 22 raccorder sur la boucle de Montréal, la boucle de 2.3 sept cent trente-cinq mille volts (735 000 V) de 24 Montréal. 25

2

3

6

7

8

9

10

11

12

13

24

25

Le deuxième besoin est pour un besoin de développement régional qui était pour alimenter les postes à cent vingt (120) kV de la région, soit le poste Groulx et le poste Sainte-Anne à Sainte-Annedes-Plaines.

Et puis le troisième besoin, c'est pour répondre à la croissance de la ville de Terrebonne pour le réseau de distribution à vingt-cinq (25) kV.

- Q. [7] Est-ce que vous pouvez nous rappeler également l'ampleur du réseau de distribution qui va être déployé dans la ville de Terrebonne ou qui l'est déjà?
- R. Le réseau de distribution de la ville de 14 Terrebonne, le poste comme tel a une capacité de 15 raccordement d'une vingtaine d'artères de 16 distribution. On en déploie environ seize (16) au 17 courant de l'année. C'est vingt (20) kilomètres, 18 environ vingt (20) kilomètres de canalisation 19 souterraine, de massifs, de groupes de conduit avec 20 des puits d'accès. Et puis c'est environ soixante-21 quinze (75) kilomètres de câble qui est installé 22 dans ces conduits-là sur le réseau. 23

Il y en a un corridor qui va au nord de l'autoroute vers la Montée Gascon. Il y a trois

2.3

24

25

- 1 corridors qui traversent au sud, ils traversent
  2 l'Autoroute 640, pour aller alimenter sur trois
  3 secteurs différents au sud, soit le nouveau projet
  4 au Centre Urbanova, l'ancien Urbanova, et puis les
  5 anciens quartiers sur le boulevard des Seigneurs.
- Q. [8] Est-ce que vous pouvez nous rappeler pourquoi
  le réseau de distribution est en souterrain et non
  pas en aérien?
- R. La capacité physique quand on construit un poste ou qu'on a à sortir plusieurs artères du poste, 10 physiquement on n'est pas capable de tous les 11 sortir en aérien parce que dix-neuf (19) artères, 12 ça prendre une multitude de forêt de poteaux. Et 13 puis le réseau de distribution, il est déjà 14 existant en aérien dans Terrebonne pour la majeure 15 partie. Il y a une portion qui est déjà en 16 souterrain qu'on raccorde dessus. Donc, ce qui 17 était en aérien, il n'y avait pas de place pour 18 déployer d'autres artères. Donc, ce qui a été 19 choisi par le Distributeur, c'est de déployer le 20 réseau complètement en souterrain. 21
  - Q. [9] Pouvez-vous nous indiquer à quel titre vous avez été impliqué dans le cadre du présent dossier, donc d'implantation d'un segment de réseau de distribution sous le boulevard des Entreprises?

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

R. Je suis chef Projets du projet. Dans cette optique-1 là, on a une équipe de projet, ingénieur de projet, 2 planification, et caetera. Puis on fait appel pour l'ingénierie de détail, on a fait appel à la firme Stantec pour qu'ils puissent réaliser l'ingénierie de détail. On avait du Distributeur de planification de réseau du Distributeur, on avait 7 un cahier des... on peut appeler ça un cahier des 8 charges, dans le fond qui identifiait chaque point 9 de livraison dans la ville de Terrebonne et les 10 modifications de réseau aérien qu'on devait faire 11 en fonction de cette nouvelle alimentation-là. 12

On a pris ce cahier des charges-là, on a donné un mandat à Stantec pour qu'ils puissent réaliser l'ingénierie de détail. Comme c'était plusieurs kilomètres, pour ne pas arriver puis sortir sur le marché des travaux avec un gros méga contrat, on a sectorisé ça en plusieurs lots de travail. Il y a un premier lot de travail qui incluait la sortie du poste, les quatre corridors de sortie du poste et la traversée du boulevard des Entreprises. Il y a un deuxième lot qui a été fait pour juste la montée Gascon; puis un troisième lot boulevard des Seigneurs. Puis, là, il y a un quatrième lot qui est actuellement débuté qui est

- pour toute la portion au sud de l'autoroute.
- Q. [10] Concernant le segment dont il est question
- dans le présent dossier, est-ce que vous pouvez
- nous expliquer combien de conduits, combien de
- câbles sont visés par ce segment?
- R. La majorité des corridors que le Distributeur
- installe, c'est soit neuf (9) ou douze (12)
- conduits. Dans le cas qu'on parle aujourd'hui,
- 9 c'est douze (12) conduits qui sont installés. Puis
- ils sont séparés à peu près aux cent cinquante
- mètres (150 m) avec des puits d'accès pour
- permettre le tirage des câbles et faire les
- jonctions des câbles entre deux sections. Il y a
- actuellement un puits d'accès qui est juste avant
- 1'arrivée du boulevard des Entreprises. Puis il y
- en a un autre un peu plus loin après avoir fait une
- courbe qui est installé.
- Le contrat qu'on a réalisé, les travaux qui
- sont réalisés à ce jour, on se rend jusqu'à la
- limite du boulevard des Entreprises, parce que ça
- correspond aussi aux travaux de chemin d'accès.
- C'est le chemin d'accès du poste. Donc, on a
- intégré ça dans la réalisation des travaux. Puis de
- l'autre côté, on est reparti de l'autre côté
- jusqu'à la montée Gascon pour installer le massif,

19

20

21

22

23

24

25

1	qui fait environ quatre kilomètres le long de la
2	montée Gascon. Il nous reste la portion physique
3	pour traverser le boulevard des Entreprises. Les
4	câbles sont installés, sont déjà tirés pour dans
5	chacun des puits jusqu'au dernier puits d'accès.

- Q. [11] Et ces câbles, Monsieur Lavoie, ils servent à desservir quoi?
- R. Actuellement, comme l'année passée, on était venu vous rencontrer pour vous expliquer les besoins 9 d'un câble pour venir alimenter les services 10 auxiliaires. On a réussi à installer le câble pour 11 les services auxiliaires en le faisant passer en 12 aérien au-dessus du boulevard des Entreprises. Et 13 puis on a alimenté le poste. Donc, on a un câble 14 dans ce réseau-là qui est alimenté actuellement 15 puis qui sert à alimenter les services auxiliaires 16 du poste. 17

Par contre, il y a quatre autres câbles qui sont tirés déjà puis qui attendent de traverser, cinq câbles c'est-à-dire qui attendent de traverser pour aller prendre la charge de tout le secteur à l'ouest de la montée Gascon, sur le boulevard des Entreprises, de part et d'autre du boulevard des Entreprises à l'ouest de la montée Gascon.

Actuellement, ces résidences-là, ces industries-là

sont alimentées soit par Mascouche ou soit par

Sainte-Anne. Ça dépend de la configuration de

réseau. Les besoins du Distributeur, c'est de

libérer de la charge sur Mascouche et Sainte-Anne,

de sorte qu'ils puissent prendre d'autres capacités

de développement dans ces régions.

- Q. [12] Maintenant, pour rentrer un petit peu dans le vif du sujet puis dans les discussions qui ont eu lieu entre Hydro-Québec et la Ville de Terrebonne, pouvez-vous nous expliquer comment les discussions se sont initiées? Y a-t-il eu une rencontre de démarrage au cours de laquelle le projet a été expliqué à la Ville de Terrebonne?
- R. Il y a eu plusieurs rencontres pour annoncer le 14 projet avec la Ville de Terrebonne dans le cadre 15 des audiences publiques. C'était le projet de la 16 ligne avec le projet du poste, pour une 17 implantation du poste. Le secteur d'implantation du 18 poste avait été annoncé dès ces audiences 19 publiques-là. Puis ensuite de ça, nous, on a 20 commencé à faire l'ingénierie de détail de ça. On 21 se ramène en deux mille seize (2016), on se ramène 22 en deux mille seize (2016) où est-ce qu'on a 23 commencé l'ingénierie. 24

Dans cette portion d'ingénierie-là, on

2

3

6

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

2.1

2.2

2.3

comprend que c'est l'ingénierie de poste en est une, puis l'ingénierie du réseau de distribution en est une autre. L'équipe de Stantec a été mandatée en début deux mille seize (2016) pour commencer à faire de l'ingénierie de détail pour le déploiement du réseau en fonction du cahier des charges du Distributeur.

Donc, il y a eu une réunion de démarrage en février avec la Ville de Terrebonne pour laquelle c'était une planification dans les grandes lignes où est-ce que chacun annonçait dans quel secteur il y aurait des travaux. C'est ça. Et il y a eu une première rencontre en deux mille seize (2016) pour laquelle c'était dans une planification dans les grandes lignes. Nous, notre planification originale, on débutait tous les travaux à partir de printemps deux mille dix-sept (2017). C'était ça qui était connu à cette époque-là.

- Q. [13] Suite à cette rencontre de démarrage, donc du mois de février deux mille seize (2016), qui était en relation avec la Ville de Terrebonne? Était-ce Stantec ou est-ce que c'était Hydro-Québec, les représentants d'Hydro-Québec?
- 24 R. La façon qu'on fonctionnait, c'était Stantec qui 25 prenait les contacts directement avec la Ville,

12

13

14

parce que c'était pour nous une planification au 1 niveau du détail puis la relation avec la Ville par 2 rapport au choix d'implantation. Vous comprendrez qu'il y a des côtés de rue qu'on ne pouvait pas s'implanter pour une multitude de raisons ou sur certains côtés avec certains obstacles pour 6 lesquels on devait avoir une discussion d'implantation. Ça fait que cette ingénierie-là ou 8 cette discussion technique-là se passait 9 directement entre la Ville et Stantec. 10

- Q. [14] Je vais vous référer, Monsieur Lavoie, à la pièce HQD-1, Document 6. Est-ce que vous pouvez identifier cette pièce et nous l'expliquer s'il vous plaît?
- R. C'est un compte rendu de réunion qui a été complété 15 par Stantec. C'était la réunion numéro 1. Ça tombe 16 bien, c'est la première. À cette rencontre-là, il y 17 avait... C'était avec des plans puis tout ça, des 18 esquisses sur les planifications un peu plus 19 détaillées de qu'est-ce qu'on ferait comme travaux 20 et quand on le ferait. À cette rencontre-là, la 21 Ville a informé Stantec qui réaliserait des travaux 22 de pavage deux mille seize (2016), deux mille dix-23 sept (2017) en spécifiant que la couche de finition 24 serait deux mille dix-sept (2017), à l'été deux 25

13

14

15

16

17

18

19

20

21

mille dix-sept (2017).

Donc, au retour de cette réunion-là, Marie-2 Josée... l'équipe de Stantec nous a informé que la 3 ville, on avait un risque d'interférence. Donc, il fallait absolument être très tôt au printemps deux mille dix-sept (2017) pour réaliser la traversée du 6 boulevard. C'est ce qu'on a priorisé au niveau de 7 l'ingénierie. On a sorti un premier lot 8 d'ingénierie qui partait du poste puis qui 9 traversait jusqu'au boulevard, jusque de l'autre 10 côté du boulevard des Entreprises. 11

Donc, de ça, la firme a travaillé sur l'ingénierie de détail après cette rencontre-là pour pouvoir sortir ça dans notre prochain appel d'offres, qui était l'appel d'offres, le processus débutait à l'automne deux mille seize (2016) pour être attribué à l'hiver ou à la fin de l'hiver deux mille dix-sept (2017) pour qu'il y ait une mobilisation puis que les travaux se réalisent dès le printemps ou dès la fonte des neiges deux mille dix-sept (2017).

- Q. [15] Simplement pour bien comprendre. Étiez-vous présent à cette rencontre entre Stantec et la Ville?
- R. Non, je n'étais pas présent.

- Q. [16] Est-ce que vous avez eu communication par ailleurs du compte rendu de Stantec de cette rencontre?
- R. Dès le lendemain, Stantec nous informait de ce
  retour-là, de ce risque-là qu'on avait au niveau de
  l'interférence par rapport à l'échéance. C'est de
  cette communication-là qu'on a eue avec Stantec où
  est-ce qu'on a priorisé de traverser le boulevard
  des Entreprises dès le printemps deux mille dixsept (2017) pour éviter d'intervenir après la
  couche finale de pavage.
- Q. [17] Pour revenir maintenant justement sur les
  travaux de pavage qui ont été réalisés par la
  Ville, à quel moment, à quelle occasion vous avez
  eu connaissance de ces travaux, de la réalisation
  des travaux?
- R. Si vous me permettez, juste avant, parce qu'en 17 septembre on a envoyé à la Ville une demande de 18 consentement, c'est la pratique qu'on fait quand on 19 implante le réseau, avec le plan de détail de la 20 traversée du boulevard des Entreprises. Ça a été 21 envoyé en septembre deux mille seize (2016) à la 22 Ville pour approbation pour pouvoir nous permettre 23 de réaliser ces travaux-là. On était en attente du 24 25 retour de cette demande de consentement-là.

2

3

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

Et puis, c'est à une réunion... Il y a des réunions avec la Ville de Terrebonne qui avaient été statuées de façon périodique aux trois ou quatre mois, étant donné qu'il y avait plusieurs travaux d'Hydro-Québec sur le territoire de Terrebonne. Je vous rappelle que la ligne Chamouchouane est quand même une ligne 735 qui traverse, en partie, le territoire de la Ville de Terrebonne, où ce que ça nécessite plusieurs travaux. Plus, il y avait tout autre dossier en relation avec la Ville et puis Hydro-Québec. On avait choisi communément à la Ville de faire des réunions avec les dirigeants de la Ville à tous les quatre mois pour s'assurer que tout va bien et puis tout tourne rond.

C'est en novembre, à une de ces rencontreslà qu'on a appris que le pavage était en train de se faire. Au moment de la réunion, il se faisait puis il se faisait de façon finale. Il était comme rendu trop tard pour agir ou pour faire quoi que ce soit. La paveuse était là, là, avec les rouleaux à compaction, et caetera.

- Q. [18] Quand vous dites: « Les travaux se faisaient de façon finale », par opposition à?
- 25 R. Par opposition à la planification qu'il y avait

- eue, où est-ce qu'on avait une couche de base, en
- deux mille seize (2016), puis une couche finale en
- deux mille dix-sept (2017), selon l'information
- qu'on avait eue en juin deux mille seize (2016).
- Q. [19] Je vais vous référer à la pièce HQD-1,
- document 8. Si vous voulez bien l'identifier puis
- nous expliquer son contenu, s'il vous plaît?
- 8 R. Euh... Oui. C'est une question?
- 9 Q. [20] Oui.
- 10 R. Oui.
- 11 Q. [21] Ou un ordre.
- R. C'est dans le fond, le résumé, le compte rendu des
- rencontres qu'il y avait entre la Ville et Hydro-
- Québec, où est-ce qu'on passait à travers plusieurs
- dossiers. Je ne me souviens pas de tout là, mais il
- y avait toutes sortes de dossiers pour lesquels on
- discutait avec la Ville dont celui-là qui a fait
- 1'objet de... On a été informé à ce moment-là que
- le pavage était en train de se réaliser.
- Q. [22] Étiez-vous présent à cette rencontre?
- R. Oui. Je m'en souviens. Ça m'avait chargé d'émotion.
- Q. [23] À cette occasion, est-ce que la Ville a
- demandé à Hydro-Québec de procéder à une traverse
- via une technique sans tranchée, du boulevard des
- Entreprises?

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

2.4

25

1 R. Il y a eu toutes sortes de discussions, il y a eu toutes sortes d'échanges sur les méthodes à 2 utiliser. Pour nous, ce n'était pas envisageable à 3 ce moment-là de tout de suite se lancer dans un forage puis de faire ça de façon forage. On avait un ensemble d'études géotechniques déjà de 6 disponibles pour le poste. On savait que Terrebonne 7 était un endroit où est-ce qu'il y a du sable en 8 abondance et de l'eau en abondance. La combinaison 9 des deux faisait en sorte qu'on ne s'est pas lancé 10 immédiatement de dire : O.K. Pas de problème, on va 11 faire ça en forage. 12

On a continué à discuter avec la Ville pour faire valoir notre point de vue sur une méthode conventionnelle. C'est ce qu'on a choisi à ce moment-là, et non pas de se lancer tout de suite en appels d'offres. Tout ce qu'on avait, c'est qu'on a retiré ce tronçon-là du document qui était, en novembre, en appels d'offres ou sur le point d'être lancé en appels d'offres. On a modifié le plan, ça fait qu'on est parti en appels d'offres avec un plan où est-ce qu'il y avait un arrêt avant le boulevard des Entreprises.

Q. [24] Je vais vous référer maintenant à la pièce T-8 qui a été déposée par la ville de Terrebonne dans

- le présent dossier. Est-ce que vous avez un cahier?
- Oui.
- R. Elle n'est pas numérotée, moi, la mienne.
- 4 Q. [25] Ah?
- 5 R. Oui.
- 6 Q. [26] Oupelay...
- 7 LE PRÉSIDENT :
- 8 C'est lundi pour tout le monde, particulièrement
- 9 pour vous.
- 10 Q. **[27]** Ça va aller?
- 11 R. Oui.
- 12 Q. [28] Parfait.
- R. C'est ça qui arrive quand il y a de l'eau. Juste un
- peu de sable puis on vous aurait fait une
- démonstration.
- Me MARION BARRAULT:
- Q. [29] Ça m'arrive souvent.
- R. Désolé. La pièce numéro 8?
- 19 Q. [30] Oui. La pièce T-8. Est-ce que vous pouvez
- l'identifier, s'il vous plaît?
- 21 R. Oui. C'est un courriel qui a été envoyé le vingt-
- neuf (29) novembre directement à monsieur Stéphane
- Larivée, en copie monsieur Sauriol et monsieur
- Bouchard.
- Q. [31] Qui a envoyé ce courriel? Excusez-moi.

- R. C'est moi-même qui ai envoyé le courriel.
- Q. [32] Et quel était l'objet de votre courriel?
- R. Le courriel... C'était plutôt d'initier une
- discussion sur les méthodes utilisées. Avant
- d'envoyer le courriel, on s'est validé à l'interne
- à savoir qu'est-ce que le Guide des bonnes
- pratiques de l'entente Hydro-Québec municipale
- recommandait dans de telles situations. Et puis,
- suite aux recherches, on est arrivé à la conclusion
- qu'on pouvait proposer différentes méthodes, mais
- toutes les méthodes étaient dans le sens d'une
- excavation conventionnelle.
- Q. [33] Je vais vous référer maintenant à pièce HQD-1,
- document 10.
- R. Oui.
- Q. [34] Est-ce que vous pouvez identifier puis nous
- expliquer ce document?
- R. C'est un document... Il est daté du dix (10) mai,
- mais je pense qu'on l'a reçu un peu plus tard là.
- C'est une résolution municipale qui donne un signe
- de non recevoir de faire une méthode
- conventionnelle, qu'on devait le faire par forage.
- 23 Q. [35] Je vais vous référer maintenant à la pièce
- suivante, le document 11. Est-ce que vous pouvez
- également identifier ce document?

- R. Oui. Le document, il est daté de juin deux mille dix-sept (2017), il a été envoyé à monsieur Boucher et puis c'est moi qui l'ai envoyé.
- Q. [36] Parfait. Et puis quel était l'objet de votre correspondance?
- R. Dans le fond c'était, premièrement, de signifier 6 que nous avions bel et bien reçu la résolution municipale. Et puis que pour des raisons 8 techniques, parce qu'on avait évolué encore une 9 fois, dans notre réflexion, on avait regardé les 10 options et puis on avait déjà exclu plusieurs 11 options d'emblée, qui étaient des forages uniques 12 là, conduit par conduit, étant donné la quantité de 13 conduits. Et puis, on savait aussi qu'il y avait 14 beaucoup d'eau dans la ville de Terrebonne parce 15 qu'on avait commencé les travaux du poste puis que 16 ça causait encore plus de problèmes étant donné 17 qu'il y avait de l'eau et du sable. C'était, pour 18 nous, très risqué de se lancer là-dedans. Donc, on 19 voulait argumenter avec la Ville, puis on voulait 20 aussi les ramener au niveau du sérieux sur les 21 méthodes et bonnes pratiques qui sont recommandées 22 dans des situations similaires. 23
- Q. [37] On continue toujours dans l'ordre, le document
  12. Pouvez-vous également l'identifier puis nous

- expliquer son contenu, s'il vous plaît?
- R. C'est un courriel que j'ai reçu de monsieur
- Bouchard. Dans le fond, c'était une répétition à
- savoir qu'étant donné qu'il avait envoyé une
- résolution, c'était pour eux la fin de ce dossier-
- là et que la Ville était fixée sur la position à
- 7 retenir.
- Q. [38] Est-ce qu'Hydro-Québec a mandaté des experts
- pour évaluer les conditions de sol et l'utilisation
- d'une technique sans tranchée, suite à l'adoption
- de la résolution de la Ville?
- R. À partir de ce moment-là, nous, on a regardé
- différentes options. On avait déjà entamé des... ou
- commencé à préparer des devis pour traverser
- 1'autoroute 640 par forage, et on avait regardé
- tout ce que ça prenait et tout ce que ça comportait
- comme risques et enjeux. Et puis, à partir de là,
- comme Hydro-Québec n'est pas un spécialiste dans
- les forages là, on connaît les forages, mais on
- n'est pas des spécialistes en la matière, on a fait
- appel à une firme qui avait cette spécialité-là
- pour les forages.
- Q. [39] Si je vous réfère à la pièce HQD-1, document
- 15, est-ce que vous pouvez l'identifier, s'il vous
- plaît?

- R. C'est le rapport reçu de NOEX par monsieur Steeve Larivière.
- Q. [40] Et quand est-ce que vous avez reçu... Quand est-ce que ce rapport-là a été émis?
- R. On l'a reçu au courant de l'été là, vers le onze (11) août deux mille dix-sept (2017)... deux mille 6 dix-sept (2017), oui, qu'on a reçu le rapport de NOEX qui confirmait un peu notre... notre... pas 8 notre intuition, mais notre analyse à savoir que 9 oui, c'est réalisable par fonçage parce que c'est 10 la dernière méthode qui reste, toutes les autres 11 généraient des risques d'affaissement importants 12 puis des questions d'encombrement. La technique par 13 forage est pour nous... À la lecture du rapport, on 14 comprenait qu'elle n'était pas sans risque puis 15 elle était surtout plus coûteuse qu'une méthode 16 conventionnelle. De là, qu'on a... C'est ça. 17
- Q. [41] Et donc, qu'a décidé Hydro-Québec à la suite de la lecture de ce rapport-là?
- 20 R. Hydro-Québec a décidé de continuer à argumenter 21 avec la Ville, à savoir, d'aller vers une méthode 22 conventionnelle qui était moins coûteuse et qui 23 était surtout moins risquée.
- Q. [42] Est-ce que c'est vous qui avez repris les discussions avec la Ville après l'émission du

- rapport de NOEX?
- R. On a eu différentes discussions, parce que la
- Ville, faut comprendre qu'on n'était pas... On
- n'avait que ce dossier-là. On avait plusieurs... Le
- reste du vingt kilomètres (20 km) dans le fond à
- traiter avec la Ville par lots de travail et puis
- par les différentes discussions, on a fini par
- choisir d'envoyer le rapport à la Ville de
- 9 Terrebonne.
- Q. [43] Et est-ce que vous savez pourquoi Hydro-Québec
- a par la suite attendu le mois d'avril deux mille
- dix-huit (2018) pour déposer sa demande à la Régie
- de l'énergie?
- R. Ici, je vous ramène à l'automne deux mille dix-sept
- 15 (2017). C'était une période électorale. Hydro-
- Québec sait très bien que pendant la période
- électorale, surtout dans ce contexte-là, une
- période électorale municipale, ne voulait pas
- devenir un enjeu électoral de pavage, forage, etc.
- On ne voulait pas se retrouver coincés dans les
- partis politiques de cette région-là, puis que ce
- dossier-là devienne une tendance politique. On a
- choisi d'attendre la fin, le résultant des
- élections, puis la mise en place du nouveau conseil
- municipal et puis on a choisi d'attendre ce moment-

2.1

2.2

2.3

24

25

- là pour faire une ultime discussion avec les nouveaux élus qui étaient en place.
- Q. [44] Vous nous avez parlé tout à l'heure du câble
  d'alimentation du poste Judith-Jasmin qui avait été
  installé en aérien temporaire donc, à la suite de
  la décision qui a été rendue l'année passée sur la
  demande d'ordonnance de sauvegarde, vous nous avez
  dit que le temporaire aérien avait été donc,
  construit. Est-ce que vous avez évalué les coûts
  qui avaient été associés à la construction de cette
  ligne?
- R. On avait, l'année passée, soumis une valorisation 12 de ce qu'on pensait que ça coûtait le faire en 13 aérien. Depuis ce temps, on l'a réalisé. Donc, on 14 sait combien que ça nous a coûté. Je pense que 15 c'est un document qui a été déposé aussi avec la 16 valorisation à combien qu'on est rendu. À ça, on a 17 ajouté le coût de démantèlement qui est à prévoir 18 dans l'année qui vient. 19
  - Q. [45] On pourra revenir sur les chiffres exacts de cette évaluation-là dans le cadre du panel numéro 2, donc, sur les aspects techniques. Est-ce qu'il serait possible, Monsieur Lavoie, d'assurer de façon pérenne l'alimentation auxiliaire du poste Judith-Jasmin au moyen de cette alimentation

temporaire?

1

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

2.4

25

R. Mettons dans une ultime impossibilité de réaliser 2 les travaux, électriquement, ça pourrait rester 3 comme ça. Ce n'est pas recommandé, mais ça pourrait rester comme ça. Faut comprendre que quand on installe du souterrain, on aime qu'il soit en 6 continuité tout le temps. Là c'est qu'on vient de 7 lui faire un peu un maillon dans une chaîne où est-8 ce qu'on vient faire un point d'exposition aux 9 intempéries. On aimerait mieux qu'il soit en 10 continuité. Électriquement, ça fonctionne, mais on 11 aimerait mieux qu'il soit en continuité. 12

De toute façon, on a le même problème aujourd'hui, parce qu'on a cinq autres artères à traverser. En aérien, faire la même méthode c'est physiquement impossible. Dans l'emprise où est-ce qu'on est, il y a déjà le réseau de distribution aérien. Il y a les poteaux qu'on a mis le temporaire. Il y avait déjà un circuit aérien dessus. Et puis, les autres c'est occupé par une ligne à cent vingt mille volts (120 000 V) une biterne, deux circuits et une ligne sept cent trente-cinq mille volts (735 000 V) qui passe dans le même espace. Donc, on ne pourrait pas mettre trois séries de poteaux avec deux circuits dessus,

16

17

18

19

20

21

22

23

24

2.5

- puis traverser le boulevard. Il n'y a physiquement pas de place.
- Q. [46] Et est-ce qu'en ajoutant ces autres câbles, les câbles d'alimentation de la charge locale, estce qu'on pourrait les ajouter en souterrain sans 5 avoir à de nouveau excaver la chaussée? Vous voulez que je répète la question? Est-ce qu'il serait possible d'introduire en souterrain les câbles d'alimentation pour desservir. Les cinq câbles dont vous nous parlés qui sont à installer au courant 10 des prochaines années, est-ce qu'il serait possible 11 de les installer en souterrain, une fois que les 12 conduits seront déjà présents, sans avoir de 13 nouveau à réexcaver? 14
  - R. Si on installe un massif de conduit, peu importe la méthode, on installe un massif, on vous parlait tantôt de douze (12) conduits qu'on installe. On installe tout le temps pour le futur. Sur les douze (12) conduits, il y a peut-être dix (10) conduits réellement disponibles, ça fait qu'il va rester de la place encore pour le futur, puis répondre aux besoins de croissance vers la Montée Gascon.
    - Q. [47] Je vais vous amener maintenant à discuter des techniques pour la construction donc du réseau souterrain sur le boulevard des Entreprises.

8

9

10

11

12

13

14

18

19

20

21

22

23

24

25

Pouvez-vous nous rappeler quelle est la technique qui est privilégiée par le Distributeur pour la traverse du boulevard des Entreprises et les raisons pour lesquelles elle est privilégiée.

- R. Nous on voudrait creuser de façon conventionnelle.

  Un des facteurs là-dedans c'est au niveau de la profondeur. C'est une excavation qui a environ un maximum d'un point deux mètre (1.2 m) de profondeur et puis on voudrait refaire l'infrastructure de chaussée, puis refaire le pavage avec une surlargeur de chacun des côtés. Dans une des dernières solutions qui avait été proposée à la Ville, on ajoutait même un suivi à moyen terme pour s'assurer de la non-dégradation de la chaussée.
- Q. [48] Savez-vous si Hydro-Québec a parfois recours à
  l'utilisation d'une technique sans tranchée pour
  traverser certains obstacles?
  - R. Comme je vous disais tantôt, Hydro-Québec connaît cette méthode-là. On n'est pas des experts, mais on connaît cette méthode-là, parce qu'on traverse des voies ferrées, on traverse des autoroutes, on traverse des zones où est-ce que pour des contextes environnementaux ou pour des problématiques, on utilise cette technique-là. Faut comprendre qu'à chaque fois, c'est des conditions géologiques qui

6

8

9

10

11

12

22

23

24

25

sont différentes, qui nécessitent une ingénierie et un détail, une réflexion pour s'assurer des méthodes périphériques aux méthodes de forage.

Hydro-Québec utilise rarement les forages dirigés, parce que c'est un conduit. Ça limite la quantité de câbles. Ça arrive qu'on utilise ça, mais généralement, quand on fait du souterrain, c'est pour plusieurs conduits. Donc, cette méthode-là est souvent exclue.

- Q. [49] Est-ce que vous avez utilisé une technique justement de forage dans la ville de Terrebonne dans le cadre du projet Judith-Jasmin?
- R. On a utilisé la technique par forage à cinq 13 reprises. On a trois traversées d'autoroute dont 14 une qui a fait l'actualité le dix-neuf (19) 15 décembre où est-ce qu'on a fermé l'autoroute 640 16 juste avant les Fêtes pour les problèmes 17 d'affaissement qu'il y a eus. Mais au-delà de ça, 18 on a fermé ça, le Père-Noël a pu distribuer les 19 cadeaux. Ça fait qu'on était contents, on ne 20 faisait plus l'objet des médias. 21

Ça c'est trois forages quand même d'envergure où est-ce qu'ils ont trois cents pieds (300 p.) de long. Une centaine de mètres (100 m) chacun avec un diamètre de trois pieds (3 pi.).

1 Ensuite on a un autre endroit où est qu'on a choisi d'installer par forage, qui était de très courte 2 longueur qui avait un obstacle important, qui avait un égout collecteur pour lequel on ne connaissait pas l'état et avec les problématiques de profondeur, on arrivait à une interférence, ça fait 6 qu'on a choisi cette méthode-là d'aller en-dessous, puis d'utiliser cette méthode-là. Et puis, il y a 8 un autre... Il y a une rivière à traverser où est-9 ce que pour des questions environnementales, on a 10 choisi le forage dirigé pour traverser la rivière. 11

- Q. **[50]** Parfait. Alors, ce sera tout pour mes
  questions à monsieur Lavoie. On retrouvera monsieur
  Lavoie dans le panel 2, comme je vous l'ai expliqué
  pour l'évaluation des coûts. Donc, le témoin
  suivant, monsieur Louis Nolin.
- Q. [51] Donc, Monsieur Nolin, toujours dans le cadre
  de l'adoption de la preuve, je vais tout d'abord
  vous demander si la pièce HQD-2, document ça
  devrait être le 2 en principe. Excusez-moi, votre
  curriculum vitae. Juste s'assurer qu'on a le bon.
  M. LOUIS NOLIN:
- R. Je cherche. Un instant. Le document 2, pardon?
- Q. **[52]** Donc, HQD-2, Document 1.2, votre c.v. A-t-il bien été préparé par vous ou sous votre contrôle?

- R. J'ai de la misère à le trouver dans le cartable,
- 2 mais...
- Q. [53] Il n'est peut-être pas dans votre cartable,
- 4 mais...
- R. Il n'est pas dans le cartable.
- Q. [54] Madame Normand peut vous le montrer.
- R. Mais je sais que je vous ai soumis un c.v. Il a été
- préparé par moi.
- 9 Q. [55] Parfait. Est-ce que vous avez pris
- connaissance des pièces HQD-1, document 1?
- 11 R. Oui.
- Q. [56] Document 4. On va y aller dans l'ordre. 4, le
- 13 5.
- 14 R. Oui.
- 15 Q. **[57]** Le 6.
- 16 R. Oui. Oui.
- 17 Q. **[58]** Le 7.
- 18 R. Oui.
- 19 Q. **[59]** Le 8, et on achève...
- 20 R. Oui.
- Q. [60] ... et le 9.
- 22 R. Oui.
- Q. [61] Est-ce que vous adoptez le tout pour valoir
- comme votre témoignage dans le présent dossier?
- 25 R. Oui.

- Q. [62] Parfait. Monsieur Nolin, est-ce que vous
  pouvez nous expliquer votre parcours professionnel
  et académique?
- R. Je suis ingénieur civil gradué de l'Université McGill, je travaille pour Stantec depuis treize 5 (13) ans, je suis donc ingénieur. Je chapeaute une 6 équipe d'une trentaine d'ingénieurs, techniciens et 7 autres corps de métier professionnels. On fait principalement de l'ingénierie de détail pour 9 Hydro-Québec, donc, les compagnies d'énergie au 10 Canada, et aussi pour les compagnies de 11 télécommunication. Donc, on fait... Et je m'occupe 12 plus spécifiquement en plus de chapeauter l'équipe 13 du volet civil, donc, tout ce qui est souterrain 14 versus des collègues qui s'occupent des... de tous 15 les artères aériens. 16
- Q. [63] Pouvez-vous nous expliquer à quel titre

  Stantec a été impliqué dans le dossier qui nous

  occupe aujourd'hui et depuis quand? En vous

  adressant, s'il vous plaît, au régisseur.
- 21 R. Oui, sans faute. Pardon. On a répondu à un appel
  22 d'offres émis par Hydro-Québec Exploitation pour
  23 une ingénierie de détail pour le poste
  24 Judith-Jasmin à la fin, donc, je dirais, novembre,
  25 décembre deux mille quinze (2015), un mandat qu'on

a reçu, qui nous a été octroyé un peu avant les 1 Fêtes en deux mille quinze (2015) pour débuter dès 2 janvier deux mille seize (2016). C'est un projet... c'est un énorme projet, Martin le mentionnait, presque vingt-cing kilomètres (25 km) de conduits civils. Donc, c'est ça, donc, on était impliqué à 6 titre d'experts-conseils dans... avec une panoplie... un échéancier, une panoplie de plans, 8 lotissements bien définis. Donc, c'est ça, on est 9 impliqué depuis et encore aujourd'hui, donc, les 10 travaux sont encore en cours comme Martin le 11 mentionnait et ça nous occupe, ça occupe une bonne 12 portion de notre équipe depuis ce temps-là. 13 Q. [64] Donc, vous avez adopté un certain nombre de 14 documents en preuve, on va y référer. Le premier 15 document, donc, le document 1, est-ce que vous 16 pouvez nous l'expliquer, s'il vous plaît? 17 R. Donc, c'est un schéma de la... c'est une portion de 18

la Ville de Terrebonne, oui, une portion de la

Ville de Terrebonne sur laquelle on peut voir donc

en vert le premier lot de travail et je vais voir

la date. Donc, le document n'est peut-être pas

daté. En réalité, ça représente le lotissement

comme on... comme on le représentait parce qu'il a

évolué beaucoup, Martin le mentionnait, donc,

12

13

14

15

16

17

18

19

20

1 pour... pour rentrer dans certaines échéances, certaines... certains impondérables qu'on a 2 rencontrés, il a fallu le remorceler mais à un certain moment c'était le lotissement, donc en vert, le lot 1 de travail, parlons en lots civils, le lot 2 en bleu, donc, sur le boulevard des 6 Entreprises jusqu'à Montée-Gascon et les sorties de 7 poste qui vont jusqu'au... au forage et le lot 3 8 qui a été morcelé mais donc en jaune. Voilà. 9 10

Puis je porte à votre attention que les forages sont... sous la 640 sont juste pas représentés à l'endroit. Donc, c'est un document qui date probablement de seize (16) ou dix-sept (17) et comme on vient de réaliser en fin dix-huit (18) les forages sous la 640, donc, ça a évolué beaucoup là. Mais c'est un document... c'est un document de travail, ça nous permettait d'échanger avec les différents intervenants dont la Ville.

- Q. [65] Et est-ce qu'on peut voir la traverse du boulevard des Entreprises sur ce plan?
- 21 R. Oui, tout à fait. Bien, en réalité, on voit le
  22 boulevard des Entreprises et on voit à
  23 l'intersection de la zone verte et de la zone bleue
  24 c'est encerclé sur le... donc, c'est le... c'est le
  25 passage, c'est le bout du... du chemin d'accès qui

- vient du poste et à l'intersection du boulevard des Entreprises.
- Q. [66] Est-ce qu'on doit comprendre que la traverse du boulevard des Entreprises faisait partie de votre mandat?
- R. Oui. Bien, comme tout le... tout le civil de tout ce que vous voyez là. Donc, notre mandat donc était... était... avait deux volets ou plusieurs volets mais dont deux principaux, un, concevoir des massifs pour recevoir des câbles. Donc, on a une 10 série de plans civils puis une série de plans 11 électriques souterrains. Donc, cette traversée-là 12 est en tranché, comme tout le reste, devait se 13 faire en tranchées, donc, en méthode 14 conventionnelle, en tranchées ouvertes de neuf (9) 15 conduits et certaines zones à douze (12) et à 16 quinze (15) ponctuellement mais principalement, 17 disons, neuf (9) conduits et les plans électriques. 18 Donc, on dessert électriquement toutes les zones, 19 avec différents canaux d'énergie mais, c'est ça, la 20 traverse était... était incluse, effectivement, 21 pour répondre à la question. 22
- Q. [67] Dans le cadre de votre mandat qui vous a été
  confié par Hydro-Québec, est-ce que vous étiez
  amenés à discuter avec le représentant de la Ville

de Terrebonne?

- R. Oui, on l'a fait à plusieurs reprises. On les a 2 rencontrés. Bien, premièrement, c'était dans notre 3 mandat, c'était dans notre proposition pour... à titre d'enjeux majeurs dont... d'où de par la taille du projet, on devait impliquer et la Ville 6 et s'impliquer aussi dans les discussions pour atténuer un peu l'impact, comprendre leurs besoins, 8 émettre les besoins de nos clients parce qu'il faut 9 comprendre qu'on est... on parle un peu au nom 10 d'Hydro-Québec. A certaines reprises, on avait des 11 représentants d'Hydro-Québec avec nous, notamment 12 souvent monsieur Gianfranco Passuello, mais 13 d'autres fois, on était seul et on... Donc, on 14 était un peu les leviers entre la Ville et... les 15 courroies de transmission entre la Ville et 16 Hydro-Québec, notre client ultime. Donc, c'est ça, 17 on est intervenu, à plusieurs reprises, on a été 18 impliqué, à plusieurs reprises. 19
- Q. [68] Quand vous dites « on », est-ce que vous étiez

  le seul interlocuteur de Stantec avec la Ville de

  Terrebonne?
- 23 R. Non, de par mes fonctions, je m'occupe de plusieurs 24 projets, je chapeaute plusieurs... une équipe donc 25 d'une trentaine d'individus et je suis assisté...

- j'étais assisté, et je le suis encore, par
- Marie-Josée qui est, je dirais, la princi... la
- personne qui a échangé le plus avec la municipalité
- notamment par courriel ou par téléphone pour
- avoir... Donc, elle est un peu la présence
- permanente du projet. Donc, voilà, non, je n'étais
- pas le seul.
- Q. [69] Encore fois, s'il vous plaît, vous adresser au
- 9 régisseur.
- R. Oui, je suis désolé.
- Q. [70] A quelle fréquence, est-ce que vous échangiez
- avec la Ville de Terrebonne?
- R. Certaines journées plusieurs fois par jour mais
- on... je dirais qu'au début du mandat,
- définitivement au début, dès les premières... Bien,
- donc, on a eu une première rencontre le premier
- (1er) février et ensuite, on fixait des rendez-vous
- périodiques mais il y a eu des échanges de plans
- donc après ça. Donc, depuis quatre ans, on échange
- des plans régulièrement notamment pour ce qu'on
- appelle les acceptations de tracé, s'assurer que
- tout le monde est sur la même page, et ensuite, les
- acceptations finales des... des projets. Donc,
- plusieurs rencontres.
- Q. [71] Et lors de ces rencontres, qui étaient les

interlocuteurs auprès de la Ville?

R. Ils ont changé beaucoup. Je dirais aujourd'hui, on 2 sait exactement à qui on doit s'adresser pour 3 obtenir pas les bonnes réponses mais plutôt les approbations qu'on... qu'on cherche à obtenir, donc, monsieur Bourassa de la ville. Donc, dans 6 le... dans le travail quotidien, Marie-Josée et 7 Patrick se communiquent régulièrement, donc, les 8 enjeux, je dirais, très concrets, mais au départ, 9 on a eu affaires avec monsieur Beauséjour de la 10 ville, monsieur Larrivée, on a... C'est ça. 11 Donc, toute une panoplie de gens à qui on a 12

exposé notamment au début ce plan et d'autres un peu plus... pas exhaustifs mais à grande échelle du projet notamment pour comprendre un peu leurs enjeux de travaux parce qu'on ne sait pas... Et puis, on en parle aujourd'hui parce que c'est le sujet mais on fait ça aussi avec tous nos... toutes les municipalités et autres ministères qu'on doit... avec qui on a... avec qui on fait affaires. Donc, pour comprendre leur enjeux puis partager ceux de nos clients.

- Q. [72] Je vais vous référer maintenant à la pièce HQD-1, document 4.
- 25 R. Oui.

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

- Q. [73] Donc, est-ce que vous pouvez nous expliquer cette pièce?
- R. Donc, c'est le compte-rendu de la rencontre qui a eu lieu le premier (1er) février deux mille seize (2016) à laquelle étaient présentes beaucoup de 5 personnes dont moi et plusieurs représentants de la 6 ville et représentants d'Hydro-Québec dont madame Nuckle, si je me rappelle bien, qui est aux 8 affaires, je ne sais pas, municipales ou relations avec le milieu, je pense qu'on appelle, et c'est un 10 compte rendu dans lequel on... notamment on parle 11 des travaux civils à venir. Je ne crois pas que 12 c'est annexé mais il y a eu partage d'un certain 13 nombre de plans pour expliquer. Donc, étant très... 14 plusieurs personnes sont très visuelles, donc, on 15 apporte... donc des plans, même... Donc, à cette 16 première rencontre, il n'y avait aucune ingénierie 17 de débuté. C'était plus à l'état conceptuel. Mais 18 reste que ça permet d'échanger puis les points 19 d'arrivée, donc le poste étant déjà fixe et les 20 points d'arrivée ou les lignes qu'on doit raccorder 21 étant aussi déjà fixes, c'est que le tracé qui peut 22 changer et notamment, donc les vingt-deux 23 kilomètres (22 km) prévus de massif à neuf 24 conduits. 25

1 Donc, les travaux civils qui devaient commencer au printemps suivant, printemps dix-sept 2 (2017), et s'échelonner de façon optimiste jusqu'à 3 l'automne deux mille dix-huit (2018), donc que les travaux civils vont se terminer cette année. Voilà! Q. [74] Vous nous disiez que des plans avaient été 6 échangés dans le cadre de cette rencontre. Est-ce 7 que vous vous souvenez si la traverse du boulevard 8 des Entreprises apparaissait déjà au moment de 9 cette rencontre? 10 R. Oui. Pas spécifiquement. Donc, à cette époque-là, 11 on ne parlait pas de la traverse du boulevard des 12 Entreprises, on parlait du massif, des lots de 13 travail. Donc, on morcelait déjà... Donc à la pièce 14 précédente. On morcelait des lots de travail pour 15 rendre ça un peu constructible par un entrepreneur. 16 Donc on en parlait déjà. Et notamment pour 17 comprendre les enjeux, il fallait faire comprendre 18 à la Ville l'enjeu de sortir les quatre massifs 19 principaux, dont un qui devait passer sur le 20 boulevard des Entreprises. Donc, de façon très 21 simple, il y a qu'une artère qui fait d'est en 2.2 ouest de ce côté-là de l'autoroute, et aussi de 23 passer sous l'autoroute 640 à trois reprises. Donc, 24 on cherchait un peu... C'est une rencontre très 25

- préliminaire, mais comme ça allait aligner le reste de nos travaux d'ingénierie, elle était
- g primordiale.
- Q. [75] Je vais vous demander maintenant de bien
- vouloir identifier la pièce HQD-1, Document 5.
- Simplement à titre informatif, la Ville de
- Terrebonne a également déposé cette pièce sous la
- cote T-7. Simplement, la Ville de Terrebonne a
- déposé effectivement les plans qui étaient joints
- au courriel donc de monsieur Beauséjour.
- R. Donc, c'est un courriel de Raphaël Beauséjour qui
- m'a été adressé le dix-huit (18) février deux mille
- seize (2016). Donc, monsieur Beauséjour était
- 14 l'interlocuteur qui nous avait été désigné suite à
- cette rencontre du premier (1er) février dont on
- vient de parler, dans lequel donc on m'énumère un
- certain nombre de travaux. Donc, en réalité,
- c'était un intrant qu'on recherchait, quels sont
- les travaux de la ville à venir. Donc, les
- réfections de pavage, des fois il y a des travaux
- d'égouts, aqueduc qui sont à venir. Donc, on essaie
- d'imbriquer un peu nos travaux là-dedans ou de
- devancer nos travaux, de les retarder en fonction
- de ça pour des raisons bien simples. Donc, c'est
- les bonnes pratiques dans notre domaine d'assurer

que nos clients et leurs clients ultimes, ou plutôt les entités dans lesquelles ils ont à travailler, puissent se marier et gêner moins le public possible.

Donc, c'était purement une... C'est ça.

C'était un intrant. Et on reçoit ici l'information
à l'effet que la réfection du boulevard des

Entreprises entre l'impasse, donc qui est à
l'extrémité ouest du boulevard des Entreprises, et
le chemin Claude-Léveillée vont se faire en deux

mille seize - deux mille dix-sept (2016-2017). Pour
nous, ça nous apparaissait un enjeu. Ça a été le
sujet des discussions des prochaines rencontres.

C'est ça. C'était un peu l'élément déclencheur.

- Q. [76] Donc, vous faites mention du point 1 de ce courriel. Est-ce que vous pouvez nous parler un petit peu du point numéro 3 de ce même courriel?
- R. Oui. Donc, sur le boulevard Urbanova, qui est un développement à l'ouest de ce qu'on appelle le lot 3, donc à l'ouest de la ville de Terrebonne, un des secteurs qu'on doit desservir par un des massifs qui va traverser l'autoroute 640, un des enjeux, c'est de traverser. Donc il y a un pont. Martin faisait référence, il y a un ruisseau qui porte un nom, donc qui doit être traversé, qui n'est pas

9

10

11

12

13

14

15

16

17

juste une rigole en temps de crue, donc il y a de
l'eau à l'année, et on doit traverser ce pont,
trouver une méthode, une façon de le traverser.

Donc, c'était un intrant pour la Ville de nous
dire, bien, assurez-vous d'intégrer ça dans votre
ingénierie, de bien comprendre les enjeux.

Ce qu'on a fait, ou ce qu'on a tenté de faire. Donc, l'ingénierie a été développée. Une technique, Martin faisait référence, une technique sans tranchée a été utilisée pour traverser ce ruisseau-là sans interférence avec le milieu humide. Donc une portée... J'essaie de me rappeler. Je ne sais pas si on a les documents. Mais une cinquantaine... une trentaine de mètres peut-être.

- Q. [77] Donc, au terme de ce point numéro 3 quelle a été la demande au niveau technique concrète, la traverse du boulevard Urbanova?
- R. Donc, c'est un courriel de la Ville. Donc, leur 18 demande était effectivement : le massif devra 19 passer en forage dirigé sous le cours d'eau. Donc, 20 je comprends, sans rentrer dans le détail, on 2.1 pourra y rentrer, là, mais le détail technique d'un 22 forage dirigé, bien, on comprenait bien qu'on ne 2.3 voulait pas une méthode traditionnelle. Est-ce que 24 c'est une demande de la Ville ou simplement de 2.5

- toute façon les gens d'Environnement vont nous
  dire, vous devez aller sans tranchée? On anticipait
  déjà ça dès le moment de l'appel d'offres. Oui,
  c'était une demande. Mais pour nous, on l'a pris
  comme, O.K., on est tous sur la même page puis on
  est d'accord qu'il faut y aller sans tranchée.
- Q. [78] Et est-ce que cette même demande a été

  formulée dans le cadre de cette correspondance-là

  pour la traverse du boulevard des Entreprises?
- R. Non. C'était... Non. On l'a présentée... Bien, il 10 n'est pas dans ce document-là. On l'a plutôt abordé 11 comme un... et sur nos plans préliminaires qui ont 12 suivi, comme une tranchée ouverte. Donc, on n'avait 13 pas... Pour nous, ce n'était pas au nombre des 14 secteurs où on devait utiliser une technique sans 15 tranchée, qui n'était pas encore élaborée à ce 16 moment-là. Donc, pour comprendre, en ingénierie, la 17 méthode vient après. C'est plutôt les enjeux qui 18 dictent de la méthode. Ici, aucun enjeu nous 19 faisait... Économiquement, ça ne valait pas le coup 20 de façon. 2.1
- Q. [79] Je vais vous référer maintenant à la pièce suivante, donc le document 6.
- 24 R. Oui.
- Q. [80] Est-ce que vous pouvez identifier le document

s'il vous plaît?

1

15

16

17

18

19

20

2.1

2.2

2.3

24

25

R. Donc, c'est un compte rendu d'une réunion de 2 travail qui a eu lieu le vingt-huit (28) juin deux 3 mille seize (2016) entre Marie-Josée St-Pierre, moi-même, Raphaël Beauséjour et Marc Bouchard de la ville de Terrebonne. La rencontre a eu lieu au bureau de la ville. Donc, c'était la première 7 rencontre de suivi après la rencontre préliminaire ou préparatoire de février dans laquelle on... 9 donc, on revenait un peu à poser des questions. 10 Est-ce que les travaux... vos planifications de 11 travaux demeurent les mêmes? Est-ce que, de notre 12 côté, les travaux demeurent dans le même 13 calendrier? 14

Il y a eu échange donc encore une fois de présentation un peu de documents pour bien comprendre ce qui s'en venait. Et c'est une rencontre ou ce sont des rencontres qu'on fait pour aller un peu plus dans le détail des enjeux, encore à la recherche d'informations. Donc, il faut se rappeler que nos plans sont prévus être émis finaux à l'automne suivant. Donc, on est encore en phase préliminaire. Donc, tous les enjeux doivent ressortir. On essaie de faire ressortir les cailloux. Donc, ce qui va causer des problèmes au

20

2.1

22

23

24

25

- moment de la construction, il faut les atténuer

  puis mettre la lumière un peu sur ces zones grises.
- Q. [81] Lors de cette réunion, il a été question du lot numéro 2. Qu'est-ce qui s'est dit par rapport au lot numéro 2?
- R. Bien, en réalité, il a été question de chacun des 6 lots de travail. On essayait d'être très consistant et très... pour pas s'égarer. Donc, le lot 1 a été 8 couvert. Le lot 2, donc qui, à ce moment-là, partait du boulevard des Entreprises, donc à 10 l'ouest de l'intersection, donc ce qu'on appelle 11 aujourd'hui la traverse du boulevard des 12 Entreprises, donc à la limite du côté... de la 13 bordure du côté ouest du boulevard des Entreprises, 14 passer sous le boulevard des Entreprises et ensuite 15 longer le côté sud du boulevard des Entreprises 16 jusqu'à la montée Gascon. Donc, on a échangé sur 17 les enjeux. 18

Mon souvenir notamment, il y a une école de formation professionnelle, donc il y avait un peu d'enjeu de temps. Souvent aux abords des écoles, il y a des... les plages horaires pour les travaux doivent être respectées. Donc, c'était une... c'était un élément important, et notamment suite à la communication de février de monsieur Beauséjour,

1 à savoir on a des travaux qui s'en viennent. Donc, on requestionnait à savoir quand est-ce que vont 2 arriver ces travaux-là et on obtient de l'information pertinente, un peu risquée, mais pertinente à l'effet qu'il va y avoir du pavage à l'automne et couche finale... donc, couche de 6 finition ou de roulement à l'été suivant. Donc, c'est ça. Donc, ce qui est pour nous, pas un enjeu, 8 mais qui va le devenir pour nos clients si les 9 travaux doivent être retardés. Donc, voilà, et 10 comme il n'y avait personne d'Hydro-Québec sur 11 place, pour nous, bien, ça devenait un élément 12 central un peu là. 13

- Q. [82] Donc, une fois que vous avez eu cette
  information de la part de la Ville, est-ce que vous
  l'avez transmise à Hydro-Québec? Et si oui, à
  qu'elle occasion, dans quel cadre?
- R. Donc, évidement, on... Mais pas évidemment, mais 18 dans le cadre de ce mandat-là, on fait des 19 rencontres de suivis mensuelles avec notre client 20 pour discuter des enjeux, discuter des méthodes, 21 discuter de l'avancement. Et je crois qu'on a eu 22 une rencontre dès le... Ça tombait à point. On 23 avait une rencontre dans les jours qui ont suivi et 24 on a eu des échanges là, notamment avec Sylvain 25

- Perreault qui est le chef travaux pour voir un
- peu... et Léandre Wart-Tardif pour voir un peu
- comment l'échéancier de travaux pouvait être modelé
- et voilà, à savoir qu'est-ce qu'on peut faire.
- Donc, c'était plus on a une information un peu
- sensible, il faut réagir avec ça, donc on a
- transmis l'information.
- Q. [83] Et à la suite, justement, de cette rencontre
- avec Hydro-Québec, qu'est-ce qui a été décidé?
- Quelles étaient les instructions d'Hydro-Québec?
- R. Elles n'ont pas été immédiates, mais une des
- solutions qui nous apparaissait... C'est un peu au
- terme de la discussion avec Sylvain Perreault, il a
- été décidé de rephaser les travaux et d'inclure la
- traversée ou de traverser le Boulevard des
- Entreprises tout de suite pour se libérer un peu de
- ce carcan-là. Donc, d'inclure dans le lot 1, qui
- était en préparation, dans le lot 1 civil, la
- traversée. Donc, de se rendre à l'est du Boulevard
- des Entreprises dans le lot 1 qui allait se
- construire au printemps deux mille dix-sept (2017).
- Q. [84] D'accord. Je vais vous référer maintenant au
- document 7.
- 24 R. Oui.
- Q. [85] Donc, document 7, il s'agit de la version

- révisée, Monsieur le Régisseur. Il y a une version
- qui a été déposée vendredi dernier, de ce document,
- donc révisé, comprenant l'ensemble des pièces
- jointes du courriel. Donc, Monsieur Nolin, est-ce
- que vous pouvez identifier ce document?
- R. Oui. C'est un courriel de ma collègue Marie-Josée
- Saint-Pierre, daté du trente (30) septembre deux
- mille seize (2016), qui porte sur l'émission des
- plans quatre-vingt pour cent (80 %) civil du lot 1
- de la ville de Terrebonne pour le Projet Judith-
- Jasmin, envoyé à monsieur Raphaël Beauséjour, de la
- ville de Terrebonne.
- 13 Q. [86] Oui.
- R. Donc, dans lequel il y a... Donc, les plans civils.
- Donc, on peut retrouver à la page 1 les plans
- civils, les lettres, les formulaires de demandes de
- consentement municipales, donc c'est un formulaire
- standard et les plans, donc.
- Q. [87] Vous l'avez peut-être mentionné, je l'ai peut-
- être manqué. À quelle date le courriel a été
- transmis à monsieur Beauséjour?
- 22 R. Le trente (30) septembre deux mille seize (2016).
- 23 Q. [88] D'accord.
- R. Et dans lequel on... Et donc, dans le courriel, ma
- collègue l'informe ou informe monsieur Beauséjour

- que les travaux, tels que convenus dans nos
  rencontres, vont se faire au printemps deux mille
  dix-sept (2017). Exact. Donc, pour précéder les
  travaux de pavage du Boulevard des Entreprises.
- Q. [89] Et est-ce que les travaux annoncés par madame
  Saint-Pierre concernaient également la traverse du
  Boulevard des Entreprises? Visaient également cette
  traverse-là?
- R. Oui. Euh... Donc, c'est l'extrémité est du parcours du lot 1. Donc, probablement le dernier plan. Je ne 10 les ai pas en tête, mais le dernier plan de la 11 série, donc 17 de 17... Je ne sais pas si les plans 12 sont annexés? Probablement. Oui. Donc, on peut voir 13 sur le plan 17 de 17, le PA-17, donc 0017, qui est 14 à l'est... pardon, à l'ouest du Boulevard des 15 Entreprises et le massif qui doit traverser le 16 Boulevard des Entreprises jusqu'à une liaison 17 aérosouterraine pour des fins de distribution et le 18 massif, donc les neuf nouveaux conduits, 1 à 9, qui 19 doivent arrêter pour être repris dans le lot 2. 20
- Q. [90] Et de par votre expérience, savez-vous si la
  Ville regarde ces plans, quand vous faites une
  demande de consentement?
- 24 R. Donc, on reçoit... Je n'y suis pas quand ils le 25 regardent, mais on reçoit des commentaires des

1 municipalités, notamment dans ce cas-ci, de la municipalité de Terrebonne avec des 2 mentions : Plans approuvés ou des annotations manuscrites ou une liste d'annotations dans un document annexé, à titre d'approbation. Donc, dans ce cas-ci, il s'agit des plans émis pour obtenir 6 leur approbation. Donc, si on regarde dans le 7 cartouche, donc c'est le numéro de révision, c'est 8 la révision 00, vous la retrouverez en haut du Plan 9 de localisation, donc datée du trente (30) 10 septembre. Donc, on s'attend à obtenir dans le mois 11 qui suit, des commentaires ou simplement une 12

Q. [91] Parfait. Donc, si je comprends bien, à la
demande de consentement du trente (30) septembre
comprenant les plans visés, notamment la traverse
du Boulevard des Entreprises.

approbation des plans.

13

R. Tout à fait. Si on se réfère encore au Plan 17 de 18 17, la mention « Pavage existant » dans le Plan de 19 profil, donc dans la section du haut, montre que le 20 massif va être... Donc, le dégagement, le 21 recouvrement du massif va être de sept cent 22 cinquante millimètres (750 mm) et on ne l'inscrit 23 pas « Boulevard des Entreprises » ici. Si on se 24 réfère à la vue en plan, donc dans la section du 25

- bas, c'est le Boulevard des Entreprises qui est traversé là. Donc, oui.
- Q. [92] Et quand est-ce que vous avez été mis au courant des travaux de pavage de la Ville, en fait de la réalisation effective des travaux?
- R. La date m'échappe, mais à l'automne deux mille
  seize (2016), dans une rencontre de suivi, Léandre
  Wart-Tardif nous informe qu'il est passé sur le
  chantier ou au poste, et que le pavage est en train
  ou les paveuses sont en train d'opérer le pavage.
  Est-ce qu'il est final? Ou simplement les couches
  de base? On ne le sait pas trop, mais je sais qu'à
  ce moment-là, on a l'information et qu'on avait un
  enjeu là.
- Q. [93] Et est-ce que vous vous souvenez si c'était
  avant ou après la transmission du courriel de
  madame Saint-Pierre pour la demande de
  consentement?
- 19 R. C'était après. Ça a eu lieu, je vous dirais, fin 20 octobre, début novembre, au moment où... Donc, 21 après le trente (30) septembre.
- Q. **[94]** Et une fois que vous avez été informé, donc par monsieur Wart-Tardif de la réalisation des travaux, quelle a été votre réaction?
- R. Donc, étant courroie de transmission entre notre

- client et des entités externes, on s'est référé à notre client pour trouver des solutions. Donc, on a informé donc notre client des enjeux, des
- possibilités et on était en mode attente de directives.
- Q. [95] Je vais vous référer maintenant au document 9.
  Est-ce que vous pouvez nous expliquer ce document,
  s'il vous plaît?
- R. Oui. Donc, ce sont les plans annotés, datés du sept (7) décembre deux mille seize (2016) transmis à 10 l'entrepreneur, donc à Stantec par la Ville de 11 Terrebonne dans lequel on retrouve les plans 12 scellés. Donc, on ne voit pas très bien là, mais je 13 reconnais mon sceau sur les plans. Et c'est le 14 plan... Encore une fois, je présume qu'il est 15 marqué « 17 de 17 », en bas à droite, dans lequel 16 on voit le tampon approuvé par monsieur Patrick 17 Bourassa en date du sept (7) décembre deux mille 18 seize (2016) et sur lequel on voit des notes 19 manuscrites en bleu et une note en rouge marquée 20 « Forage » sous le Boulevard des Entreprises. 21
- Q. [96] Est-ce que c'était la première fois que la
  Ville vous demandait de procéder par forage sous le
  Boulevard des Entreprises?
- R. C'est la première fois, à ma connaissance, où on

- obtient cette... où on reçoit cette demande.
- Q. [97] Dans le cadre du Projet Judith-Jasmin, est-ce
- que vous avez effectué du forage ailleurs dans la
- ville de Terrebonne?
- R. Oui. Donc, comme Martin le mentionnait, on avait en
- chantier de conception trois forages sous
- 1'autoroute 640. Donc, on était en phase de
- sélection de l'endroit, de l'emplacement, le plus
- approprié ou le moins dispendieux, le moins risqué.
- Donc, à trois endroits, trois emplacements. Donc,
- ça c'est un premier tronçon là. On a parlé tout à
- 1'heure du ruisseau près du Boulevard Urbanova,
- donc dans le sud-ouest du développement et donc, à
- ce moment-là ce n'était pas encore connu, mais sur
- le boulevard la Pinière on a passé sous un égout
- collecteur donc, de façon perpendiculaire, donc, à
- une autre reprise. Donc, au total, cinq techniques
- sans tranchées, toutes différentes.
- Q. [98] Et qu'est-ce qui justifie l'utilisation de
- cette technique?
- 21 R. Ce sont souvent des... Les enjeux techniques sont
- la nature des sols, les enjeux économiques et
- ensuite des enjeux d'approbation des entités qu'on
- traverse. Donc, sous l'autoroute 640, on avait un
- enjeu de circulation, donc, dans les premières

1 communications qu'on a eues avec le MTQ, l'ouverture en conventionnel, donc, en tranchée 2 ouverte, de l'autoroute 640 ne nous a pas été permise pour des raisons, je dirais, évidentes, mais reste que ça demeure. Donc, il a été, et dans ce cas-ci, à titre comparatif, une méthode sans 6 tranchée peut être faite très proche de la surface du sol, en réalité à la profondeur qu'on veut, mais 8 sous l'autoroute 640, on a installé la gaine, donc, 9 le conduit dans lequel va être installé les petits 10 conduits à sept mètres (7 m) de profondeur pour des 11 raisons d'affaissement dû à la nature des sols dans 12 lequel on a à travailler. Donc, Martin le 13 mentionnait, c'est un sable silteux gorgé d'eau. 14 Donc, c'est ça. Il y avait des enjeux. Donc, 15 c'était une mesure d'atténuation. Donc, pour 16 répondre à la question, les enjeux sont 17 économiques, des fois environnementaux, d'autres 18 fois réglementaires. C'est ça. 19 Q. [99] Parfait. Alors, ça fera le tour pour le 20 témoignage de monsieur Nolin. Merci. Donc, le 21

témoignage de monsieur Nolin. Merci. Donc, le
prochain témoin, madame St-Pierre. Je pense que
monsieur Nolin a bien fait le tour un petit peu de
la question relativement aux interactions entre
Stantec et la Ville de Terrebonne. J'aurais

- simplement peut-être quelques petites précisions,
- Madame St-Pierre, à vous demander. Donc, votre c.v.
- On va le chercher. Donc, Madame St-Pierre est-ce
- que vous reconnaissez avoir pris connaissance de la
- pièce HQD-2, document 1.3 et avoir participé à sa
- f rédaction?
- 7 Mme MARIE-JOSÉE ST-PIERRE :
- 8 R. Oui.
- 9 Q. [100] Également, avez-vous pris connaissance des 10 pièces HQD-1, documents 6 et 7?
- 11 R. Oui.
- Q. [101] Est-ce que ces pièces ont été préparées par
- vous ou sous votre contrôle?
- 14 R. Oui.
- Q. [102] Est-ce que vous adoptez le tout pour valoir
- comme votre témoignage dans le présent dossier?
- 17 R. Oui.
- Q. [103] Parfait. Alors, Madame St-Pierre, je vous
- demanderais également de nous faire un peu état de
- votre parcours professionnel et académique s'il
- vous plaît.
- 22 R. Oui, parfait. Ça fait vingt-cing (25) ans que je
- suis pour Stantec. J'ai commencé en mécanique du
- bâtiment. Par la suite, je suis allée en
- surveillance de travaux pour faire un autre

- parcours en arpentage et lorsque le département de
- distribution a ouvert, j'ai appliqué sur le poste
- et je suis en distribution depuis deux mille
- 4 (2000). J'ai une formation de technicienne en génie
- 5 civil.
- Q. [104] Est-ce que vous avez été personnellement
- impliquée dans le dossier qui nous occupe
- 8 aujourd'hui?
- R. Oui. Je suis impliquée du début jusqu'à
- aujourd'hui.
- Q. [105] Et quelle était la nature de vos
- interventions dans le cadre du présent dossier?
- R. Bien c'est moi qui faisais les interventions avec
- le client, avec la municipalité, ainsi que le
- ministère des Transports.
- Q. [106] Parfait. Je vais vous référer à la pièce,
- donc, au document 6.
- 18 R. Oui.
- Q. [107] Est-ce que vous pouvez nous confirmer que
- c'est vous qui avez rédigé ce compte rendu?
- R. Oui, c'est moi qui a rédigé le compte rendu du
- vingt-huit (28) juin.
- Q. [108] Si je vous réfère à la deuxième mention en
- jaune dans le document qui a été surligné en jaune,
- donc, au point 3, la mention relative au lot 2.

1	Est-ce	que	vous	pouvez	nous	lire	spécifiquement	la
2	mention	que	vous	avez	faite	?		

- R. Oui, on a présenté le boulevard des Entreprises. On a présenté les plans à la Ville quand on est arrivés pour expliquer tout le projet qui était pour le Boulevard des Entreprises.
- Q. [109] Parfait, puis si je vous demande de lire la mention, donc, surlignée en jaune, le deuxième paragraphe, relative au lot numéro 2.
- 10 R. Oui.
- Q. [110] Est-ce que vous pouvez nous le lire. Ce sont vos mots de ce que je comprends?
- 13 R. Oui.

La Ville prévoit faire des travaux

automne deux mille seize (2016) et été

deux mille dix-sept (2017). Couche de

finition. La Ville demande d'Hydro
Québec de prévoir débuter les travaux

civils avec les traverses de rue.

- C'était une entente qu'on avait avec la Ville de Terrebonne lors de la présentation des documents.
- Q. [111] Parfait. Donc, votre compréhension
  relativement à l'ordonnancement des travaux de la
  Ville, c'était laquelle?
- R. Bien, c'est qu'il fallait qu'on s'arrime avec les

- travaux de la Ville. C'est que nous on devait faire
- nos plans pour si on avait des travaux dans les
- intersections du Boulevard des Entreprises, on
- devait débuter les travaux avec nos travaux pour
- s'assurer de ne pas intervenir avec la couche de
- pavage de la Ville de Terrebonne qui était demandée
- par la Ville.
- Q. [112] Puis est-ce que vous pouvez nous confirmer
- que vous avez transmis cette information-là à
- 10 Hydro-Québec par la suite.
- R. Oui, on a transféré cette information-là lors d'une
- rencontre... Lors de nos rencontres mensuelles.
- Q. [113] Et vous souvenez-vous de ce qu'Hydro-Québec
- vous a demandé par la suite? Quelle a été la
- décision qui a été prise par Hydro-Québec?
- R. Bien, c'est à ce moment-ci qu'on a décidé de
- devancer la traverse du Boulevard des Entreprises
- dans le lot 1, pour s'assurer de débuter les
- travaux immédiatement au printemps deux mille dix-
- sept (2017).
- 21 Q. [114] Je vais maintenant vous référer au document
- 7. Encore une fois, c'est un courriel qui provient
- de vous.
- 24 R. Oui.
- Q. [115] Est-ce que vous pouvez nous expliquer quel

- était l'objet de votre courriel?
- R. Oui, l'objet de mon courriel c'était faire la
- demande à la Ville de Terrebonne. C'était d'envoyer
- nos plans, ainsi qu'une lettre et une demande
- d'intervention qui expliquait nos travaux, la zone
- des travaux, ainsi que les plans pour avoir
- 1'autorisation de la Ville de Terrebonne.
- Q. [116] Et est-ce que votre demande comprenait la
- traverse du Boulevard des Entreprises?
- R. Oui, la demande comprenait la traverse au plan 17,
- comme quoi qu'on traversait le Boulevard des
- Entreprises.
- Q. [117] Est-ce que vous aviez annoncé, donc, une date
- relativement à la réalisation de ces travaux?
- R. Oui, on peut... Si on regarde sur la demande
- d'intervention, on dit que les travaux sont prévus
- au printemps deux mille dix-sept (2017).
- Q. [118] Quand est-ce que vous avez appris que la
- Ville était en cours de réalisation des travaux de
- 20 pavage?
- 21 R. C'est lors d'une rencontre qu'on avait avec Hydro-
- 22 Québec suite à une visite terrain que Léandre
- Tardif-Wart était sur le terrain. Il nous a avisés
- que la Ville de Terrebonne était en train
- d'effectuer des travaux.

- Q. [119] Et est-ce que vous vous souvenez à peu près
- de la date à laquelle vous en avez été informés?
- R. C'est fin octobre, début novembre.
- Q. [120] Quelle a été votre réaction quand vous avez
- appris que les travaux étaient en cours, les
- travaux de pavage?
- R. Bien on a tout de suite communiqué avec la Ville de
- 8 Terrebonne.
- 9 Q. [121] Ce sera tout pour le témoignage de madame St-
- Pierre. Donc, le prochain témoin, monsieur Perrier,
- Martin Perrier. Donc, Monsieur Perrier, je vais
- tout d'abord vous demander si la pièce HQD-2,
- document 1.6, votre curriculum vitae, ainsi que la
- pièce HQD-1, document 16, ont bien été préparés
- sous votre contrôle et direction?
- M. MARTIN PERRIER:
- R. Oui, c'est le cas.
- Q. [122] Est-ce que vous avez pris connaissance de la
- pièce HQD-1, document 18?
- 20 R. Oui.
- Q. [123] Est-ce que vous adoptez le tout pour valoir
- comme votre témoignage dans le présent dossier?
- R. Oui, tout à fait.
- Q. [124] Monsieur Perrier, est-ce que vous pouvez nous
- expliquer votre parcours académique et votre

parcours professionnel s'il vous plaît?

- R. Oui, en fait, je suis diplômé en administration de 2 l'UQAM en mille neuf cent quatre-vingt-quatorze 3 (1994). Par la suite, j'ai travaillé chez Bombardier Aéronautique pendant dix-sept (17) ans, principalement au niveau des approvisionnements et 6 des approvisionnements stratégiques. Mon arrivée chez Hydro-Québec à partir de deux mille treize 8 (2013), encore une fois aux approvisionnements 9 stratégiques et maintenant, depuis environ trois 10 ans, à la direction Laurentides pour le réseau de 11 distribution. 12
- Q. [125] Est-ce que vous pouvez nous expliquer en quoi consistent spécifiquement vos fonctions actuelles?
- R. Mes fonctions actuelles, en fait, je suis 15 responsable de tout... tout ce qui se passe d'un 16 point de vue distribution sur le territoire des 17 Laurentides. En fait, le territoire des Laurentides 18 est quand même assez vaste, c'est-à-dire la Ville 19 de Laval, les Laurentides, Lanaudière, l'Outaouais, 20 l'Abitibi-Témiscamingue et la Baie-James, donc, un 21 très très grand territoire. Responsable au 22 niveau des... au niveau des travaux, au niveau des 23 demandes clients, au niveau aussi des pannes, du 24 rétablissement et des mesures d'urgence. 25

- Q. [126] Est-ce que dans le cadre de vos fonctions,
- vous êtes amené à intervenir auprès des
- 3 municipalités?
- R. Oui, régulièrement, plusieurs rencontres avec...
- avec des élus ou avec des gens des... des
- 6 municipalités.
- Q. [127] Relativement à votre implication donc dans le
- présent dossier, pouvez-vous nous dire à partir de
- quand et pour quelle raison vous avez été impliqué
- dans le dossier qui nous occupe aujourd'hui?
- R. En fait, je dirais à partir... autour du mois
- d'octobre, j'ai pas... j'ai pas la date exacte,
- septembre, octobre, ce dossier-là est venu... est
- venu à mes oreilles de par mes collègues de
- relation avec le milieu. On m'expliquait aussi que
- ce qui a été dit auparavant, on avait certaines
- problématiques avec... ou certains enjeux, je
- pourrais dire, avec la Ville de Terrebonne, donc,
- on avait besoin de parler peut-être à un autre
- niveau avec la Ville de Terrebonne pour essayer de
- dénouer l'impasse dans laquelle nous étions. Donc,
- j'ai pris connaissance du dossier puis à ce
- moment-là aussi, on avait décidé de prendre une
- pause durant la période électorale et une fois la
- période électorale terminée, je pourrais rentrer en

- contact avec... avec le maire de la Ville de

  Terrebonne pour essayer de trouver des solutions.
- Q. [128] Est-ce que vous avez eu des échanges verbaux avec le nouveau maire une fois qu'il a été élu?
- R. Oui, absolument, j'ai eu... j'ai eu une première 5 rencontre téléphonique avec lui, à ce moment-là, je 6 lui avais réitéré notre... je pourrais dire 7 notre... notre souhait de trouver une solution, 8 d'être capables de s'entendre dans ce projet-là et 9 que Hydro-Québec serait quand même assez ouvert à 10 échanger avec lui, essayer de trouver... essayer de 11 trouver des solutions, mais malheureusement, à ce 12 moment-là, le maire était quand même nouveau en 13
- poste et ce qu'il m'avait dit à ce moment-là c'est
- donc, on allait se reparler plus tard, chose qui a été faite un petit peu plus tard.

qu'il n'était pas vraiment au courant du dossier,

- Q. [129] Ce premier échange, est-ce que vous vous
  souvenez à peu près vers quelle période, quel mois
  il s'est déroulé?
- 21 R. Oui. En fait, ça c'est arrivé, je dirais, au début
  22 novembre, si je ne me trompe pas, je dirais au
  23 début novembre que c'est arrivé la première
  24 rencontre téléphonique.
- Q. [130] Donc, il a été convenu au terme de cet

- échange-là de vous reparler.
- 2 R. Oui.
- Q. [131] Est-ce qu'un deuxième échange a eu lieu?
- R. Oui, un deuxième échange a eu lieu, je dirais,
- probablement au début décembre ou dans... dans ces
- eaux-là. A ce moment-là, le maire avait pris
- connaissance du dossier, on a eu un échange, j'ai
- réitéré encore une fois qu'on essayait de trouver
- une solution puis qu'on était prêt à regarder quand
- même certaines solutions puis... mais à ce
- moment-là, le maire était assez... assez fermé du
- fait qu'il souhaitait uniquement avoir des travaux
- par forage.
- Q. [132] Puis de votre côté, quelle a été votre
- décision? Qu'est-ce que vous avez fait à la suite
- de cette décision de la Ville?
- R. Bien, naturellement qu'à ce moment-là, on essayait
- pour... pour le bien de tout le monde d'essayer de
- trouver une solution. Donc, vraiment, je me suis...
- je me suis efforcé à essayer de trouver une
- solution, d'échanger avec eux, d'essayer vraiment
- d'avoir d'autres opportu... d'autres options puis
- il n'y a absolument rien qui a été mis sur la
- table. Donc, à ce moment-là, on a même évoqué le
- fait que peut-être on allait devoir venir à la

- Régie pour... pour prendre une décision mais que
- c'était quand même dommage, qu'on essayait vraiment
- de trouver une solution avant d'aller plus loin.
- Q. [133] Je vais vous référer à la pièce HQD-1,
- document 16.
- 6 R. Oui.
- Q. [134] Je vais vous demander de bien vouloir
- 1'identifier, s'il vous plaît.
- R. En fait, le document 16, ça c'est une... c'est une
- lettre que j'ai envoyée le vingt-huit (28) février
- au maire de Terrebonne, monsieur Marc-André Plante.
- Q. [135] Et quel était l'objet de votre communication?
- R. Mais en fait, ce qu'on essayait vraiment c'est de
- trouver des solutions mais surtout de les rassurer.
- 15 Ce qu'on se faisait dire aussi par la municipalité
- c'est qu'ils avaient peur au niveau de la
- détérioration de la chaussée suite à nos travaux.
- Donc, vraiment ce qu'on... ce qu'on disait ici,
- c'est qu'on proposait des choses qui sont pour nous
- exceptionnelles, qu'on ne propose pas
- habituellement, c'est vraiment de faire une
- surlargeur, une bande bitumineuse supplémentaire
- pour s'assurer de la performance et de la stabilité
- de la... de la chaussée dans cette région-là et
- même de faire une garantie supplémentaire ou un

- suivi supplémentaire sur une période de... sur une période de trois ans pour être capable de les
- rassurer en fait et d'éviter de longues et
- 4 coûteuses discussions pour la suite.
- Q. [136] Est-ce que quelqu'un chez Hydro-Québec vous a suggéré la mise en place de ces mesures
- d'atténuation?
- R. Oui, tout à fait. Il y a eu plusieurs discussions
- qui ont été... qui ont eu lieu avec les ingénieurs
- chez Hydro-Québec, essayer de regarder vraiment
- toutes les possibilités pour comprendre. Dans le
- cas actuel aussi, on avait... il a été mentionné
- tantôt le rapport d'expert qu'on avait qui avait
- été en fait aussi envoyé au même moment, donc, on
- savait qu'il y avait beaucoup de risques associés
- aux méthodes de forage et aussi, il y avait
- beaucoup de coûts associés à ça. Donc, c'est pour
- ça qu'à l'interne, on a vraiment essayé de trouver
- des solutions pour être capable d'aller de l'avant
- dans ce dossier-là. Donc, moi, c'est avec l'équipe
- de Nathalie Des Trois Maisons, responsable de
- l'ingénierie, discussion aussi avec... avec Martin
- Lavoie pour vraiment trouver des solutions qui
- seraient capables de rassurer la Ville de
- Terrebonne.

- Q. [137] Je vais vous demander maintenant de bien
- vouloir identifier la pièce, donc, le document 18,
- HQD-1, document 18.
- R. Oui, ça c'est... en fait, c'est la réponse que j'ai
- eue le dix (10) avril deux mille dix-huit (2018) de
- la Ville de Terrebonne.
- Q. [138] Donc, c'est la réponse à votre lettre du
- vingt-huit (28) février, c'est ça?
- 9 R. Oui, tout à fait.
- Q. [139] Parfait. Est-ce que vous pouvez nous dire
- quelle a été la réponse de la Ville de Terrebonne à
- votre correspondance?
- R. Bien, en fait, la Ville de Terrebonne, ce qu'elle
- nous dit ici c'est que vraiment les propositions
- qu'on a faites ne sont pas acceptables et
- simplement, ils reviennent encore à la charge, que
- c'est uniquement une technique de forage qui va
- être... qui va être acceptable pour la Ville de
- Terrebonne.
- Q. [140] Est-ce que dans sa réponse la Ville de
- Terrebonne formule une contre-proposition, une
- contre-offre à la proposition que vous aviez faite
- le vingt-huit (28) février?
- R. Non, du tout. En fait, c'était un peu décevant
- parce qu'avec mes échanges, mes précédents échanges

- avec le maire, à chaque fois, je disais qu'on était
- prêt à discuter, qu'on pouvait continuer à chaque
- fois de trouver des solutions, puis à ce moment-là,
- le dix (10) avril, ça venait vraiment terminer la
- discussion en disant que c'est uniquement du forage
- et rien d'autre qu'on veut.
- Q. [141] Et est-ce que cette lettre du dix (10) avril
- deux mille dix-huit (2018) c'était la première
- réponse que vous aviez à votre lettre du vingt-huit
- 10 (28) février? Il n'y en a pas eu d'autres entre les
- 11 deux?
- R. Du dix (10) avril, non.
- Q. [142] Quand vous avez reçu cette lettre de la part
- donc de monsieur Sauriol, quelle a été votre
- réaction? Qu'est-ce que vous avez fait?
- R. Bien là, malheureusement, je pense que ça
- mettait... ça mettait terme aux discussions, donc,
- à ce moment-là, j'ai demandé au service juridique
- de préparer une demande pour venir ici, à la Régie.
- Q. [143] Parfait. Ça complétera pour le témoignage de
- monsieur... de monsieur Perrier, donc, pour le
- panel numéro 1.
- LE PRÉSIDENT :
- Parfait. Merci. Donc, je comprends, Maître
- Barrault, que votre panel est prêt pour être

- contre-interrogé.
- Me MARION BARRAULT:
- 3 Tout à fait.
- 4 LE PRÉSIDENT :
- Alors, si vous voulez, Maître LeChasseur, on va
- prendre une pause puis après ça, on va revenir avec

- 77 -

- votre contre-interrogatoire. Ça vous va? Alors, il
- est... de loin, il est dix heures... dix heures
- vingt-cinq (10 h 25), alors, je prendrais jusqu'à
- moins vingt-cinq (25). Ça vous va? Parfait. Alors,
- bonne pause.
- 12 SUSPENSION
- 13 REPRISE
- 14 LE PRÉSIDENT :
- Maître LeChasseur, c'est quand vous voulez.
- 16 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me MARC-ANDRÉ LeCHASSEUR :
- Excusez-moi. Voilà! J'ai très peu de questions,
- Monsieur le Juge, alors ça va être très bref.
- Q. [144] Ma première question est pour monsieur
- Lavoie. Je ne me trompe pas de nom? Ouvrez votre
- micro.
- M. MARTIN LAVOIE:
- R. C'est fait.
- Q. [145] Dites-moi, je comprends que les travaux qui
- ont été exécutés par Hydro-Québec, c'est environ

- vingt-deux mille (22 000) mètres de conduits souterrains installés à Terrebonne?
- R. C'est, au final, ça va être environ vingt-deux
- mille (22 000). Il y a des zones où est-ce que, par
- 1'évolution du développement, ils ne seront pas
- construits. Il y a un secteur au complet parce
- qu'on descendait jusqu'à la Côte de Terrebonne,
- initialement. Puis par des séquences de
- développement avec la Ville, il ne sera pas
- construit pour... dans un avenir proche. Ça fait
- que c'est environ vingt (20) kilomètres de
- conduits, de massifs qui vont être installés.
- Q. [146] Les massifs, c'est les conduits souterrains,
- pour les profanes là?
- R. C'est un regroupement de conduits souterrains.
- Q. [147] Un regroupement de conduits souterrains. O.K.
- Dans ces vingt (20) kilomètres, vingt-deux mille
- 18 (22 000) ou vingt mille (20 000) mètres, peu
- importe là. On parle en mètre parce que le litige
- ici, c'est quoi? Onze (11) mètres là, mais... Dans
- les vingt mille (20 000) mètres, qui paye pour les
- techniques que vous utilisez, forage ou bien la
- tranchée? Quand je dis « forage », ça inclut
- fonçage également. Je pense que c'est une sous-
- technique, dans le fond, si je ne me trompe pas,

- mais je ne suis pas ingénieur là. Alors, qui paye
- pour ces travaux d'enfouissement là par tranchée ou
- par forage?
- R. Bien, comme c'est Hydro-Québec qui a choisi la
- technique par forage, c'est Hydro-Québec qui assume
- 1'ensemble des frais pour les vingt mille... vingt
- mille (20 000) mètres ou vingt (20) kilomètres de
- massifs.
- 9 Q. [148] De massifs. Quand vous faites la tranchée,
- même principe je présume? C'est vous, Hydro-Québec,
- qui dépensez l'argent pour creuser la tranchée et
- mettre les conduits en souterrain?
- R. Les travaux qu'Hydro-Québec fait et assume les
- coûts, pour la construction civile, soit
- 1'excavation, installer les conduits, bétonner, les
- chambres pour faire les jonctions, puis remblayer
- et finir les surfaces selon le terrain.
- Q. [149] Donc, tous les coûts associés, dans le fond,
- à la pose des conduits?
- 20 R. Tous les coûts associés est assumés par Hydro-
- Québec.
- 22 Q. [150] Je comprends qu'il y a une portion de ces
- conduits-là qui sont sur la propriété d'Hydro-
- Québec, je présume, ou sur des lots privés qui ne
- vous appartiennent pas?

- 80 -

R. La majorité des massifs qui sont installés à

Terrebonne sont sur l'emprise publique. C'est

arrivé à certaines occasions qu'on a dû prendre une

servitude pour le temps des travaux ou pour une

servitude pour aller chercher un dégagement pour

les puits d'accès. Mais, la majorité est sur

servitude, servitude publique.

Q. [151] Donc, dans les vingt mille (20 000) mètres ou vingt-deux mille (22 000) mètres, peu importe là, alors grosso modo, cent pour cent (100 %) de ces tuyaux-là passent dans les emprises de la Ville de Terrebonne ou quand vous dites « emprises publiques » c'est également des emprises qui appartiennent au gouvernement, par exemple?

R. Bien là, on a les traversées de l'Autoroute 640 qui est sur une emprise du MTQ. On a, à la sortie du poste, les emprises de lignes, Hydro-Québec a déjà une servitude pour l'aérien. On a modifié cette servitude-là pour installer des canalisations souterraines. Et puis le reste, la majorité est sur les rues ou une emprise municipale.

Il y a un endroit, la Urbanova où est-ce que c'est une propriété de la Ville là, c'est... il y a une subtilité. C'est pas une servitude, c'est une propriété de la Ville, donc on a demandé une

- servitude pour cette zone-là.
- Q. [152] Et dites-moi, lorsque vous passez sous la,
- c'est la 640, je pense, vous la 640, vous passez à
- proximité, je comprends... En fait, si on prend la
- carte là, en ligne droite avec la tranchée ou le
- passage sous Entreprise, je dirais. Est-ce que
- c'est à peu près aux mêmes endroits? Non? 640,
- Boulevard des Entreprises?
- 9 R. Non.
- Q. [153] O.K. Donc, sur la carte, vous passez sous la
- 11 640, mais c'est pas en lien avec...
- R. Non. Le choix de l'emplacement pour les forages
- sous l'Autoroute 640, il faut comprendre que ça
- prend deux excavations à chacune des extrémités.
- 15 Q. [154] Hum, hum.
- R. Il y a une excavation qu'on appelle un puits
- d'arrivée qui est installé au nord de l'Autoroute
- 640 puis physiquement, on pouvait installer un
- puits de départ qui est installé au sud de la 640.
- Un puits d'arrivée puis un puits de départ, c'est
- quoi la différence entre les deux? Je vois la
- question qui s'en vient. Elle est relativement
- simple.
- C'est que le puits de départ, il faut qu'il
- soit très long et très rectangulaire parce qu'il

2

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

faut descendre chaque feuille ou chaque section de conduits qui, dans ce cas-là, faisait environ trente (30) pieds, puis on installait un marteau au bout de ça. Donc, ça faisait une longue excavation pour le puits de départ.

Tandis que le puits d'arrivée, lui, il n'a pas à gérer la longueur de la canalisation parce que quand on est arrivé, on est arrivé, on n'a pas besoin de ça. Un puits plutôt carré à la même profondeur que le radié du conduit.

Q. [155] Vous avez anticipé. La Ville reconnaît l'intelligence du témoin, alors... Je vous demanderais, par ailleurs, lorsque vous recevez une information de la Ville à l'effet qu'elle a pavé le Boulevard des Entreprises à la hauteur du cercle sur le plan, la hauteur qui nous occupe, vous répondez dans votre courriel, puis je vais le trouver si vous me permettez.

> Alors, vous avez deux séries de pièces. Vous avez les pièces d'Hydro-Québec qui a produit des pièces qui contiennent ces courriels-là, je pense bien. Je vais vous référer à mes pièces parce qu'évidemment c'est plus facile pour moi de les fréquenter. Alors, je suis dans les pièces de Terrebonne, pièce 8 et la pièce... Excusez. Alors,

13 mai 2019 Contre-interrogatoire - 83 -Me M.-A. LeChasseur

1 pièce 8, c'est deux courriels, en fait, le dix-huit

(18) novembre deux mille seize (2016) et vingt-neuf 2

(29) novembre deux mille seize (2016). Vous avez

les deux devant vous?

- R. Oui.
- Q. [156] Oui. Vous avez, dans le courriel du dix-huit 6
- (18) novembre deux mille seize (2016), une
- communication avec monsieur Sauriol où vous lui
- dites :
- Pour des raisons économiques et de 10
- complexité de réalisation, Hydro-11
- Québec ne souhaite pas procéder par 12
- forage sous le Boul. des Entreprises. 13
- À cette époque-là, avez-vous des données 14
- particulières qui vous permettent de penser que la 15
- complexité de réalisation est particulière à cette 16
- hauteur-là? 17
- R. À cette époque-là, on avait déjà commencé les 18
- travaux dans le poste. Le poste est à moins de un 19
- kilomètre de cette zone-là. 20
- Q. [157] Hum, hum. 21
- R. Et puis c'est relativement au même niveau, on a 2.2
- quelques mètres de différence. Et puis on savait, 2.3
- on savait les difficultés qu'on avait déjà parce 24
- que, creuser dans du sable silteux et saturé d'eau, 25

2

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

- 84 -

vous avez déjà eu des expériences sur le bord de la mer à essayer de faire un trou là, vous ne réussissez jamais si vous ne gérez pas l'eau. Donc, on connaissait ce contexte géologique là.

Par ailleurs, on avait aussi fait des sondages, dans la pratique, on fait des sondages à chacun des puits d'accès qu'on a à creuser dans la rue puis à tous les cent (100) mètres environ de canalisation. Donc, on avait déjà quelques sondages qui confirmaient que c'était le même... la même géologie avec la même hauteur ou profondeur de l'eau dans ce coin-là.

- Q. [158] Est-ce que cette géologie-là est similaire dans tous les endroits où vous avez fait des forages?
- R. Dans Terrebonne, je vous dirais qu'elle est plus 16 répandue, pas plus... elle est très répandue. On a 17 rencontré sensiblement tout le temps les mêmes 18 difficultés pour pouvoir réussir à excaver ce qui 19 est installé. C'est des pointes filtrantes, c'est 20 qu'on installe des tiges à la profondeur pour 21 laquelle on veut creuser et même un peu plus creux 22 au pourtour de l'espace où est-ce qu'on veut 23 creuser, puis on installe des pompes un peu, une 24 pompe à vacuum là-dessus, puis on pompe l'eau du 25

- sol. Après ça, on peut commencer à creuser.
- 2 Q. [159] O.K.
- R. Tous les trous qui ont été faits, des puits
- d'accès, on a utilisé cette technique-là.
- L'entrepreneur, il y a quelques trous qu'il a
- essayé de faire une méthode plus conventionnelle
- avec des pompes dans un coin, on creuse un trou, on
- met une pompe et il y a eu énormément de
- 9 difficultés.
- Ca fait que, donc excaver dans ce secteur-
- là ou dans la majeure partie où est-ce qu'on était
- intervenu...
- Q. [160] Hum, hum.
- R. ... bien, ça nécessitait des pointes filtrantes
- pour pouvoir creuser.
- Q. [161] Pour le faire. Si les conditions, lorsque
- vous disiez que les conditions étaient
- essentiellement les mêmes, je comprends que les
- conditions sous la 640 par exemple, qui est à
- proximité, sont les mêmes que vous retrouviez sous
- les Entreprises ou vous présumiez que c'étaient les
- mêmes essentiellement qui se retrouvaient à
- l'endroit?
- R. Sous l'Autoroute, la 640, c'est la même chose, on a
- fait des forages de part et d'autre et au centre de

12

13

14

15

16

17

18

19

20

2.1

2.2

2.3

24

25

l'autoroute pour confirmer, dans le fond, les 1 horizons. La géologie fait en sorte que le sable 2 n'est pas éternel, il y a une couche d'argile qui est en deçà de ça, puis on ne voulait pas aller commencer à faire des forages dans des mixtes argile-sable. Les spécialistes pourront vous 6 répondre mieux que moi. Mais, sauf qu'on a fait les 7 sondages pour s'assurer de connaître la géologie 8 qu'il y a en dessous de l'autoroute. 9 10

Q. [162] Lorsque je prends votre courriel du vingtneuf (29) novembre et dans ce courriel-là, vous
dites à la cinquième ligne et à la sixième ligne :

[...] qu'il n'est pas possible pour Hydro-Québec de réaliser des travaux en forage poussé, puisqu'à certains endroits cette option ne serait pas réalisable au point de vue technique.

Je comprends que, à cette époque-là, vous n'avez pas l'expertise de NOEX qui a été réalisée ni aucune expertise en main. C'est votre déduction que ce n'est pas possible de le faire sur le plan technique?

R. Ce qu'on savait, c'est... j'aurais peut-être dû
utiliser des mots comme, avec de grandes
difficultés ou avec de grands risques, que c'était

impossible. Tout est possible, sauf qu'il y a des 1 grands risques et des grands enjeux rattachés à ça. 2 J'ai utilisé ces mots-là parce que, pour nous, étant donné la distance, l'emplacement, et caetera, ce n'était pas envisageable que, par l'argumentation de la Ville, de procéder par forage. Mais, oui, le mot « impossible » était 7 peut-être mal choisi. Il aurait dû dire « avec des 8 grands risques ou de grandes difficultés ». Parce 9 que les forages qu'on a faits sous l'autoroute, il 10 y a trois forages qu'on a faits de grandes 11 longueurs. Les deux premiers ont relativement bien 12 été. Mais, par contre, on va devoir refaire la 13 chaussée en direction... la chaussée direction est 14 où est-ce qu'il y a eu un affaissement par 15 l'utilisation de forage. On a quelques millimètres 16 qui font en sorte qu'on doit reprendre la chaussée 17 au complet pour une certaine longueur, repaver la 18 partie sud direction est de l'autoroute 640. 19 Q. [163] Savez-vous pourquoi ce forage-là a mal été? 20 Est-ce que c'est dû à une erreur, par exemple, de 21

23 R. Le troisième forage, il a mal été pour plusieurs 24 raisons. Je m'épargnerais de vous dire aujourd'hui 25 qui est le coupable étant donné que c'est un

l'entrepreneur?

22

- dossier qui est avec l'entrepreneur qui va faire
- l'objet d'une réclamation entre Hydro-Québec et
- 3 l'entrepreneur.
- Q. [164] Je pense que la réponse est dans votre
- réponse.
- 6 R. Pardon?
- Q. [165] Je pense que la réponse est dans votre
- réponse.
- R. C'est vous qui me mettez les mots dans la bouche.
- Q. [166] Je ne veux pas mélanger le témoin, là.
- 11 R. Par contre, les deux premiers forages où est-ce
- qu'on a l'affaissement, ce n'est pas la faute de
- personne à part que la faute de la méthode choisie
- pour laquelle de brasser du sable saturée d'eau
- avec un conduit, même si on a installé des pointes
- filtrantes à chacune des extrémités, il a fait en
- sorte qu'il y a eu un tassement sous l'autoroute
- puis on va devoir repaver. Celui-là n'est pas la
- cause ou la faute de qui que ce soit. C'est la
- méthode qu'on a retenue pour faire les travaux.
- Q. [167] D'accord. Si je prends la pièce HQD-10. Ce
- sont des résolutions que la Municipalité a
- adoptées. Vous les avez devant vous les
- résolutions...
- 25 R. Oui.

- Q. [168] ... du comité exécutif de la Ville de
- Terrebonne. Alors, essentiellement, si je résume
- essentiellement ces résolutions-là, elles
- réaffirment ou elles affirment... elles réaffirment
- parce que je pense que monsieur Bouchard, on avait
- fait part de son désir que ce soit par forage à
- 1'époque. Le comité exécutif dit clairement qu'il
- désire, à tort ou à raison, que la Municipalité...
- 9 qu'Hydro-Québec procède par forage plutôt que par
- tranchée. Est-ce que vous avez eu copie de ces
- résolutions-là?
- 12 R. Oui.
- Q. [169] À l'époque, j'entends, pas maintenant, mais à
- 14 l'époque?
- R. Je n'ai pas bien compris la question.
- Q. [170] Les résolutions que la Ville a adoptées...
- 17 R. Oui.
- Q. [171] ... que le comité exécutif a adoptées, on
- vous les a transmises ces résolutions-là?
- 20 R. Oui.
- Q. [172] De manière contemporaine à leur adoption, je
- présume?
- R. Bien, avec le délai, là, quelques jours après ou la
- semaine qui a suivi.
- Q. [173] D'accord. Est-ce que, à ce moment-là, vous

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 avez contacté monsieur Perrier ou un de ses correspondants ou un équivalent peut-être -je ne 2 sais pas si vous avez plusieurs... vous n'avez pas l'organigramme d'Hydro-Québec- pour leur faire part de la problématique politique peut-être qui impliquait ce dossier-ci considérant que c'est le 6 politique qui se prononçait à cet égard-là et non 7 pas un fonctionnaire comme monsieur Bouchard? Avez-8 vous donné une suite à l'interne à ces résolutions-9 1à? 10

R. On a pris connaissance de la résolution. Puis une des actions qu'on a faite, c'est qu'on ne s'est pas arrêté puis on ne s'est pas fermé à poursuivre les discussions parce qu'il y a d'autres endroits dans la ville pour lesquels on a eu des difficultés ou des... pas des difficultés mais des éléments pour lesquels on ne s'entendait pas, on n'était pas d'accord avec la Ville. Puis par discussions qu'on a eues avec eux, avec le temps qui... chacun des dossiers, on a trouvé une solution. Je dirais qu'il y a quatre ou cinq situations différentes dans la ville de Terrebonne qui touchaient les vingt kilomètres (20 km) pour lesquels on a trouvé une solution qui était satisfaisante pour la Ville et pour Hydro-Québec. Qu'on nous envoie une

résolution, ce n'est pas la première fois qu'on reçoit une résolution. Oui, c'est un geste officiel, formel, légal sur une position, mais ça n'empêche pas que, pour nous, on avait la conviction et l'intention de poursuivre les

discussions avec la Ville.

Q. [174] On ne peut pas condamner l'espoir, comme on dit. Mais il y a eu beaucoup quand même d'écrits qui vous ont été transmis. Outre les deux résolutions, monsieur Bouchard vous a écrit... Et je suis à nos pièces Terrebonne, la pièce T-0009 plus particulièrement et T-0010. On voit qu'il y a des échanges quand même assez... Il y a de moins en moins de mots au fur et à mesure des échanges.

R. Mais plus d'émotion.

Q. [175] Un peu plus d'émotion qui rentre en ligne de 16 compte. On comprend que, on veut que le message 17 soit clairement compris par Hydro-Québec. Donc, je 18 comprends que, malgré les deux résolutions et 19 20 malgré les différents échanges avec monsieur Bouchard... Vous avez les courriels devant vous, je 21 présume. Je ne vous les lirai pas in extenso, là, 22 mais monsieur Bouchard vous écrit notamment le dix-23 neuf (19) juin. On est suite à ces résolutions-là. 24 Je répète que... Enfin, il a la gentillesse de vous 25

- saluer au tout départ.
- Bonjour M. Lavoie,
- Je répète que la méthode de
- de construction par tranchée ouverte pour
- ces travaux est interdite. Nous avons
- déjà eu cette discussion. Si vous
- persistez à faire les travaux de cette
- façon, nous allons agir en
- conséquence. Bonne journée.
- Alors, il est poli...
- R. Au début et à la fin.
- Q. [176] ... et à la conclusion. Le milieu par
- ailleurs, se veut... se veut assez clair. Donc, je
- comprends qu'après le dix-neuf (19) juin, par
- ailleurs, vous gardez l'espoir, vous entretenez
- 1'espoir de négocier toujours une méthode
- différente que le forage?
- R. Ce n'est pas tant l'espoir qui est nourri. Puis la
- formalité du courriel, je n'ai pas de problème avec
- ce niveau de langage-là, si on peut dire. Par
- contre, pour nous, les risques étaient les mêmes.
- Puis dans les démarches que vous demandiez tantôt,
- que je n'ai pas tout à fait répondu, comment c'est
- organisé à Hydro-Québec, on a des gens qui
- travaillent sur le comité de l'entente Hydro-Québec

2

3

6

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

et municipalités.

À travers ce dossier-là, on a fait appel à eux pour dire c'est quoi ou quelles sont les ententes ou les orientations qui sont prises à travers l'ensemble des municipalités. Puis cette position-là ne correspondait pas à la philosophie de l'entente Hydro-Québec avec les municipalités. C'est pour ça qu'on a décidé de poursuivre les discussions avec la Ville. Comme je vous dis, ce n'est pas tant l'espoir qui nous nourrit, mais plutôt le sentiment de dire qu'on a une entente avec l'ensemble des municipalités au Québec, puis on se doit de respecter cette entente-là. Puis cette position-là ne coïncide pas ou ne « jive » pas, ne « fite » pas avec la position de la Ville. Q. [177] Parfait. Vous avez dans la pièce... dans nos pièces Terrebonne, la pièce 0010, VT-0010, vous avez... toujours en date du deux (2) juin deux mille dix-sept (2017), monsieur Bouchard écrit cette fois-ci à... vous écrit. Excusez-moi! Et on voit qu'il mentionne au dernier paragraphe que vous devez faire appel à la Régie de l'énergie si vous n'êtes pas satisfait de la décision que la Ville de Terrebonne a prise. Vous voyez bien à la toute fin, l'article 30 de la Loi sur Hydro-Québec. Et vous

- répondez à ça le douze (12) juin qu'Hydro-Québec
- n'ira pas à la Régie de l'énergie pour cette
- question-là. Je comprends que vous êtes toujours
- dans le mode où vous désirez régler le dossier et
- que vous prenez la décision de ne pas contacter
- 1'aspect politique d'Hydro-Québec, monsieur Perrier
- particulièrement, et de continuer la négociation
- avec la Ville, c'est exact?
- 9 R. Oui. Il faut comprendre que faire appel à la
- politique en juin deux mille dix-sept (2017), il y
- avait une certaine situation politique à la Ville
- de Terrebonne qui faisait en sorte que c'était
- délicat de faire appel aux instances politiques. Ce
- n'est pas mon langage, ce n'est pas mon domaine,
- mais il était un peu comme sur tutelle ou sur un
- maire suppléant. Je ne sais pas les subtilités là-
- dedans.
- Q. [178] Il y a eu un maire élu par cooptation,
- monsieur Berthier.
- 20 R. Bon. Donc, ça donnait des situations...
- 21 Q. [179] Excusez-moi!
- 22 R. ... des situations précaires. Puis on comprend que
- la Ville de Terrebonne a d'autres urgences à régler
- qui sont autres que celles-là.
- Q. [180] Mais pourtant peu de temps avant, cette

- 95 -
- urgence-là avait été considérée par le comité
- exécutif, à deux reprises. Donc, c'est un dossier
- qui est important pour Terrebonne aussi?
- 4 R. Hum...
- Q. [181] Mais je comprends que c'est votre perception
- des choses là, on ne peut pas condamner ça.
- R. Mais je ne connais pas le niveau d'importance que
- la Ville attribuait à ce projet-là.
- 9 Q. [182] O.K. Je comprends. Merci. Je vais terminer
- avec vous sur ce point-là. J'aurai une seule
- question pour monsieur Nolin... hein? C'est ça?
- M. LOUIS NOLIN:
- R. Oui.
- Q. [183] Vous... J'ai apprécié votre témoignage très
- clair. Vous avez dit, par ailleurs, que sur un
- aspect... Mais en fait, il y a deux... ul y a deux
- questions.
- 18 R. Vous pouvez en poser plus, si vous voulez.
- Q. [184] On va jaser puis on va voir comment ça va.
- 20 R. Ça va.
- Q. [185] Vous avez dit qu'il y avait une problématique
- devant le CFP qui est le Centre de formation
- professionnelle, je pense, qui se situe sur le
- Boulevard des Entreprises et vous n'avez pas
- élaboré sur ces aspects-là, mais vous avez dit

- qu'il y avait eu... que ça a été porté à votre
- attention qu'il y avait quelque chose qui se
- passait devant le CFP. Pouvez-vous me dire qu'est-
- ce que c'est?
- R. Oui. Dans les détails là, il faudrait qu'on
- retourne dans les communication, mais
- essentiellement le Centre de formation
- professionnelle faisait des travaux de réfection de
- leur pavage ou d'une portion de leur pavage,
- sachant très bien qu'on devait passer. Donc, ils
- ont deux, ou trois ou quatre entrées charretières
- qui mènent à leur stationnement et on a décidé de,
- conjointement avec nos clients chez Hydro-Québec,
- de devancer ces... Donc, normalement, si on fait
- une pause, puis on... Comment se font tous les
- travaux? Bien. On commence au point 1 puis on finit
- au point 100, s'il y en a 100.
- 18 Q. [186] Hum, hum.
- R. Et dans ce cas-ci, on a décidé d'aller petit
- tronçon par petit tronçon pour que tout ce qu'on a
- à faire en souterrain se fasse avant leur pavage
- puis après ça, reprendre ces petits bouts-là de
- façon indépendante. Donc, il y a eu une espèce de
- coordination, arrimage des échéanciers là.
- 25 Q. **[187]** Regardez...

R. Oui.

1

- Q. [188] Moi, je suis un visuel là.
- R. Quatre-vingt pour cent (80 %) de la population

- 97 -

- 1'est, à cet égard.
- Q. [189] J'aimerais être dans le vingt pour cent
- 6 (20 %)...
- 7 R. Je ne vous blâme pas.
- 8 Q. [190] ... c'est ce qui domine.
- 9 R. C'est correct.
- Q. [191] Alors, je vais vous demander de prendre le
- 11 Plan HQD...
- 12 R. Oui.
- Q. [192] 1... 1, en fait. Ça va être plus simple pour
- tout le monde, je pense. Juste pour nous situer un
- peu physiquement là, dans l'espace peut-être plus.
- 16 R. Oui.
- Q. [193] Alors, ça, je comprends que c'est un plan qui
- est intervenu probablement au début du processus
- là, lot 1, lot 2, lot 3. En vert, lot 1. En bleu,
- le lot 2, le lot 3 ne nous préoccupe pas, je pense,
- là. Alors, êtes-vous en mesure, par rapport au
- petit cercle, qui encercle, dans le fond, le lieu
- où on doit franchir, Hydro-Québec doit franchir le
- Boulevard des Entreprises, de nous dire, le Centre
- de formation professionnelle, êtes-vous en mesure

- de le situer sur ce plan-là?
- R. Oui. Donc, sur le plan. Donc, si vous prenez le
- tronçon bleu, à la portion du haut là, si on
- 4 veut...
- 5 Q. [194] Hum, hum.
- R. On ne le voit pas bien, mais il y a une artère ou
- une route qui traverse qui s'appelle Claude-
- 8 Léveillée.
- 9 Q. [195] Hum, hum.
- R. Donc, si vous prenez la distance à mi-chemin entre
- le cercle et Claude-Léveillée et le Centre de
- formation est là, à côté de Claude-Léveillée, je
- dirais. Donc, les interventions se sont faites dans
- ce tronçon-là. Le cercle doit faire cinquante
- mètres (50 m) de diamètre, donc c'est un tronçon
- qui fait, peut-être, je ne sais pas...
- Q. [196] Donc, par rapport à l'écriture là,
- « Boulevard des Entreprises »?
- R. Oui. C'est à peu près sous le Boulevard des
- Entreprises, je dirais.
- Q. [197] On peut le mettre sous le « des », disons-là?
- 22 R. Oui. Si on veut.
- Q. [198] On va le localiser là. O.K. Monsieur le Juge,
- ça va pour notre géographie approximative là. Est-
- ce que vous le situez, Monsieur le Juge?

- 1 LE PRÉSIDENT :
- Bien. J'ai la bonne carte là, mais...
- M. LOUIS NOLIN:
- R. Donc, le cercle... Si on poursuit vers l'est, donc
- vers la droite du plan, on voit « Boulevard des
- Entreprises » écrit en haut.
- 7 LE PRÉSIDENT :
- Attendez. Je vais essayer de grossir mon...
- 9 Me MARC-ANDRÉ LeCHASSEUR:
- Oui. Ce n'est pas... C'est petit.
- R. C'est petit, oui.
- Q. [199] C'est petit. Tous les presbytes dans la
- salle...
- 14 R. Oui.
- Q. [200] Armons-nous.
- R. Il faut être auditif et non presbyte.
- 17 LE PRÉSIDENT :
- Q. [201] Oui. Alors, vous me dites, Monsieur Nolin,
- donnez-moi les instructions.
- R. Donc, du cercle...
- 21 Q. [202] Oui.
- 22 R. ... vous continuez sur la droite et quand vous
- suivez le Boulevard des Entreprises, sur la gauche
- il est inscrit : « Boulevard des Entreprises »...
- 25 Q. [203] Oui.

mai 2019 - 100 -

- R. Et donc, sous ce libellé-là, sur le côté sud, donc
- de l'autre côté de la rue, se trouve le Centre de
- formation professionnelle. Maintenant, lequel des
- lots? Je serais porté à dire que c'est même plus
- proche de Claude-Léveillée là, donc plus vers la
- fin là du mot « des Entreprises » là.
- 7 Q. [204] O.K.
- 8 R. Oui.
- 9 Me MARC-ANDRÉ LECHASSEUR:
- 10 C'est bon. Monsieur le Juge, ça va?
- 11 LE PRÉSIDENT :
- Je m'y suis retrouvé.
- 13 R. Oui.
- 14 Me MARC-ANDRÉ LECHASSEUR :
- Parfait. Bien c'est un peu approximatif, on
- s'entend là, mais l'important c'est de voir qu'il y
- avait un deuxième cercle.
- 18 LE PRÉSIDENT :
- Et vous ne me demandez pas de me déplacer?
- Me MARC-ANDRÉ LeCHASSEUR :
- Non. On ne va pas commencer de commissions
- rogatoires sur ça. Je ne pense pas qu'il y ait une
- pertinence à y aller.
- LE PRÉSIDENT :
- Ils n'annoncent pas très beau.

- 13 mai 2019
- Me MARC-ANDRÉ LeCHASSEUR : 1
- Ah? Bon. Bien, raison de plus pour rester à
- l'intérieur.
- LE PRÉSIDENT :
- Sinon on y aurait été, bien entendu.
- Me MARC-ANDRÉ LeCHASSEUR :
- Q. [205] Monsieur Nolin, ça va pour ça?
- R. Oui. Oui. Bien... Oui.
- Q. [206] Je pensais que vous vouliez ajouter quelque
- chose. 10
- R. Non. Non. J'attends la question là. 11
- Q. [207] Parfait. Alors, les travaux devant la CFP, 12
- vous dites que le Centre de formation 13
- professionnelle a des travaux de pavage à faire sur 14
- sa propriété. Vous, vous retardez vos travaux, je 15
- comprends, sur ce tronçon là? 16
- R. On les devance. 17
- Q. [208] Vous les devancez? 18
- R. On les devance. Oui. 19
- Q. [209] O.K. Donc, vous les devancez par rapport à 20
- l'échéancier d'origine. Vous les devancer à quand? 21
- R. Oh! Le « quand », c'est une bonne question, mais... 22
- Q. [210] Bien. Regardez bien, je vais vous aider. Je 23
- pense pouvoir vous aider, mais on verra si... Si 24
- vous prenez la pièce HQD-4, alors vous avez le

- 102 -

- compte rendu d'Isabelle Nuckle.
- 2 R. Oui.
- 3 Q. [211] Vous avez ça?
- 4 R. Oui.
- 5 Q. [212] Bon. Parfait.
- R. Oui. Je le vois.
- Q. [213] Dans le jaune, mes collègues ont souligné...
- Je pense que c'est mes collègues, mais ce n'est
- pas... Je ne leur reproche pas de l'avoir fait,
- mais les travaux civils seront réalisés des mois
- d'avril deux mille dix-sept (2017) au mois
- d'octobre deux mille dix-huit (2018).
- R. Oui.
- Q. [214] Ça serait l'échéancier, ça je comprends, pour
- le Boulevard des Entreprises également?
- R. Et pour l'ensemble des lots civils.
- Q. [215] Pour l'ensemble des lots civils?
- 18 R. Oui.
- Q. [216] Donc, ça, lorsqu'on retourne au plan, disons
- 20 là...
- 21 R. Oui.
- Q. [217] Où est-ce qu'est le bleu, c'est le lot numéro
- 2. Quand vous dites « travaux civils », c'est que
- vous passez dans ce lot-là?
- 25 R. Oui.

- 103 -

- Q. [218] Dans ces lots-là, si c'est plusieurs lots,
- 2 mais...
- 3 R. Oui.
- Q. [219] Vous passez vos conduits dans ces lots-là, de
- 1'impasse jusqu'à la fin du croisement Claude-
- Léveillée disons là, et plus loin que ça en fait?
- R. Montée Gascon. Oui.
- 8 Q. [220] Montée Gascon?
- 9 R. Oui.
- Q. [221] D'accord. Donc, l'échéancier qu'on a, chez
- Hydro-Québec, c'est de mettre les tuyaux dans le
- sous-sol, dans la ligne bleue, entre avril deux
- mille dix-sept (2017) et octobre deux mille dix-
- 14 huit (2018).
- R. C'est bien ça.
- Q. [222] C'est ça. D'accord. Et là, quand vous
- dites : « On va devancer pour les travaux qui
- passent », notamment devant le cégep là ou le
- 19 Centre de formation professionnelle, savez-vous?
- Vous devancez à quand, à ce moment-là?
- 21 R. Euh... C'est là que les dates m'échappent, mais au
- moment de faire ces travaux-là, c'était un enjeu de
- temps mais ce n'était qu'une contrainte comme je
- l'expliquais, de devancer dans une séquence dite
- conventionnelle là, de commencer au point A puis de

finir au point Z...

Q. [223] Hum, hum.

1

R. ... mais de devancer donc... De combien de jours et

- 104 -

- à quelle date précisément? Et ce genre de... Donc,
- on le vit régulièrement dans pleins d'autres
- projets, quand les municipalités ont à faire des
- travaux de ou de pavage ou même de sous-fondations
- d'égouts, donc d'arrimer ces petits tronçons-là,
- des fois c'est même des cinq mètres ou même une
- installation d'un puits d'accès à un endroit précis
- pour que la dernière chose qu'on fasse, de façon
- concertée, c'est de ne plus revenir dans ce tronçon
- ou ces tronçons-là, dans un avenir rapproché.
- Q. [224] O.K. Et lorsque... Vous me pardonnerez là, je
- vais retrouver la bonne référence...
- R. On est rendu à deux questions là.
- Q. [225] Vous savez, les avocats, hein! Ça jase.
- Voyons, excusez-moi, je n'ai... Lorsque madame St-
- Pierre transmet... et je cherche, excusez-moi, sa
- transmission puis j'ai HQD-7, pardon. On l'a nous
- aussi produite là, mais on va prendre les pièces
- d'Hydro-Québec.
- 23 R. Oui.
- Q. [226] Madame Saint-Pierre parle du lot numéro 1
- jusqu'aux limites du Boulevard des Entreprises.

- Monsieur le Juge, ça va pour la pièce? Je suis à la
- quatrième ligne. Donc, le lot numéro 1 jusqu'aux
- limites du Boulevard des Entreprises. Je comprends
- que le lot numéro 1 contient, à ce moment-là, le
- croisement du Boulevard des Entreprises?
- R. Oui. Au plan 17 de 17, comme on le voyait un peu
- plus tôt, on voit cette traversée.
- Q. [227] Donc... Parce que c'est important. Le lot 2
- qui est en bleu, devient, pour ce bout-là, le lot
- 1? Je comprends?
- R. Exactement. On a...
- Q. [228] On aurait dû changer de couleur en mettant le
- plan à jour, il serait vert?
- R. Oui, mais... oui. Tout à fait.
- Q. [229] Je ne vous chicane pas là, je suis en train
- de juste...
- R. Non. Non. Parce qu'il a fallu que je le comprenne,
- évidemment.
- 19 R. Tout à fait. C'est ça.
- Q. [230] C'est plus facile pour vous que nous à
- posteriori évidemment, mais...
- 22 R. Mais même pour nous, trois ou quatre ans plus tard,
- 23 c'est...
- Q. [231] Oui, oui, je comprends que c'est confondant.
- R. C'est pour ça, je mets mon sceau sur un plan, puis

- 106 -

```
c'est ce qu'on construit.
```

- Q. [232] Absolument. Lorsque, par ailleurs, qu'il est
  fait mention, donc, le plan 17 est transmis avec
  les plans 1 à 16, mais que les travaux sont prévus
  au printemps deux mille dix-sept (2017). Là on
  parle de quoi? En fait, lorsque vous parlez de
  l'échéancier, vous, qu'il est modifié, au printemps
  deux mille dix-sept (2017), si je reprends le
- 11 R. Oui, il s'agit de travaux civils. Dans ce cas-ci,
  12 donc, le printemps deux mille dix-sept (2017), pour
  13 le lot 1, donc, prime incluant la traversée du
  14 Boulevard des Entreprises, donc, oui.

même séquence de temps, si je comprends?

courriel d'origine de madame Nuckle, on est dans la

- Q. [233] C'est ça. Donc, la séquence de temps ici,
  premier octobre est essentiellement la même, je
  comprends, qu'au mois de février de la même année?
- 18 R. Tout à fait. Oui.

9

10

- Q. [234] Savez-vous de votre côté si la Ville
  prévoyait faire des travaux en deux mille seize
  (2016) sur le boulevard des Entreprises?
- 22 R. Comme on a eu la correspondance de monsieur
  23 Beauséjour en février je pense c'est le dix-huit
  24 (18) février, envoyée un peu plus tôt, les travaux
  25 de pavage devaient se faire seize (16) et dix-sept

- 107 -

1 (17) sur le boulevard des Entreprises, informations qui ont été précisées en juin, le vingt-huit (28) 2 juin seize (2016), à l'effet que le pavage, donc, pour les néophytes, donc, il y a une couche de fondation en asphalte et il y a une couche de 5 roulement. Donc, on voulait bien comprendre quelle 6 était notre plage horaire dans laquelle on pouvait 7 travailler. Donc, toujours en quête d'intrants, 8 donc, on nous a précisé couche de fond à l'automne, 9 puis c'est pratique très courante, donc, une couche 10 de fond, on laisse passer l'hiver et on fait une 11 couche de finition l'année suivante. Donc, dans ce 12 cas-ci, le quand étant l'enjeu primaire, on a 13 précisé, donc, été dix-sept (2017), puis donc, on a 14 dit, parfait, les travaux au printemps dix-sept 15 (2017).16

- 17 Q. [235] O.K. Alors, lorsque dans le.... Madame St18 Pierre écrit et là elle est à côté de vous, on ne
  19 parle pas de vous, Madame St-Pierre, mais
  20 évidemment, vous étiez au courant de ça, les
  21 travaux civils, avec les traverses de rue. Qu'est22 ce que c'est les travaux civils?
- 23 R. Donc, on ne parle que de travaux civils depuis tout 24 à l'heure.
- 25 Q. [236] Oui.

- les fondations des massifs, les massifs eux-mêmes

R. Donc, ça inclut, donc, évidemment, les excavations,

- bétonnés ou non, dans ce cas-ci ils le sont tous,
- les puits d'accès, le remblayage, finition de
- sol...
- 6 Q. [237] O.K. Donc, ça...
- 7 R. Tout ça est inclus. Donc, en réalité, tout ce qui
- se retrouve sur les plans 1 à 17 dans ce cas-ci,
- sont des travaux civils.
- Q. [238] Pas nécessairement du fil qui passe à ce
- moment-là?
- R. Il n'y a absolument aucun travaux électriques sur
- ces plans-là.
- Q. [239] C'est vraiment les travaux des ingénieurs en
- 15 fait.
- R. Bien, les autres aussi sont scellés, mais donc, nos
- clients engagent des entrepreneurs en civil pour
- faire ces travaux civils et engagent un autre type
- d'entrepreneur ou les mêmes, mais avec d'autres
- équipes qui ont des qualifications différentes pour
- faire tout ce qui est ce qu'on appelle le tirage
- des câbles et le jointage des câbles.
- Q. [240] O.K. Je comprends.
- R. Donc, électrique et civil. C'est ça.
- Q. [241] Oui. Lorsqu'on écrit ça, le vingt-huit (28)

- 109 -

- juin, je comprends que l'agenda c'est que les
- travaux seront exécutés par Hydro-Québec au
- printemps deux mille dix-sept (2017). Ça c'est
- 1'agenda d'origine dans le fond qui est maintenu ni
- plus ni moins et vous comprenez qu'en automne deux
- mille seize (2016), la Ville, sur le Boulevard des
- Entreprises, vous me corrigerez si je fais fausse
- route, fera ses travaux de fondation et pavage de
- la couche de base?
- R. Si je comprends bien la question, c'est qu'au mois
- de juin, quand on a convenu...
- 12 Q. [242] Exact.
- R. Parfait. Oui. Donc...
- Q. [243] Vous m'excuserez d'être impoli. Parce que le
- texte est assez court hein? Alors, c'est pour ça
- que je vous demande d'élaborer en fait...
- R. Oui, tout à fait.
- Q. [244] ... sur ce que vous comprenez du texte.
- R. Je comprends. Donc, si on fait référence au compte
- rendu de la rencontre du vingt-huit (28) juin, on
- mentionne, donc, ce qu'on veut c'est vraiment bien
- préciser et pas... Justement mettre de la lumière
- sur les zones qui peuvent être grises, parce que ce
- sont les zones un peu litigieuses, mais reste que
- la précision sur les couches de base et les couches

- 110 -

1 de finition étant primordiale, à l'arrimage et sachant très bien qu'on est déjà fin juin, donc, on 2 commence la deuxième moitié de seize (2016) et vraisemblablement il n'y a pas de travaux qui vont se faire avant la fin de l'année ou très peu. Si on à devancer quelque chose, faut que ça se fasse 6 maintenant, mais sachant par expérience, puis de 7 façon convenue avec les gens autour de la table que 8 les travaux civils peuvent se compléter du côté 9 d'Hydro-Québec au printemps suivant, avant leur 10 couche de finition, il n'y a plus d'enjeux en 11 sortant de cette rencontre. 12

- Q. [245] O.K. Et savez-vous si cette note-là que
  madame St-Pierre a insérée, c'est une note que la
  Ville de Terrebonne vous a donnée ou c'est une
  question que vous avez posée?
- 17 R. Je ne suis pas sûr de comprendre quelle note 18 précisément?
- Q. [246] Bien, je prends la note, le lot 2 N1. Alors,
  pour que le tribunal, je ne sais pas si le tribunal
  a déjà saisi? Lorsqu'on parle de lot 2, enfin, on
  parle de l'ancien lot 2, parce que c'est devenu une
  partie du lot 1 à ce moment-là. N1, ça fait
  référence au courriel de monsieur Beauséjour qui
  est à la cote HQD-1-5. Donc, le point 1, vous me

- corrigerez si je me trompe.
- R. Non. J'étais juste pas au bon document.
- Q. [247] O.K. Alors, lorsque madame St-Pierre écrit,

- 111 -

- je devance votre témoignage, vous me pardonnerez,
- mais lorsque vous écrivez « N1 », je présume que
- vous référez au point 1 du courriel de monsieur
- Beauséjour? Vous pouvez...
- 8 Mme MARIE-JOSÉE ST-PIERRE:
- 9 R. Au croquis...
- 10 Q. [248] Oui.

- 11 R. Il y a un croquis qui vient à ce courriel.
- Q. [249] Oui. C'est dans les pièces que nous avons
- produites. Je pense que... Alors, ça c'est
- Terrebonne, pièce numéro 7.
- R. C'est bon.
- Q. [250] C'est la même pièce qu'HQD-5, Monsieur le
- juge, mais à la différence près que le plan a été
- intégré. Donc, lorsque vous faites référence dans
- votre procès-verbal du vingt-huit (28) juin, à N1
- en bas de page, pour le lot numéro 2, je comprends
- que vous faites référence... Moi, j'associais ça
- point 1 du courriel de monsieur Beauséjour. C'est
- exact?
- 24 R. Oui.
- Q. [251] Et là, vous vous me dites, « Bien, le point

- 1, il est représenté sur le plan qui est annexé en
- fait.». C'est une ligne bleue où il est marqué 1?
- 3 R. Oui.
- 4 Q. [252] C'est ça.
- R. Qui dit les travaux associés au descriptif du point
- 6 1.
- 7 Q. [253] À la ligne 1. Oui, c'est ça.
- 8 R. Oui.
- 9 Q. [254] D'accord, je comprends. Parfait. Est-ce que
- vous nous suivez, Monsieur le juge, sur cet aspect-
- 11 là?
- LE PRÉSIDENT :
- (Inaudible).
- Q. [255] Oui, d'accord. Parfait. Excellent. Merci.
- Alors, Monsieur Nolin, mes hommages.
- M. LOUIS NOLIN:
- Merci.
- Q. [256] Madame St-Pierre, je n'aurai pas de questions
- pour vous. Alors, vous pouvez prendre une gorgée
- d'eau. Monsieur Perrier, j'aurai une question toute
- simple vous là. Lorsque vous intervenez au dossier
- vers la fin... après les élections en fait, si je
- comprends, de deux mille dix-sept (2017).
- M. MARTIN PERRIER:
- R. C'est exact.

- 113 Me 1
- Q. [257] C'est exact. Donc, il y a un nouveau conseil
- municipal qui est élu et vous n'aviez pas
- connaissance de ce dossier-là et de la position
- prise par la Ville de Terrebonne, politique
- j'entends, les résolutions du comité exécutif étant
- des actes commis par le politique, vous n'étiez
- saisi à ce moment-là de ces résolutions-là?
- R. À ce moment-là, oui, on avait eu certaines
- rencontres préparatoires pour me mettre à niveau du
- dossier à l'interne d'Hydro-Québec.
- Q. [258] Pouvez-vous nous dire on est quand à peu
- près?
- R. On est, comme je disais tantôt, c'est probablement
- autour du mois de septembre environ. Septembre,
- octobre.
- Q. [259] Juste un peu avant les élections?
- 17 R. Exact.
- Q. [260] O.K. Puis c'est là qu'on a pris la décision
- aussi d'attendre la fin des élections pour porter
- nos premiers gestes avec le nouveau maire.
- R. Donc, entre les résolutions de mai essentiellement,
- monsieur Bouchard qui a écrit par la suite et
- monsieur Sauriol qui a envoyé une lettre quand même
- assez expéditive je dirais, par rapport en réponse
- au dépôt du plan... Pas du plan, mais de

- l'expertise de NOEX. Entre cette période-là, vous,
- qui est de mai à août, vous n'êtes pas impliqué
- dans ce dossier-là?
- R. C'est exact.
- Q. [261] Donc, est-ce que vous avez connaissance de
- 1'existence de ce dossier-là?
- R. Si j'ai connaissance de ce dossier-là? Je dirais,
- il se passe probablement des centaines de dossiers
- sur mon territoire de front à tous les jours.
- 10 Q. [262] Oui.
- R. Donc, ce dossier-là particulièrement, je dirais
- non.
- Q. [263] Merci. C'est tout. Monsieur le juge, c'est
- tout pour le panel numéro 1.
- LE PRÉSIDENT :
- Merci, Maître.
- 17 Me MARC-ANDRÉ LECHASSEUR:
- Merci.
- 19 LE PRÉSIDENT :
- Oui, pour la Régie.
- 21 INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE BARRIAULT :
- Q. [264] J'aurais une question de précision. Tout à
- l'heure, vous avez parlé que vous ne souhaitiez pas
- aller de l'avant avec la méthode par forage parce
- que vous considériez ça trop risqué et trop

- coûteux, est-ce que c'est applicable à toutes les
- méthodes qui sont au rapport de NOEX, forage
- horizontal, forage dirigé et fonçage?
- 4 M. MARTIN LAVOIE:
- R. Dans les différentes méthodes et la seule qui, pour
- nous, reste viable c'est celle par fonçage. Donc,
- on enfonce un conduit d'acier, dans ce cas-là,
- 8 c'étaient... c'étaient deux conduits d'acier pour
- pouvoir mettre plusieurs conduits à l'intérieur du
- conduit d'acier. Cette méthode-là est très coûteuse
- et puis elle n'est pas sans risque.
- Q. [265] O.K. Suite à la décision de la Régie de
- 1'année dernière qu'on a rendue pour répondre à la
- demande d'ordonnance de sauvegarde d'Hydro-Québec,
- on a mis de côté d'aller de l'avant immédiatement
- par tranchée puis on a autorisé la réalisation
- d'une ligne aérienne temporaire. Compte tenu des
- coûts liés à cette ligne-là, qui étaient environ de
- soixante-treize mille dollars (73 000 \$), et de la
- possibilité que Hydro-Québec doive supporter le
- coût de la ligne, est-ce que vous avez reconsidéré
- à l'interne le fait d'y aller immédiatement par
- fonçage?
- R. Le coût engendré par l'installation de la ligne
- temporaire était pour des besoins d'alimentation du

- poste de se réaliser l'année passée tel que prévu.
- On l'a mis en sous-tension quelque part au début de
- septembre, le trois (3) ou quatre (4) septembre, de
- mémoire. Ça c'était pour répondre à ce besoin-là.
- Aujourd'hui, pour... pour le reste, on en a besoin
- quand même pour installer les quatre ou cinq
- artères jusqu'à la Montée-Gascon.
- 8 Q. [266] Mais à l'été deux mille dix-huit (2018),
- est-ce que ça a été reconsidéré ou analysé cette
- possibilité-là plutôt que de supporter ou le risque
- de supporter le coût du temporaire et d'y aller
- directement par fonçage compte tenu de la
- différence des coûts? Je crois que par fonçage, on
- est aux alentours de cent cinquante mille dollars
- (150 000 \$) mais la mesure temporaire était quand
- même près de soixante-quinze mille dollars
- 17 (75 000 \$), donc, ça n'a pas été envisagé, donc,
- vous avez seulement procédé par l'aérien?
- R. C'est d'utiliser... plutôt que d'investir dans le
- temporaire...
- 21 Q. [267] Oui.
- 22 R. ... parce que je vous reviens avec la décision
- d'installer du forage, je vous ramène avec
- l'encadrement qu'il y a à Hydro-Québec et l'Union
- des municipalités, ça ne cadre pas dans ce

- contexte-là...
- 2 Q. [268] O.K.
- R. ... pour lequel qu'on ferait des forages pour des besoins pour ce genre de besoins-là.
- Q. [269] O.K. Puis à l'audience de juin de l'an 5 dernier, vous aviez mentionné que vous ne recommanderiez pas à votre employeur d'y aller par 7 fonçage mais plutôt probablement d'attendre la fin de la garantie de l'entrepreneur, donc, le cinq ans 9 avant de pouvoir y aller simplement par tranchée, 10 est-ce que si jamais la Régie disait que les 11 travaux devaient être réalisés par... en utilisant 12 la méthode de fonçage, est-ce que la position 13 d'Hydro-Québec ce serait d'attendre? Est-ce que 14 c'est encore envisagé ça pour pouvoir y aller par 15 tranchée? 16
- R. C'est... c'est clair que pour Hydro-Québec, il va y 17 avoir des discussions parce que si la Régie se 18 positionne dans l'obligation de faire un forage 19 dans un contexte de pavage de moins de cinq ans, la 20 conséquence est sur l'entente d'Hydro-Québec et les 2.1 unions municipales. Donc, c'est pas Martin Lavoie 22 qui va prendre la décision mais plutôt ça va être 2.3 ramené à ces comités-là puis dire : « Là, c'est 24 quand même deux mille seize (2016) le délai de 25

- prescription, il arrive bientôt là, est-ce qu'on...
- est-ce qu'on le fait ou on ne le fait pas? » Il y a
- des discussions qui vont avoir lieu avec la
- direction Distribution et les gens qui appliquent
- 1'entente Hydro-Québec municipal.
- Q. [270] O.K. Dans le fond, la base de votre décision
- va être autant au niveau coûts, risques que
- 1'impact que ça pourrait avoir dans le cadre des
- négociations avec l'UMQ et de l'entente pour
- 1'application en tant que telle de l'entente avec
- les municipalités?
- R. Pour... pour Hydro-Québec, moi, je représente
- plutôt le volet réalisation des travaux et non pas
- le volet décision des travaux mais dans le volet
- réalisation, je ne recommande pas de procéder comme
- ça étant donné les risques d'affaissement qu'il y
- 17 a...
- 18 Q. **[271]** O.K.
- R. ... l'occupation dans le sol et les risques
- d'affaissement qu'il y a sur... dans cette
- situation-là.
- Q. [272] C'est parfait. En fait, ça répond à toutes
- mes questions. Je vous remercie.
- LE PRÉSIDENT :
- Merci, Maître Barriault.

- Q. [273] J'en ai pas une tonne moi non plus. Monsieur
- Perrier, vous avez...
- M. MARTIN PERRIER:
- 4 R. Oui.
- 5 Q. [274] ... indiqué... Est-ce que... est-ce que c'est
- habituel, est-ce que c'est une politique, c'est
- une... oui, politique, je pense que c'est le bon
- terme, chez le Distributeur lors de temps électoral
- de cesser travaux ou... travaux ou bien donc
- recours à la justice?
- R. Non, c'est pas... c'est pas du tout... c'est pas du
- tout une politique, c'est plus le contexte dans
- lequel on était à ce moment-là, qu'on pensait que
- c'était moins... moins propice et peut-être pas
- prioritaire pour les élus actuels de peut-être
- mettre toute l'importance qu'on voulait sur ce
- dossier-là. En tout cas, c'était notre perception.
- Q. [275] Donc, le contexte municipal...
- 19 R. Oui.
- 20 Q. **[276]** ... de la ville.
- 21 R. Oui.
- Q. [277] O.K. Est-ce qu'on vous avait... est-ce qu'on
- vous avait à l'époque ou lorsque vous avez pris
- cette décision, ou vous avez participé à prendre
- cette décision, est-ce qu'on vous avait pris... on

vous avait mis en... on vous avait informé du test 1 de redondance que le poste devait avoir pour 2 pouvoir finaliser la ligne Chamouchouane? J'ai compris que vous aviez beaucoup de dossiers, ça, j'en doute pas, je vous dirais qu'à la Régie, le poste Chamouchouane c'est quand même quelque chose 6 qui arrive peu souvent, un milliard (1 G) et plus là à mettre dans la... dans les tarifs, c'est 8 beaucoup de sous, est-ce qu'on vous avait parlé de 9 ce... de ce... Parce que je vous ai relu hier, j'ai 10 passé dimanche après-midi avec vous, j'ai relu les 11 transcriptions de juin... 12

13 R. Oui.

Q. [278] ... et j'ai vu notre échange tous les deux 14 sur comment vous deviez vous sentir vous qui voyez 15 le temps passé, vous avez l'obligation et la charge 16 de faire en sorte que ce poste-là fonctionne et que 17 la ligne Chamouchouane finisse par servir parce que 18 c'est... c'est... et c'est important pour 19 l'ensemble du réseau d'Hydro-Québec, il n'y a 20 personne, je pense, dans cette salle qui va dire le 21 contraire. Alors, est-ce que vous étiez au courant 22 de cette date en septembre, octobre deux mille 23 dix-huit (2018), si je me rappelle bien, qui était 24 incontournable pour le réseau d'Hydro-Québec? 25

date-là. Peut-être juste une petite clarification.

- R. Oui, tout à fait, j'étais au courant de cette
- Le projet Chamouchouane Bout-de-l'Ile est un énorme
- projet, comme vous l'avez mentionné, qui touche à
- la base au niveau de la construction de ligne et du
- poste, ne touche pas Hydro-Québec Distribution.
- Donc, la majeure partie des investissements pour
- 8 Chamouchouane Bout-de-l'Ile n'est pas pour... pour
- le Distributeur. Par contre, la portion du
- Distributeur est très importante comme vous avez
- mentionné tantôt.
- Q. [279] Tout à fait. Merci de me faire cette
- distinction que j'aurais dû faire. En fait,
- effectivement, pour le Transporteur, cette ligne...
- cette ligne-là, qui est quand même petite comparé à
- bien des choses, la ligne de distribution est
- importante pour la suite des choses, donc, vous
- étiez au courant.
- 19 R. Oui.
- Q. [280] Parfait. Donc, vous avez pris cette
- décision-là en bonne connaissance de cause.
- Monsieur Nolin, quand on vous a donné... quand vous
- avez discuté de... là, le nombre de kilomètres au
- juste, vingt (20), vingt-deux (22), si je comprends
- bien...

M. LOUIS NOLIN:

- 2 R. J'ai pas le décompte précis non plus mais disons 3 vingt (20).
- Q. [281] Donc, vous avez vu... Je suis de la même
  formation que maître LeChasseur, que des fois, les
  chiffres, ça peut nous embrouiller. Est-ce qu'on
  vous avait parlé aussi de cet... de ce projet de
  redondance? Vous deviez construire du civil, je
  comprends tout à fait ça, mais il arrivait à un
  moment donné où il y avait... ou il y a à un moment
  donné dans tout ça, il y a un impact très
  important, c'est-à-dire le poste, il faut... il
- faut faire le test de redondance, est-ce que vous étiez au courant de ça?
- R. Oui, on nous a mis au courant pas dans le détail du pourquoi mais plus dans la nécessité de réaliser ou l'incapacité de revoir les échéanciers, nos échéanciers de livraison parce qu'en bout de ligne, on ne fait pas de construction, on ne fait que de la conception.
- 21 Q. [282] Hum-hum.
- 22 R. Donc, nos livrables ne pouvaient pas être déplacés 23 et c'était, je dirais, notre enjeu. Je dis 24 « notre », chez Stantec, mais enjeu principal et 25 l'essence des conversations qu'on avait avec...

- lors de nos rencontres de suivi, s'assurer qu'on rencontre certaines de ces dates butoirs-là qui sont... qui ne sont pas décidées autour de la table
- 4 non plus.
- Q. [283] Donc c'était là. Vous saviez que vous ne
  pouviez pas, il fallait que les choses soient
  faites pour pouvoir faire ce test qui avait quand
  même été synchronisé comme vous aviez dit l'an
  dernier à travers le réseau à cette date-là puis on
  avait pas beaucoup de marge de manoeuvre pour
  pouvoir le faire.
- R. Tout à fait, et notre mandat a même été ajusté en 12 conséquence pour livrer une ingénierie temporaire 13 pour cette traverse-là. Donc, ce qui devait être en 14 civil, donc en souterrain à la fin deux mille 15 quinze (2015) et qui est maintenant ou en ce moment 16 en aérien n'était pas du tout dans les cartons au 17 moment de notre soumission. Donc, notre mandat a 18 été revu. Nos plans ont été produits, livrés et 19 construits maintenant, mis en service. 20
- 21 Q. [284] Merci.
- R. Bienvenue.
- Q. [285] Je n'ai plus de questions.
- Maître Barrault, est-ce que vous avez un réinterrogatoire?

- 124 - Me Hélène Barriault

- 1 Me MARION BARRAULT:
- Non, Monsieur le Régisseur.
- 3 LE PRÉSIDENT :
- Donc, si je comprends bien, je libère tout le monde
- sauf vous. Attendez, je vais regarder mon panel 2.
- Monsieur Lavoie, vous restez avec nous pour le
- panel 2. Donc, je peux libérer monsieur Nolin,
- 8 madame St-Pierre et monsieur Perrier. Alors merci
- beaucoup de votre participation, vous êtes libérés.
- Monsieur Lavoie, vous êtes conscrit. Question
- d'intendance, Maître. Votre présentation pour le
- panel 2 de la preuve, selon vous, va durer combien
- de temps?
- Me MARION BARRAULT:
- Écoutez, je pense que ça devrait durer à peu près
- deux heures. Si je me fie à comment on a avancé ce
- matin, deux heures suffiraient.
- LE PRÉSIDENT :
- Deux heures de présentation ou deux heures incluant
- le contre-interrogatoire?
- Me MARION BARRAULT:
- Seulement une présentation, seulement
- l'interrogatoire.
- LE PRÉSIDENT :
- Bon. Il est onze heures trente (11 h 30). Est-ce

SUSPENSION DE L'AUDIENCE

1	que vous voulez qu'on en fasse une partie
2	maintenant et est-ce que vous voulez qu'on divise?
3	Moi, c'est pour vous. On peut aller dîner plus tôt,
4	revenir plus tôt.
5	Me MARION BARRAULT :
6	Peut-être que ce serait préférable aussi pour avoir
7	l'ensemble des témoignages ensemble de,
8	effectivement, reprendre un petit peu plus tôt en
9	après-midi si ça vous convient?
10	LE PRÉSIDENT :
11	Maître LeChasseur, ça vous va? Alors, on va partir
12	dîner à moins vingt mettons, le temps que vous
13	puissiez sortir. On serait de retour dans cette
14	salle à une heure moins vingt (12 h 40), dans une
15	heure. Une heure, vous en avez assez, vous deux?
16	Me MARION BARRAULT :
17	Oui.
18	Me MARC-ANDRÉ LeCHASSEUR :
19	Oui.
20	LE PRÉSIDENT :
21	Parfait. Dans une heure. Bon appétit!
22	Me MARION BARRAULT :
23	Merci.

```
1
        REPRISE DE L'AUDIENCE
        LE PRÉSIDENT :
2
        Alors, on est... Oui, le panel est installé. Alors,
3
        on va procéder à l'assermentation. Ça vous
        convient?
        PREUVE DU DISTRIBUTEUR - Panel 2
7
        Me MARION BARRAULT :
        C'est Parfait.
9
10
        L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce quatorzième
11
         (14e) jour du mois de mai, ONT COMPARU :
12
13
        STEEVE LARIVIÈRE, ingénieur, ayant une place
14
        d'affaires au 1939, rue du Rocher, Laterrière
15
         (Québec);
16
17
        YANICK MARTIN, ingénieur civil, ayant une place
18
        d'affaires au 2625, boulevard Lebourgneuf, Québec
19
         (Québec);
20
21
        LESQUELS, après avoir fait une affirmation
22
        solennelle, déposent et disent :
23
24
```

Oui.

25

1 MARTIN LAVOIE SOUS LA MÊME AFFIRMATION SOLENNELLE, dépose et dit : INTERROGÉS PAR Me MARION BARRAULT : Merci. 6 LE PRÉSIDENT : Monsieur Lavoie a déjà été assermenté, nous ne 8 l'avons pas libéré, on l'a capté avec nous, donc il 9 n'a pas besoin d'être assermenté. 10 Avant que vous débutiez, je vous rappelle 11 que le douze (12) avril dernier, vous avez demandé 12 que la Régie reconnaisse le statut d'expert à 13 monsieur Steeve Larivière avec la qualification 14 suivante : expert en ingénierie de tranchée. 15 La Régie constate aucune contestation, elle 16 accueille donc votre demande et octroie à monsieur 17 Steeve Larivière le statut d'expert en ingénierie 18 de tranchée. 19 M. STEEVE LARIVIÈRE: 20 R. Sans tranchée. 21 Me MARION BARRAULT : 22 Si je peux me permettre, Monsieur le Régisseur. 23 LE PRÉSIDENT : 24

Me Marion Barrault

- Effectivement, monsieur Larivière est expert en
- ingénierie sans tranchée.
- 4 LE PRÉSIDENT :
- 0.K. Moi, j'avais lu « tranchée », mais je n'ai pas
- de problème.
- 7 Me MARION BARRAULT:
- On pourrait vérifier, mais effectivement c'est bien
- « sans tranchée ».
- LE PRÉSIDENT :
- Donc, on est dans le « sans tranchée ». Donc, je
- vous reconnais expert en ingénierie sans tranchée.
- M. STEEVE LARIVIÈRE:
- Parfait.
- LE PRÉSIDENT :
- Ca vous convient? Ça vous convient? Alors,
- maintenant...
- Me MARION BARRAULT:
- 19 C'est parfait.
- LE PRÉSIDENT :
- ... vous pouvez procéder comme à l'habitude et
- désolé.
- Me MARION BARRAULT:
- Parfait. Je vous remercie.
- Q. [286] Donc, Monsieur Larivière, pouvez-vous nous

- confirmer que la pièce HQD-1, Document 15, qui est
- votre rapport d'expertise, ainsi que la pièce HQD-
- 2, Document 1.1 qui est votre CV, ont bien été
- 4 préparés par vous ou sous votre contrôle et
- direction? Pour ce qui est de votre CV, monsieur
- Larivière, je ne suis pas sûr qu'il soit dans votre
- 7 cahier.
- 8 M. STEEVE LARIVIÈRE:
- 9 R. Non.
- Q. [287] C'est celui que vous avez remis à madame
- Normand qui a procédé au dépôt en pièce.
- R. O.K. Concernant le document numéro 15, c'est bel et
- bien mon document.
- Q. [288] Parfait. Est-ce que vous adoptez le tout pour
- valoir comme votre témoignage dans la présente
- instance?
- 17 R. Oui.
- Q. [289] Donc, Monsieur Larivière, je vous demanderais
- de bien vouloir nous expliquer votre parcours
- académique et professionnel, s'il vous plaît.
- R. Donc, j'ai gradué en mil neuf cent quatre-vingt-
- neuf (1989) à l'Université Laval en tant
- qu'ingénieur minier. Puis j'ai travaillé dans le
- domaine des mines en tant que stagiaire et
- ingénieur de mil neuf cent quatre-vingt-quinze

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

25

(1995) à mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999).

Par la suite, j'ai oeuvré dans le domaine du génie civil depuis ce temps-là. Plus spécifiquement, de l'année deux mille (2000) à l'année deux mille neuf (2009) où est-ce que j'ai agi en tant qu'ingénieur de projet et gestionnaire de projet dans l'excavation, plus précisément au niveau forage et dynamitage.

Donc, j'ai fait plusieurs grands projets d'envergure pour Hydro-Québec, entre autres, au niveau des centrales, plusieurs centrales hydroélectriques, des évacuateurs de crue, des dérivations puis des prises d'eau, tous des travaux d'excavation en forage et dynamitage, autant à ciel ouvert qu'en tunnel.

Puis là-dessus aussi, j'ai été... j'ai fondé une entreprise en forage et dynamitage pour Inter-Cité Construction. Puis depuis deux mille neuf (2009), je suis spécialisé dans les domaines sans tranchée.

Donc, de deux mille neuf (2009) à deux mille seize (2016), j'ai été un des copropriétaires d'une entreprise en méthode sans tranchée qui exécutait des travaux. Puis en deux mille seize

(2016), j'ai formé... je suis le fondateur de l'entreprise NOEX et directeur général qui oeuvre en ingénierie, qui est une firme spécialisée, une firme d'ingénierie spécialisée à cent pour cent (100 %) dans les méthodes sans tranchée.

Depuis une dizaine d'années, je vais en formation aux États-Unis dans le domaine sans tranchée étant donné que les cours et les formations ne se donnent pas ici au Canada. Donc, je vais dans différentes universités américaines pour me spécialiser là dans toutes les technologies sans tranchée, et ce, depuis une dizaine d'années.

Ensuite, j'ai, je dirais, entre deux cents (200) et trois cents (300) projets d'effectués en méthode sans tranchée depuis l'an deux mille neuf (2009), avec plus de cent (100) kilomètres de pose en méthode sans tranchée que j'ai réalisés personnellement. Donc, je pense, ça fait le tour là de... de mon profil académique et professionnel.

- Q. [290] Je vous remercie. Simplement vous rappeler de toujours vous adresser à monsieur le Régisseur, s'il vous plaît.
- 23 R. Oui.

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

- Q. [291] Merci.
- R. Pas de problème.

- Q. **[292]** Merci bien.
- 2 R. Ça va venir.
- Q. [293] Oui, c'est pas évident. C'est peut-être un
- peu contre-intuitif parfois...
- 5 LE PRÉSIDENT :
- Parce que...
- 7 Me MARION BARRAULT:
- Q. [294] ... de celui qui pose la question puis...
- 9 LE PRÉSIDENT :
- ... votre avocate est convaincue, c'est moi qu'il
- faut convaincre.
- M. STEEVE LARIVIÈRE:
- 13 R. Parfait.
- Me MARION BARRAULT:
- 15 C'est une bonne explication.
- Q. [295] Pouvez-vous nous dire un petit peu quels sont
- les clients que la firme NOEX dessert?
- R. Bien, actuellement, les clients de NOEX, il y a
- des... on parle d'Hydro-Québec, Énergir, la Ville
- de Montréal. Donc, ça, c'est des contrats annuels.
- Ensuite de ça, beaucoup de contrats avec les
- différentes firmes et municipalités à travers le
- Québec. Puis également des contrats à titre de
- spécialiste en méthode sans tranchée avec des
- firmes d'ingénierie conne Stantec ou AXOR ou SNC-

- Lavalin à travers le Québec.
- Q. [296] Pouvez-vous nous expliquer, de manière
  générale, quelle a été votre implication dans le
  dossier qui nous occupe aujourd'hui qui concerne la
- traverse du Boulevard des Entreprises?
- R. Oui. Bien, j'ai été contacté par monsieur Sylvain
  Perreault au mois d'août, au début du mois d'août
- mil neuf cent quatre-vingt... excusez-moi, deux
- mille dix-sept (2017), pour faire l'étude de
- faisabilité de la traverse du Boulevard des
- Entreprises en méthode sans tranchée.
- Q. [297] Est-ce que vous pouvez nous décrire un petit
- peu plus spécifiquement le mandat qui vous a été
- confié par Hydro-Québec? Quelles étaient les
- spécifications qui vous ont été données pour la
- réalisation donc de votre étude?
- R. Bien, à ce moment-là, les spécifications qu'on
- m'avait données, c'est une traverse de l'ordre
- d'environ vingt (20) mètres qu'on devait faire,
- avec une gaine d'acier de diamètre de trente (30)
- pouces en méthode sans tranchée, à une profondeur
- approximativement de un point deux (1,2) mètres.
- Puis à ce moment-là aussi, on m'avait remis l'étude
- géotechnique de l'ensemble des travaux pour être en
- mesure de faire une analyse des sols dans le

Hydro-Québec?

secteur.

6

- Q. [298] Parfait. Donc, si je comprends bien, vous
  aviez reçu l'étude. Est-ce qu'il y avait... l'étude
  des sondages géotechniques. Est-ce qu'il y avait
  d'autres documents qui vous ont été transmis par
- R. Oui. Il y avait les dessins techniques du, en plan et en profil, de la traverse de la conduite à

l'endroit du Boulevard des Entreprises.

- Q. [299] De manière générale, pouvez-vous nous
  expliquer un petit peu la structure de votre
  rapport, peut-être en vous référant à la table des
  matières, nous expliquer la façon, la méthodologie
  finalement que vous avez suivie au moyen de votre
  table des matières?
- R. Oui. Bon. J'ai présenté, j'ai présenté le projet. 16 Par la suite, j'ai fait la description de la 17 traverse, donc longueur, diamètre, type de gaine à 18 utiliser. Par la suite, je fais un résumé de 19 l'étude géotechnique qu'on m'a remise, avec les 20 forages, les forages géotechniques qui ont été 2.1 faits à l'endroit où le plus près du Boulevard des 22 Entreprises. 2.3
- J'ai fait l'analyse de ces données

  géotechniques là parce que les techniques sans

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

2.1

2.2

2.3

24

25

tranchée, ce qui va vraiment déterminer les

techniques sans tranchée, à la base, c'est vraiment

l'étude de sol. Dans quel type de sol qu'on est?

Est-ce qu'on est dans un sol granulaire? Un sol

cohésif? Est-ce qu'il y a présence d'eau? Donc, à

priori, c'est ce qui dicte vraiment la technologie

à utiliser.

Par la suite, j'ai étudié trois

technologies qui pouvaient être applicables sur ce

projet-là, soit le forage directionnel, ensuite le

forage horizontal puis le fonçage. En même temps,

bien, j'ai fait l'analyse de ces trois méthodes-là,

à savoir laquelle était la plus optimale pour la

traverse du Boulevard des Entreprises. Par la

suite, j'ai fait l'analyse des risques avec les

moyens de mitigation pour la technologie choisie.

Aussi, j'ai établi un échéancier avec des coûts de

travaux. Puis j'ai terminé ça par la conclusion de

mon rapport avec certaines recommandations.

Q. [300] Je pense que ça dresse un petit peu le portrait de ce qu'on retrouve dans votre rapport.

Alors, maintenant, on va aller dans le vif du sujet. Commençons par le premier point, la description de la traverse. Est-ce que vous pouvez nous décrire les spécifications techniques qui sont

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 associées à la traverse souterraine du Boulevard des Entreprises, autrement dit les installations 2 qu'on retrouve au niveau de cette traverse-là? R. Oui. Donc, tel que je mentionnais tout à l'heure, c'est une traverse de l'ordre approximativement de vingt mètres (20 m). C'est une conduite, une gaine d'acier de trente pouces (30 po) qu'on a à passer 7 sous le chemin. On a une profondeur approximative 8 de un point deux mètre. Donc, sous le pavage, le 9 dessus de la conduite, on a un point deux mètre à 10 cet endroit-là. On est dans... 11

Par la suite, sous la future gaine, on a une conduite, il y a présence d'une conduite d'eau d'aqueduc de trois cents millimètres (300 mm)... non, trois cent cinquante millimètres (350 mm) de diamètre. Cependant, le dégagement entre le dessous de la future conduite d'Hydro-Québec et le dessus de la conduite d'eau est de trois cents millimètres (300 mm). Donc, on parle un pied.

Puis il y a aussi d'autres infrastructures à cet endroit-là. On a une conduite sanitaire et une conduite pluviale, mais qui sont beaucoup plus profondes. Également, il y a une conduite de gaz du côté ouest appartenant à Gaz Métro. Ça fait le tour des spécifications techniques qu'on a à cet

endroit-là.

- Q. [301] Est-ce que vous avez été en mesure de localiser spécifiquement la conduite d'aqueduc?
- 4 R. Non.

16

17

18

19

2.0

21

22

23

24

25

- Q. [302] Comment est-ce qu'on pourrait procéder pour pouvoir la localiser de façon plus précise?
- R. Bien, lorsqu'on travaille en génie civil avec les dessins techniques, tout ce qui s'appelle infrastructure qui est enfoui... infrastructure 9 souterraine, on parle toujours de localisations qui 10 sont approximatives. Donc, lorsque l'entrepreneur 11 normalement procède à certains travaux avant 12 d'excaver ou faire quoi que ce soit, ou utiliser 13 une méthode sans tranchée, on se doit de localiser 14 exactement les différentes conduites. 15

Étant donné qu'on a un dégagement de trois cents millimètres (300 mm) entre les deux conduites, bien, avant de débuter des travaux, il faut absolument, soit par hydro-excavation ou par excavation, aller localiser la conduite pour vraiment avoir la hauteur dans le but de pouvoir, je dirais, indiquer un certain dégagement entre les deux conduites pour s'assurer que lorsqu'on va faire l'insertion de la conduite de la gaine d'acier par méthode sans tranchée qu'on ne vienne

- pas intercepter la conduite d'eau, soit
- l'intercepter ou soit la détériorer étant donné que
- la méthode qu'on avait discuté, c'est un fonçage
- qui va générer quand même des vibrations.
- Q. [303] Donc, vous venez de nous dire, pour localiser
- plus spécifiquement la conduite d'aqueduc, vous
- nous avez parlé de procéder soit par excavation,
- soit par hydro-excavation. Est-ce que vous pouvez
- nous expliquer en quoi consiste la technique
- d'hydro-excavation?
- R. Hydro-excavation, c'est un trou qui est fait à
- 1'aide d'un camion vacuum et un siphon. Donc,
- normalement, c'est un trou de six à dix pouces de
- diamètre. Donc, on va aller percer le pavage puis
- on va aller siphonner le matériel jusqu'à tant
- qu'on intercepte la conduite. Une fois qu'on a
- intercepté la conduite, à ce moment-là, on est en
- mesure de mesurer puis voir à quelle élévation elle
- se trouve. Donc, ça, c'est une méthode d'hydro-
- excavation qui peut minimiser, je dirais, des
- travaux standards d'excavation. Donc, le trou est
- plus petit, l'empreinte est réduite par rapport à
- prendre une pelle mécanique, excaver un trou de
- trois, quatre pieds jusqu'à tant qu'on atteigne la
- conduite. Cependant, comme je vous ai dit

- précédemment, les conduites, c'est toujours une
- localisation approximative. Donc, il se peut très
- bien qu'on ne puisse pas l'intercepter, la
- conduite, puis qu'on ait à faire plusieurs trous
- d'hydro-excavation un à côté de l'autre jusqu'à
- tant qu'on puisse l'intercepter.
- Q. [304] Et advenant que cette étude d'hydro-
- excavation permette de localiser la conduite
- d'aqueduc, advenant que cette conduite-là soit trop
- proche mettons de la gaine à être installée par
- Hydro-Québec, est-ce qu'il pourrait se révéler que,
- finalement, procéder par tranchée ne soit plus
- vraiment une option, que ce ne soit pas possible de
- par la proximité de la conduite d'aqueduc?
- R. Vous parlez sans tranchée?
- Q. [305] Sans tranchée. Excusez-moi!
- 17 R. Oui.
- Q. [306] Vous voyez, moi aussi je me mélange.
- R. Pas grave. Oui, effectivement, tout dépendant de la
- hauteur, il faut s'assurer d'avoir un certain
- dégagement pour ne pas l'intercepter. Et encore là,
- bien, il faut ajouter que... il faut faire une
- autre évaluation au niveau des vibrations
- engendrées. Étant donné qu'on ne connaît pas l'état
- de la conduite, l'année de pose, le matériel, et

- caetera, la condition de la conduite, on n'est pas en mesure de dire si elle va pouvoir résister au
- niveau des vibrations qui peuvent être engendrées lors du fonçage.
- Q. [307] Vous parlez de la condition de la conduite d'aqueduc. Est-ce que vous connaissez la condition de cette conduite à l'heure actuelle?
- 8 R. Non.
- 9 Q. [308] L'état?
- 10 R. Non.
- Q. [309] Est-ce qu'une étude d'hydro-excavation serait en mesure de révéler l'état de cette conduite-là?
- R. Pas nécessairement.
- Q. [310] Comment on pourrait s'en assurer de l'état?

  Est-ce qu'il y a une méthode qui existe?
- R. Étant donné que l'hydro-excavation, c'est une 16 excavation d'un diamètre circulaire d'une dizaine 17 de pouces, même si on intercepte la conduite d'eau, 18 visuellement, ça peut être difficile d'aller voir 19 l'état puis dans quel matériel puis comment, la 2.0 condition de la conduite existante. Il se pourrait 21 qu'on soit en mesure, mais il se pourrait qu'on ne 22 soit pas en mesure. Donc, si on n'est pas en 23 mesure, ce qu'il faut faire, il faut excaver plus 24 25 large pour s'assurer de dégager vraiment le dessus

conduite.

- et les côtés de la conduite pour voir vraiment,

  c'est une conduite qui est faite de quel matériel,

  puis en même temps, bien, valider l'état de la
- Q. [311] Est-ce qu'il serait possible de passer la gaine d'Hydro-Québec plus profondément dans le sol afin d'éviter la conduite d'aqueduc?
- R. Plus profondément? On est... Le secteur à l'endroit des travaux, tel que mes collègues l'ont mentionné 9 tout à l'heure, on est dans un sol granulaire. 10 Donc, c'est un sable avec des traces de silt, un 11 peu de silt. Puis on a la présence de la nappe 12 phréatique environ deux point trois mètres de 13 profondeur. Donc, si on va plus en profondeur, je 14 dirais, à trois, quatre mètres, de mémoire... Je 15 vais valider. C'est ça. Si on va à trois, quatre 16 mètres de profondeur, là, on va intercepter, là, la 17 conduite pluviale et la conduite sanitaire. Puis si 18 on va au-delà de ça, donc plus profondément, on 19 parle peut-être à six, sept mètres, là, on se 2.0 trouve carrément dans un sol granulaire saturé en 2.1 eau. Il serait toujours possible, mais à des coûts 2.2 exorbitants. 2.3
- Q. [312] Vous venez de nous parler justement de la nature du sol. Ça fait l'objet du point 3, étude

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 géotechnique, de votre rapport. Est-ce que vous pouvez nous expliquer justement comment vous avez 2 procédé pour évaluer la géologie à ce niveau-là? R. Donc, on avait une étude géotechnique qui avait été faite pour l'ensemble des travaux. Donc, moi, j'ai 5 pris les quatre forages qui se trouvaient le plus 6 proche de la traverse en question du Boulevard des Entreprises. Donc, on avait un forage à une 8 distance de cent mètres (100 m), un autre à une 9 distance de deux cents mètres (200 m), puis deux 10 autres du côté opposé, soit à deux cent quatre-11 vingt-dix mètres (290 m) et à trois cents mètres 12 (300 m) de la traverse du Boulevard des 13 Entreprises. 14

Bon. Essentiellement, le secteur semble quand même assez homogène. Donc, à cet endroit-là, il y a six cents millimètres (600 mm), je dirais, de matériel végétal. Puis par la suite, on intercepte le sol naturel qui est constitué de sable avec traces de silt et un peu de silt avec présence de l'eau à environ deux point trois mètres (2,3 m) de profondeur. Cependant, la nappe phréatique, il faut comprendre que tout dépendamment de la période où se font les travaux, la nappe phréatique, elle peut fluctuer. Selon les

- saisons, selon les conditions météorologiques de la période des travaux, elle peut être plus basse comme elle peut être plus haute.
- Q. [313] Est-ce que vous diriez, de manière générale,
  que c'est un sol qui est propice à l'utilisation
  d'une technique sans tranchée?
- R. Elle peut être propice. Elle peut être propice.

  Cependant, il y a toujours des risques, mais c'est

  faisable avec la mise en place de certains moyens

  d'atténuation. Cependant, le risque zéro, il

  n'existe pas là.
- Q. [314] Et quels sont les risques justement qui sont associés à l'utilisation d'une méthode sans tranchée, dans un sol qui est finalement sablonneux avec présence de silt?
- R. Bien. Le risque majeur, peu importe la technique, 16 c'est vraiment au niveau de l'affaissement, au 17 niveau de l'affaissement. Puis si on prend la 18 technique la plus optimale qu'on avait identifiée 19 qui est le fonçage, on comprend qu'un sable saturé 20 en eau, c'est comme un sable mouvant. Comme 2.1 monsieur Martin l'indiquait ce matin, si on va sur 2.2 le bord de l'eau, sur le bord de la plage, puis on 2.3 essaie d'excaver une belle excavation bien carrée 24 là dans un sable qui est saturé en eau, bien ça 25

revient puis les parois ne sont pas stables. Donc,
on peut s'attendre à ce qu'il y ait un excédent de
matériel qui va rentrer à l'intérieur de la gaine.

Donc, on peut créer un vide. Puis avec le temps, le
vide, ce qu'il va faire, c'est que les particules
de sol vont migrer vers le vide puis elles vont se
rendre jusqu'à la surface puis à la surface, on va
avoir un affaissement de la chaussée.

- 9 Q. [315] Justement, vous parliez des différentes

  10 méthodes. Vous avez évalué, dans votre rapport,

  11 trois méthodes sans tranchée, est-ce que vous

  12 pouvez nous expliquer les particularités de chacune

  13 et pourquoi vous avez retenu, finalement, la

  14 dernière technique que vous exposez qui est celle

  15 de fonçage?
- R. Oui. Donc, la première méthode qu'on a évaluée, 16 c'est la méthode par forage dirigé, qu'on a parlé 17 ce matin. La méthode par forage dirigé, comment 18 est-ce que ça fonctionne? C'est qu'avant d'insérer 19 la conduite, on va faire un trou, on va faire une 20 excavation circulaire. Au fur et à mesure qu'on 21 fore, on injecte des produits, des additifs, de la 22 bentonite pour tenir les parois en stabilité. 23

Cependant, la technique, elle exige qu'on... avant l'insertion de la conduite, elle

24

1 exige qu'on fasse une surexcavation. Donc, dans notre cas ici, on avait une conduite de trente (30) 2 pouces à insérer par forage dirigé. Pour pouvoir l'insérer, il faut que je fasse une excavation d'environ quarante (40) pouces. Donc, on a un vide annulaire de dix (10) pouces. Donc, vous comprenez, 6 ce vide-là, avec le temps, il va se remplir très rapidement. D'après moi, on n'aura pas le temps de 8 terminer les travaux puis il va y avoir un 9 affaissement à l'endroit de la chaussée. Ensuite, 10 étant donné que nous sommes très, très proches de 11 la surface, soit à un point deux mètre (1,2 m), 12 géotechniquement parlant ce n'est pas possible 13 vraiment de garder une stabilité du trou. Même si 14 on emploie de la bentonite, utiliser l'effet 15 d'arche, donc il y aurait possiblement... on 16 n'aurait pas été en mesure d'introduire la conduite 17 en faisant les différentes étapes pour créer le 18 trou à ce moment-là, là, il y aurait eu 19 instantanément une perte de stabilité puis ça 2.0 aurait monté jusqu'à la surface. Donc, il y aurait 21 eu un affaissement. 22

Q. [316] Donc, vous retenez que la technique de

présent dossier?

fonçage est celle qui est à privilégier dans le

2.3

24

25

- 1 R. Oui.
- Q. [317] O.K. Est-ce que cette technique est, par
- ailleurs, sans risque?
- 4 R. Non.
- Q. [318] Est-ce qu'il y a des possibilités d'atténuer
- les risques?
- 7 R. Bien sûr.
- Q. [319] Puis est-ce que malgré la mise en place de
- ces mesures d'atténuation, il demeure quand même un
- risque?
- 11 R. Oui.
- Q. [320] Je vais vous référer maintenant au passage de
- votre rapport qui concerne les coûts. Donc, durée
- des travaux et estimation des coûts, c'est le
- paragraphe 6 de votre rapport. Est-ce que vous
- pouvez nous expliquer l'évaluation que vous avez
- faite des coûts et qui sont donc mentionnés dans
- votre tableau récapitulatif?
- R. Oui. Donc, au niveau de l'estimation des coûts et
- la durée des travaux, on parle bien entendu de la
- technique par fonçage. Il y a deux options que j'ai
- évaluées à l'endroit de ce tableau-là, c'est une
- gaine de trente (30) pouces ou la possibilité de
- foncer deux gaines de vingt (20) pouces. Pourquoi
- foncer deux gaines de vingt (20) pouces? C'est

2.4

2.5

uniquement suite à la localisation de la conduite d'aqueduc. Advenant le cas où on n'aurait pas eu un dégagement suffisant, on aurait pu exécuter deux fonçages de plus petits diamètres, donc on aurait gagné dix (10) pouces au niveau du dégagement entre les futures conduites et la conduite d'aqueduc.

Donc, c'est la raison pour laquelle on a mis cette option-là, cette deuxième option. Donc, si on regarde les items de fonçage gaine de vingt (20) pouces ou deux gaines de... Excusez-moi, gaine de trente (30) pouces ou deux gaines de vingt (20) pouces. Bien, on a des coûts au mètre linéaire qui incluent la mobilisation, la démobilisation, l'excavation des puits, remblayage des puits, fourniture des gaines d'acier et les travaux de soudure des gaines ainsi que le déblayage des gaines à la fin des travaux.

Donc, on a un coût de mille six cent soixante-six dollars et soixante-six (1 666,66 \$) pour la gaine de trente (30) pouces puis mille dollar quatre-vingt-trois et trente-trois (1 083,33 \$) du mètre linéaire pour les gaines de vingt (20) pouces.

Par la suite, au niveau des activités connexes au fonçage, soit la gaine de trente (30)

2.3

pouces et la deuxième option, deux gaines de vingt (20) pouces, ça, c'est des taux qui m'ont été émis par Hydro-Québec incluant là, mobilisation, démobilisation des équipements puis les conduits FRE, l'installation du câblage électrique, le coulis, les séparateurs puis l'injection à l'endroit de ces conduites-là.

Puis finalement, on a des coûts de contingence au niveau de l'assèchement advenant le cas qu'on aurait intercepté la nappe phréatique lorsqu'on aurait exécuté le puits de départ et le puits d'arrivée. On aurait été obligé de mettre des pointes filtrantes pour abaisser le niveau de la nappe phréatique pour être en mesure de travailler dans des conditions à sec. Donc, c'est pour cette raison-là qu'on a des coûts de contingence pour l'assèchement, avec des pointes filtrantes pour les deux options, soit de treize mille cinq cents dollars (13 500 \$) pour l'option d'une gaine de trente (30) pouces et de dix-huit mille sept cent cinquante dollars (18 750 \$) pour l'option des deux gaines de vingt (20) pouces.

Q. [321] Pour revenir sur le point des activités connexes, vous venez de nous dire que ce sont des chiffres qui ont été évalués par Hydro-Québec. Pour

- quelles raisons est-ce que c'est Hydro-Québec qui a évalué ces coûts-là?
- R. Tout simplement parce que ce n'est pas mon expertise.
- Q. [322] Donc, simplement pour nous rappeler, ces coûts, ces activités connexes-là visent...
- R. Les activités connexes, et une fois que les gaines d'acier sont passées, c'est pour passer les tuyaux électriques, les FRE, pour ensuite de ça, être injectés à travers les différents tuyaux pour, à la fin, être en mesure de tirer le câblage ou les fils électriques, à travers ces tuyaux-là.
- Q. [323] Si je me réfère aux coûts que vous avez évalués, donc les coûts de fonçage...
- R. Oui.
- Q. [324] ... est-ce que ce sont des coûts qui sont des coûts moyens? Que vous avez l'habitude de voir pour ce type de projets-là?
- 19 R. Tout à fait.
- Me MARION BARRAULT:
- Donc, ça complétera pour le témoignage de monsieur
  Larivière. Merci. Donc, le prochain témoin, dans le
  cadre du panel 2, Monsieur Yanick Martin. Alors,
  Monsieur Martin, vous remarquerez qu'on a beaucoup
  de Martin dans ce dossier. Monsieur Martin, je vais

- vous demander de bien vouloir nous confirmer que la
- pièce HQD-2, document 1.4, qui est votre curriculum
- vitae, a bien été préparé sous votre contrôle et
- 4 direction?
- 5 M. YANNICK MARTIN:
- 6 R. Oui.
- Q. [325] Est-ce que vous avez pris connaissance de la
- pièce HQD-1, document 14?
- 9 R. Oui.
- Q. [326] Est-ce que adoptez le tout pour valoir comme
- votre témoignage dans le présent dossier?
- 12 R. Oui.
- Q. [327] Donc, Monsieur Martin, je vous demanderais de
- bien vouloir nous expliquer également votre
- parcours académique et professionnel, s'il vous
- plaît.
- R. Donc, j'ai fait un baccalauréat en génie civil à
- 1 l'Université de Sherbrooke en quatre-vingt-dix-huit
- (1998). Par la suite, j'ai fait une maîtrise en
- deux mille un (2001), que j'ai complétée en deux
- mille un (2001) à l'Université de Sherbrooke. Mon
- domaine c'était le domaine du béton. Mon sujet de
- recherche c'était dans le domaine du béton et des
- chaussées. Et mon sujet de recherche touchait à un
- matériau qu'on utilise justement pour remblayer les

18

tranchées pour faire en sorte que justement d'avoir 1 un meilleur comportement de la chaussée. Au niveau 2 professionnel, bien, je travaille à Hydro-Québec depuis l'année (2000). Ça fait dix-neuf (19) ans que je travaille à Québec. J'ai toujours occupé le même poste. Alors, je travaille en distribution. 6 Mes tâches c'est de réaliser, d'encadrer et de faire l'ingénierie civile en souterrain. Donc, le 8 réseau souterrain d'électricité. C'est mes 9 principales fonctions. Aussi, qu'est-ce que j'ai à 10 faire, dans le fond, c'est aussi de participer à la 11 formation du personnel. Assurer une, je pourrais 12 dire, une expertise technique au niveau du génie 13 civil et à l'occasion j'ai à faire des devis des 14 normes provinciales et à participer à des comités 15 techniques à Hydro-Québec et au CERIU. 16

- Q. [328] Est-ce que vous pouvez nous dire le CERIU en quoi ça consiste?
- 19 R. Oui. Le CERIU c'est le Centre de recherche et
  20 d'expertise en réhabilitation des infrastructures
  21 urbaines. Donc, c'est un organisme à but non
  22 lucratif qui est composé principalement de
  23 municipalités, mais aussi des compagnies d'utilités
  24 publiques comme mettons Hydro-Québec, Énergir,
  25 Bell, Vidéotron, etc. Et aussi, il y a des gens du

milieu plus universitaire. Puis le but de cet

organisme-là, c'est de faire en sorte, au niveau

municipal, au niveau des infrastructures

municipales, c'est de faire en sorte d'avoir les

façons les plus efficaces à un coût raisonnable.

- Q. [329] Est-ce que vous pouvez nous expliquer

  pourquoi est-ce que vous avez été impliqué dans le

  présent dossier qui nous occupe aujourd'hui?
- R. Je dirais pour deux raisons. Pour, bien, mes dixneuf (19) années d'expérience dans le même domaine. 10 Donc, des tranchées en milieu urbain, j'en ai vues 11 plusieurs à travers mes dix-neuf (19) années, mais 12 la raison principale, c'est parce que j'ai 13 participé à un guide... Bien, à un comité technique 14 du CERIU qui... Un des documents qui s'appelle le 15 Guide des bonnes pratiques pour la réalisation des 16 tranchées. Donc, c'est pour ça principalement que 17 je suis ici aujourd'hui. 18
- Q. [330] Justement, parlant de ce guide, donc, on comprend que c'est le document 14 que vous avez adopté en preuve. Pouvez-vous nous dire qui a participé à la rédaction de ce guide?
- 23 R. Bon. C'était une équipe de plusieurs ingénieurs. Il 24 y avait deux ingénieurs de la Ville de Montréal, un 25 ingénieur de la Ville de Québec, il y avait un

- ingénieur de la Commission des services électriques
  de Montréal, ça c'est au niveau, on pourrait dire,
  plus municipal, mais aussi au niveau des réseaux
  techniques urbains, Bell, Vidéotron, Hydro. C'était
  Hydro-Québec qui représentait. Il y avait deux
  ingénieurs d'Hydro-Québec et aussi deux ingénieurs
  d'Énergir. Et pour l'aspect plus universitaire, il
  y avait un professeur d'université de l'ÉTS qui
  était spécialiste expert dans le domaine des
- Q. [331] Vous dites « Il y avait deux ingénieurs
  d'Hydro-Québec. », on comprend que vous en faisiez
  partie. C'est ça?
- R. Oui. Bien sûr.

chaussées.

10

- Q. [332] O.K. Pouvez-vous nous dire quand est-ce que ce guide a été publié?
- 17 R. Le guide a été publié en novembre deux mille seize (2016), officiellement.
- Q. [333] Parfait. Pouvez-vous nous expliquer plus particulièrement en quoi consiste ce guide?
- 21 R. Bien le but du guide, c'était qu'on sait que quand 22 on fait des tranchées en milieu urbain, bien ça 23 peut avoir un impact sur la chaussée, puis ça peut 24 même aussi créer des coûts causals pour les 25 municipalités, mais le but c'était d'avoir les

1 meilleures pratiques pour faire en sorte que justement qu'on ait la façon la plus performante, à 2 un coût raisonnable, de faire les travaux. Et puis, qu'est-ce qu'on s'est rendus compte aussi, plusieurs partenaires se rendaient compte, c'est que les réseaux techniques urbains, Bell, Vidéotron, Énergir et Hydro-Québec n'avaient pas 7 les mêmes façons de faire. Les municipalités n'avaient pas les mêmes façons de faire pour 9 remblayer les tranchées. Donc, on a essayé de 10 prendre un peu... D'uniformiser. Prendre le 11 meilleur, un peu, de tout le monde pour en arriver 12 à une solution qui compense, qui va limiter les 13 effets quand on fait une tranchée. 14

- Q. [334] Est-ce que c'est un guide qui est appliqué par Hydro-Québec en date d'aujourd'hui?
- R. Oui. Le guide est appliqué par Hydro-Québec. On est 17 en accord avec les principes. Ce n'est pas un guide 18 qui change beaucoup nos façons de faire. Dans le 19 fond, il y a plusieurs éléments dans le guide, mais 20 qu'est-ce qu'il faut retenir principalement, c'est 2.1 que la façon de faire les tranchées, c'est qu'on 2.2 creuse un tranchée de forme, on pourrait dire, 2.3 rectangulaire. Au fond de la tranchée, on met les 24 conduits. On remblaie avec le sol existant sur une 25

2

3

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

2.3

24

2.5

certaine profondeur. Ça fait qu'il y a les conduits au fond, on remblaie avec le sol qui était en place, ensuite de ça, il y a la fondation et pardessus la fondation, il y a l'enrobé bitumineux, l'asphalte.

Ça fait qu'on fait un beau rectangle. On n'est pas très profond, puis on remblaie, puis quand on arrive à la surface, on appelait ce qu'on fait une surlargeur de chaque côté, seulement à la surface, bien là on fait un petit plus large d'asphalte. C'est la façon de faire qui a été proposée par le guide. C'est cette façon de faire là aussi qu'on faisait déjà à Hydro-Québec. Donc, oui, on est en accord avec le principe. L'exercice de participer au guide nous a permis quand même d'améliorer quand même nos spécifications techniques, d'aller un petit peu dans les détails, mais oui, on l'applique. Environ aux cinq à six ans, on publie notre gros devis civil qui régit l'ensemble de nos travaux en souterrain et puis on devrait le faire bientôt, en fin deux mille dixneuf (2019), début deux mille vingt (2020) et puis là, on va intégrer justement le petit paufinement qui manque à notre devis, puis nos normes sont déjà prêtes pour refléter qu'est-ce qu'il y a dans le

- Guide des bonne pratiques, mais elles vont être
  publiées en même temps, lorsqu'on va faire
  l'émission de notre devis civil Hydro-Québec.
- Q. [335] Est-ce que vous avez été amené à émettre

  certaines recommandations à long terme chez Hydro
  Québec dans le cadre du présent dossier?
- 7 R. Oui.
- Q. [336] Est-ce que vous pouvez nous expliquer dans quel contexte?
- R. Bien, c'est le Distributeur qui m'a demandé mon 10 avis, étant donné que j'avais participé au comité 11 technique du Guide des bonnes pratiques et puis 12 bien moi, qu'est-ce que j'ai soumis, j'ai dit on va 13 y aller avec ce que le guide propose. Donc, le 14 Guide qu'est-ce qu'il propose, c'est que peu 15 importe l'âge de la tranchée, je veux dire de la 16 route, que ce soit moins de cinq ans ou plus de 17 cinq ans, on propose la méthode que j'ai décrite 18 tantôt, faire une tranchée avec une surlargeur. Par 19 contre, qu'est-ce qui est mentionné dans le Guide 20 c'est que pour les rues de moins de cinq ans, c'est 2.1 que ça prend une entente entre les municipalités et 2.2 les RTU, les compagnies d'utilités publiques et 2.3 donc, c'est ça. Puis ça ça prend une entente. Quand 24 on entend une chaussée de moins de cinq ans, c'est 25

2

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

2.3

2.4

2.5

pas une chaussée qu'on refait juste l'asphalte, c'est une chaussée qu'on refait aussi la fondation. Ça fait qu'on a l'asphalte, la fondation. Faut pas juste que ça soit du resurfaçage, faut que la fondation soit aussi refaite.

C'est ça la définition qu'on donne dans le Guide qui dit c'est quoi une chaussée de moins de cinq ans. Faut que la fondation soit refaite. Et ce que le Guide propose, un petit peu plus loin dans le document, c'est que pour les rues de moins de cing ans, un endroit critique quand on fait une tranchée, c'est à l'endroit du joint. Le joint c'est entre la nouvelle asphalte et l'ancienne asphalte. La façon de faire qu'on fait habituellement, c'est qu'on met un lien d'accrochage, une genre de on pourrait de colle qu'on met au niveau du joint pour justement que l'ancien pavage et nouveau pavage adhèrent mieux ensemble, parce que ça qu'est-ce que ça peut faire, c'est que ça ouvre, puis c'est là que les problèmes arrivent.

Pour les chaussées de moins de cinq ans, ce que le Guide propose, c'est de mettre une bande bitumineuse. Donc, c'est quelque chose de supérieur à qu'est-ce qu'on fait couramment. La bande

17

1 bitumineuse à quoi ça ressemble? Ça ressemble un peu à dans une chambre d'hockey, un tapis noir 2 qu'on met au niveau du joint et qu'on chauffe. 3 Donc, ça ça donne vraiment de meilleurs résultats. D'ailleurs, il y a un comité technique du CERIU donc j'ai fait partie qui ont fait des essais là-6 dessus à l'ÉTS toujours, puis on s'est rendus 7 compte que ça a donné de bons résultats. Pourquoi 8 qu'on ne l'utilise pas partout? Bien, c'est parce 9 qu'il y a un coût à ça. C'est beaucoup plus cher. 10 Alors, ce que le Guide propose, c'est que 11 pour les rues de moins de cinq ans, qu'on puisse 12 utiliser la bande bitumineuse. Donc, moi dans les 13 recommandations que j'ai faites, je suis allé avec 14 les recommandations du Guide, c'est-à-dire faire 15

Q. [337] Peut-être nous référer, vous nous avez dit
que c'étaient des mesures qui étaient prévues dans
le Guide, est-ce que vous pouvez nous indiquer à
quel endroit ces mesures sont prévues?

bande bitumineuse.

une chaussée avec un épaulement et puis avec une

22 R. Oui, bien sûr. Bien là, il y a à la page 4

23 l'article 3.4. Je ne sais pas si vous voulez que je

24 les... je les lise. Ça résume un peu ce que j'ai

25 dit. Il y a... Aussi à l'article 3.4, on parle des

chaussées de moins de cinq ans puis un petit peu
plus loin dans le document, je crois que c'est à la
page... à la page 21, à l'article 6.2.8, on parle
de la bande bitumineuse.

- Q. [338] Sans nécessairement nous lire le paragraphe
  3.4 mais est-ce que vous pouvez davantage nous
  expliquer qu'est-ce que l'on entend par justement
  une chaussée de moins de cinq ans? Qu'est-ce qui
  est précisé dans le Guide à cet effet-là?
- R. Oui, un peu comme je l'ai expliqué tantôt c'est 10 qu'une chaussée de moins de cinq ans, il faut qu'il 11 y ait une réfection majeure et tel que c'est 12 mentionné dans le Guide, une réfection majeure se 13 définit comme une reconstruction de la fondation et 14 du revêtement bitumineux. Donc, il faut que la... 15 il faut que ça soit considéré comme une réfection 16 majeure, il faut refaire la fondation. 17
- Q. [339] Donc, je comprends que vous avez été consulté
  à l'interne chez Hydro-Québec, vous nous avez dit
  que vous aviez proposé la bande bitumineuse, est-ce
  qu'il y a eu d'autres mesures qui ont été proposées
  à Hydro-Québec que vous avez suggérées?
- 23 R. Oui, une mesure qui n'est pas nécessairement 24 inscrite dans... dans ce document-là, c'est qu'on 25 pouvait faire un suivi sur la tranchée pour une

période de trois ans. Habituellement, c'est pas 1 quelque chose qu'on fait, habituellement, après un 2 an, on... Souvent, quand il y a des problèmes au niveau des tranchées, on le sait tout de suite après un an. Ça, la majorité des experts du domaine le disent, après un cycle de gel, dégel, on voit 6 tout de suite s'il y a un problème avec une 7 tranchée. Dans le cas... dans le cas présent ici 8 aujourd'hui à la Ville de Terrebonne, bien, on 9 avait dit : « Bien, regardez, on va... on va être 10 de bonne foi. Vu que c'est une nouvelle rue, on 11 vous propose de faire un suivi de la tranchée sur 12 une période de trois ans. » 13

- Q. [340] Si je vous réfère à la pièce T-11 qui a été
  déposée par la Ville de Terrebonne, je ne sais pas
  si vous avez un cahier, est-ce que vous avez eu la
  chance de prendre connaissance de ce document?
- 18 R. Oui.
- Q. [341] Est-ce que vous pouvez nous dire quelle est
  la nature de ce document? De quoi est-ce qu'il
  s'agit?
- 22 R. Bon, bien, il y avait deux... deux choses, il y
  23 avait une partie qui était au niveau du devis de la
  24 Ville de Terrebonne pour les travaux, travaux de
  25 pavage sur entre autres le boulevard des

- Entreprises, puis aussi, il y avait des plans de construction.
- Q. [342] A la lecture de ce devis, de ce document-là
  qui a été déposé par la Ville de Terrebonne, est-ce
  que d'après vous, les travaux qui ont été effectués
  par la Ville étaient des travaux de la nature d'une
  réfection majeure?
- R. Non. Si on regarde, bien, il y a des plans là, le plan C... C-18, quand on... quand on regarde l'agrandi, qu'est-ce qu'on voit c'est que les 10 travaux, ils ont consisté surtout à des... en 11 12 remplacement du pavage. La structure existante, c'est-à-dire la fondation, a été conservée. Ça 13 c'est clairement marqué dans... sur les plans. Par 14 contre, à certains endroits, ils ont... ils ont 15 possiblement procédé à un ajustement de la 16 structure de chaussée, ils ont rajouté quand même 17 des matériaux granulaires pour ajuster la chaussée, 18 mais en lisant ça, c'est qu'on se rend compte que 19 ça ne serait pas considéré comme une réfection 20 majeure au niveau du Guide des bonnes pratiques. 21 Cependant, dans le cas présent, on l'a considéré 22 quand même comme une réfection majeure dans notre 23 proposition. 24
- 25 Q. [343] Donc, si je comprends, vous avez proposé des

mesures en considération du fait... comme si c'étaient des travaux de réfection majeure?

R. Exactement.

19

20

2.1

22

2.3

24

25

- Q. [344] Est-ce que vous connaissez les techniques sans tranchée?
- R. Oui, je ne suis pas un expert dans le domaine mais de temps en temps, on a à effectuer des forages.
- Q. [345] Pourquoi est-ce que vous n'avez pas proposé
  l'utilisation d'une technique sans tranchée comme
  une mesure d'atténuation à la suite d'une
  intervention dans une chaussée de moins de cinq
  ans?
- 13 R. Dans... dans le Guide des bonnes pratiques, dans
  14 les discussions qu'on a eues, il n'a jamais été
  15 question d'y aller avec des forages. En milieu
  16 municipal, la façon de faire c'est toujours une
  17 tranchée avec... avec un épaulement. En aucun cas,
  18 il a été discussion de forage.

Les cas de forage, je parle de mon expérience à Hydro-Québec, c'est dans les cas particuliers. Comme, par exemple, pour une question environnementale, traverser un cours d'eau. Endessous des chemins de fer, les chemins de fer, c'est sûr que là, ça a un impact beaucoup plus grand, c'est les compagnies de chemins de fer qui

nous l'exigent et c'est normal, c'est qu'on ne
pourrait pas se permettre d'avoir un déplacement
différentiel entre l'endroit qu'on a fait la
tranchée puis à côté parce qu'on comprend qu'il
pourrait y avoir des risques de déraillement.

Puis aussi au niveau des routes du

Ministère, c'est certain que des autoroutes faire

des tranchées ouvertes, c'est rare que le Ministère

nous permet ça parce que ça a un impact vraiment...

un très gros impact au niveau de la circulation

routière et aussi c'est des routes qui ont... il y

a beaucoup de circulation, donc, la... la charge

routière n'est pas la même que des routes

municipales. Ça fait que c'est principalement dans

ces cas-là qu'on utilise des forages.

- Q. **[346]** Vous nous avez dit tantôt que vous desserviez
  le territoire... le territoire de Québec, si je ne
  me trompe pas...
- 19 R. Oui.

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

- Q. [347] ... dans le cadre de vos fonctions, est-ce que dans... dans le cadre de votre pratique, il vous est déjà arrivé ou est-ce qu'il vous arrive souvent de devoir intervenir sur des chaussées de moins de cinq ans?
- R. Non, c'est très rare parce que habituellement,

2.3

2.4

2.5

bien, c'est ça, il y a quand même des contacts entre les municipalités puis Hydro-Québec. J'ai eu un cas voilà deux ans avec la Ville de Québec pour une raison particulière, en fait, c'était pas la faute de la ville ni d'Hydro-Québec, c'était un promoteur qui avait changé d'idée, et puis on avait à faire une tranchée justement dans une route de moins de cinq ans et puis on avait proposé parfaitement comme... pareil... pareil comme le Guide une tranchée avec un épaulement, une bande bitumineuse, ça a été accepté par la ville puis en fin de compte, bon, on a pas fait les travaux, le promoteur a encore changé d'idée, donc... Mais la façon de faire avait été acceptée.

Puis il y a plusieurs années aussi, on a déjà fait... on a déjà pris d'autres mesures. C'est que quand on a des tranchées longitudinales, là, dans le cas de la Ville de Terrebonne, on croise la rue, quand c'est longitudinal c'est que là, on suit vraiment la rue mais quand on fait notre... notre tranchée standard, bien, des fois, ça peut arriver que le joint se retrouve dans la bande de roulement des véhicules puis c'est sûr qu'on ne veut pas... c'est pas l'idéal d'avoir un joint directement dans... dans la bande de roulement parce que les

véhicules passent toujours là-dessus. Et une
entente qu'on avait déjà prise avec la Ville c'est
d'y aller un petit peu plus large pour faire en
sorte... dans le fond, on avait pavé une voie au
complet pour être sûr que justement le joint ne se
retrouve pas dans la bande de roulement mais ça
arrive très rarement ce genre de situation-là.

- Q. [348] Encore une fois, de par votre expérience,
  est-ce que des municipalités ont déjà exigé que
  vous ayez recours à des techniques sans tranchée
  dans le cas d'interventions sur des chaussées de
  moins de cinq ans?
- R. Pas dans le cadre des travaux que... que j'ai faits, non.
- Q. [349] Également, est-ce que vous savez si le Guide
  fait état de l'application de pénalités applicables
  à Hydro-Québec lors d'interventions dans les
  chaussées de moins de cinq ans?
- 19 R. Non, le Guide, c'est vraiment un Guide technique, 20 l'aspect administratif financier n'est pas traité 21 par... par le Guide.
- Q. [350] Pour conclure, est-ce que vous nous diriez
  que les tranchées ont un impact sur la durée de vie
  utile de la chaussée?
- R. C'est sûr que les tranchées dans une route, ça a un

- impact mais sauf que si c'est fait de la bonne
- façon, selon des bonnes pratiques, on fait en sorte
- de limiter au maximum les effets néfastes que ça
- 4 peut apporter.
- 5 Q. [351] Donc, ça va clore pour le témoignage de
- 6 monsieur Martin. Merci. Donc, on retrouve monsieur
- 7 Lavoie comme promis.
- 8 LE PRÉSIDENT:
- Il n'attendait que ça.
- M. MARTIN LAVOIE:
- R. Étant que je suis cloîtré vous avez dit?
- Me MARION BARRAULT:
- Donc, dans le cadre du deuxième panel, monsieur
- Martin... Oups, je pense que j'ai pas le bon,
- excusez, Monsieur Lavoie va venir nous expliquer un
- petit peu les méthodes d'évaluation des coûts. Ça
- ne sera pas long. Et comme je vous le disais, il y
- a trop de Martin, je ne m'y retrouve plus.
- Q. [352] Alors, dans le cadre de votre témoignage dans
- le panel 2, Monsieur Lavoie, avez-vous pris
- connaissance des pièces HQD-1, document 17?
- R. Oui. J'aurais juste une petite précision à noter au
- document 17. On retrouve une valeur de trente-sept
- mille (37 000 \$) qui est les « activités connexes
- au fonçage de deux gaines de vingt pouces

(20 po) ». Il y a une note 1 qui fait référence comme c'était un coût de NOEX mais ça a été valorisé par Hydro-Québec. L'erreur vient que le technicien qui a complété le tableau, comme il est parti du rapport de NOEX, il a pris le chiffre dans le rapport, mais c'est nous qui avions fourni le chiffre de trente-sept mille (37 000 \$). Donc,

Q. [353] Parfait. Donc, avec cette correction,

Monsieur Lavoie, est-ce que vous adoptez le tout

pour... cette pièce pour valoir témoignage dans le

cadre du présent dossier?

c'est la coquille qu'il y avait au tableau.

13 R. Oui.

8

- Q. [354] Excusez-moi! Madame Normand me souligne que,
  effectivement, il y a une autre pièce qui était
  cachée juste en arrière, également la pièce HQD-1,
  Document 17.1. Est-ce que vous reconnaissez avoir
  participé à l'élaboration de cette pièce?
- 19 R. Oui.
- Q. [355] Est-ce que vous adoptez le tout également
  pour valoir témoignage? Parfait. Donc, on va
  retourner au document numéro 17. Est-ce que vous
  pouvez identifier ce document et nous l'expliquer?
- 24 R. Le document avait pour but de faire la démonstration de l'écart de prix entre une

2

6

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

installation conventionnelle, une excavation conventionnelle et une installation par forage. Le conventionnel, la base de valorisation est très simple, c'est les coûts qui sont comparables au contrat qu'on a déjà pour réaliser les travaux à Terrebonne, la vingtaine de kilomètres qu'on a réalisée. On a repris ces coûts-là puis c'est sensiblement les coûts réels de construction qu'on a.

Pour ce qui est des coûts de fonçage, on a en partie les coûts spécifiques de fonçage de NOEX. À ça, on a rajouté les autres coûts pour que ça devienne comparable à une excavation conventionnelle étant donné que le treize mille dollars (13 000 \$), ça inclut la pose de conduits, le béton, le remblai, et caetera. On est venu ajouter tous les coûts pour qu'ils soient les deux comparables. Ce qu'on a aussi maintenu, c'est une contingence qui est relativement élevée quand on regarde ça. Mais comme on a encore beaucoup de travail d'expertise à faire pour localiser la hauteur des conduites, déterminer avec exactitude la géologie de part et d'autre de la chaussée, c'est des coûts qui se retrouvent dans la contingence pour laquelle on a un niveau

d'incertitude par rapport au sol. Donc, ça se reflète dans la valeur de la contingence.

- Q. [356] Puis est-ce que vous pouvez nous expliquer

  les items relatifs à hydro-excavation, expertise en

  contrôle de vibration? Pouvez-vous nous expliquer

  l'évaluation de ces coûts-là à quoi ça correspond?
- R. L'hydro-excavation, comme la technique a été 7 expliquée tantôt, quand on arrive dans ces 8 domaines-là, ce n'est pas tout le temps qu'une 9 seule entreprise qui fait tout au complet. Déjà là, 10 on a des experts qui vont faire l'ingénierie. On a 11 une entreprise qui est spécialisée dans le fonçage. 12 Mais quand on arrive au niveau de la localisation 13 des conduits, c'est un autre groupe de sondage 14 géologique qui va exécuter les travaux. Donc, on a 15 isolé ces coûts-là de façon séparée. 16
- Q. [357] Et sur quoi vous avez basé votre évaluation de ces coûts-là?
- 19 R. Sur les coûts en référence qu'on a sur d'autres
  20 contrats à travers Hydro-Québec avec le décret de
  21 la construction et l'ensemble des valeurs du
  22 marché.
- Q. [358] Et donc si on regarde maintenant les totaux
  que vous avez calculés pour chacune des deux
  techniques, est-ce que vous pouvez nous dire quels

- sont les résultats de votre évaluation?
- 2 R. C'est relativement simple, que c'est évident
- l'écart entre les deux. L'écart est très important
- pour nous. Puis de base, même avec cet écart-là, si
- aurait réduit l'écart entre les deux, ça reste une
- technique et une problématique qui n'est pas sans
- risque pour lesquelles on est là.
- Q. [359] Si je vous réfère maintenant à la pièce, donc
- 9 HQD-1, Document 17.1 qui est juste en arrière, est-
- ce que vous pouvez également identifier cette pièce
- et nous expliquer un petit peu son contenu?
- R. Dans le fond, c'est la suite de ce qu'on vous avait
- soumis l'été passé où est-ce que c'était la
- valorisation de... L'été passé, on vous a fourni
- une estimation. Là aujourd'hui, on a pris les coûts
- réels de réalisation. Plus, on a estimé le coût de
- démantèlement. Donc, ça donne plus le coût réel
- qu'un estimé. Dans les écarts, on est à quelques
- milliers de dollars près. Pourquoi on est si proche
- au niveau entre l'estimé puis le réel? Pour Hydro-
- Québec faire des liaisons aéro-souterraines, mettre
- des fils, planter des poteaux, c'est comme des
- activités qui, je vous dirais, sont plutôt
- standardisés. Ça fait qu'on connaît très bien le
- coût de réalisation de ces travaux-là.

- Q. [360] Ça compléterait le témoignage de monsieur Lavoie. Vous voyez, j'ai été plus rapide.
- R. Si je peux juste me permettre pour compléter la 3 question de ce matin qui est en lien avec les 4 coûts. L'écart entre les deux versus le temporaire, 5 dans le fond, c'est le cent soixante-seize mille sept cents (176 700 \$) versus ce qu'on a dépensé en 7 temporaire. Le choix est quand même évident aussi 8 que, à cent soixante-seize mille (176 000 \$), on 9 n'aurait pas fait de temporaire puis on aurait fait 10 déjà la job permanente, bien, ça ne va pas plus 11 avec le Guide du CERIU qui n'est pas en lien là-12 dedans. Ce n'était pas nécessairement un choix 13 économique, mais c'est un choix de rapidité pour 14 réaliser les travaux sans risque, puis s'assurer 15 qu'on ait l'alimentation pour alimenter les 16 services auxiliaires à partir de septembre deux 17 mille dix-sept (2017). Ça fait qu'on avait un enjeu 18 que, oui, on a investi de l'argent, mais si on 19 prenait une méthode conventionnelle avec l'ensemble 20 des risques qui sont soulevés là-dedans, on n'était 2.1 pas garant que la solution aurait été viable pour 2.2 septembre. 23
- LE PRÉSIDENT :
- Le panel est prêt pour le contre-interrogatoire,

- 172 - Me M.-A. LeChasseur

- 1 Maître?
- Me MARION BARRAULT:
- Oui, tout à fait.
- 4 LE PRÉSIDENT :
- Merci. Maître LeChasseur.
- 6 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me MARC-ANDRÉ LECHASSEUR :
- Q. [361] Monsieur Larivière, je vais commencer avec
- quelques questions pour vous. Je suis dans votre
- étude à la page 3. Votre expertise. Vous écrivez
- qu'il y a un dégagement approximatif de trois cents
- millimètres (300 mm) entre la conduite d'aqueduc de
- la ville et la future gaine qu'Hydro-Québec
- installera selon vos... Comment vous avez déterminé
- le trois cents millimètres (300 mm), dites-moi?
- M. STEEVE LARIVIÈRE:
- R. Bien, dans le bas de la page 3, on a une vue en
- profil de la future conduite à poser avec les
- conduites existantes, dont la conduite d'aqueduc
- qu'on voit à l'élévation 58.
- Q. [362] Je ne suis pas sûr que je la vois. Mais je
- vois 58 en marge à droite. Là, j'imagine que je
- prends la ligne, que je vais vers la gauche?
- R. Oui. Il est marqué AQ350. Ça, c'est la conduite
- d'aqueduc.
- Q. [363] D'accord. Et, ça, c'est des données données

- 173 - Me M.-A. LeChasseur

- par Hydro-Québec, je comprends?
- 2 R. Oui.
- Q. [364] Est-ce que vous êtes allé, vous, sur les
- 4 lieux?
- 5 R. Non.
- Q. [365] Est-ce que vous savez s'il y avait une
- chambre de vannes existante sur la rue des
- Entreprises à cette hauteur-là?
- R. À l'endroit de la traverse?
- Q. [366] À l'endroit de la traverse, exactement.
- 11 R. Non, je ne suis pas au courant.
- Q. [367] Je ne sais pas si le tribunal est au fait de
- ce que c'est une chambre de vannes. C'est du
- travail civil. Mais est-ce que vous connaissez,
- vous, ce que c'est?
- 16 R. Bien sûr.
- 17 Q. [368] Est-ce que vous seriez assez aimable de
- 18 l'expliquer pour le bénéfice de tous?
- R. Une chambre de vannes, c'est une protection qu'on
- descend dans le sol. Donc, c'est un tubage qui va
- venir intercepter la conduite d'aqueduc à l'endroit
- où est-ce qu'il y a une valve. Donc, si on veut
- ouvrir ou fermer le réseau, c'est comme... On voit
- ça bien souvent, c'est une pastille de six pouces
- de diamètre qu'il y a sur la surface de la route.

- On enlève la pastille puis, avec une clé, à ce
- moment-là, on est en mesure de fermer ou de rouvrir
- la valve.
- Q. [369] Si on utilise les trous d'homme, ou
- R. Les « manholes ».
- Q. [370] Les « manholes ». C'est l'équivalent, je
- présume, du « manhole »?
- 9 R. Hum, hum.
- 10 Q. [371] Oui?
- 11 R. Oui.
- Q. [372] Est-ce que, dans la chambre de vannes, on est
- en mesure de déterminer en fait la localisation en
- fait de la clé ou de la roue pour ouvrir et fermer
- le réseau, à quelle hauteur se situe ou à quelle
- profondeur se situe l'aqueduc?
- R. Oui, c'est possible.
- Q. [373] Dans le cadre de votre expertise, est-ce que
- vous avez téléphoné à la ville pour savoir s'ils
- avaient des plans, tels que construits, qui
- localisent très précisément le tuyau d'aqueduc?
- 22 R. Non.
- 23 Q. [374] Est-ce que vous savez si la ville a cette
- information-là entre ses mains?
- R. Aucune idée.

- Q. [375] Aucune idée. D'accord. Donc, l'ensemble des données que vous avez utilisées sont des données
- qui vous ont été fournies par Hydro-Québec et je
- comprends qu'aucune donnée ne vous a été fournie
- par la ville qui vous aurait, peut-être, permis ou
- de bonifier en fait, votre analyse en fonction des
- risques réels considérant la réalité du milieu dans
- lequel se trouvent les tuyaux dans le sous-sol?
- R. Moi, je travaille avec les dessins techniques remis
- par le client, soit Hydro-Québec, puis lui, afin de
- faire ces dessins techniques-là, il demande de
- 1'information à la ville ou à la municipalité là
- avant de les insérer au plan.
- Q. [376] Ça, c'est de l'information que vous possédez,
- qui vous a été donnée ou c'est quelque chose que
- vous...
- 17 R. Non. C'est comme ça que ça fonctionne.
- Q. [377] Ça, c'est quelque chose...
- R. C'est une procédure.
- Q. [378] Savez-vous si Hydro-Québec l'a fait dans ce
- cas-ci ou vous présumez qu'ils l'ont fait?
- 22 R. Je présume.
- Q. [379] D'accord. Une dernière question, Monsieur
- Larivière. N'en prenez pas offense de ma question,
- bien évidemment. Votre chiffre d'affaires avec

- 176 - Me M.-A. LeChasseur

- 1 Hydro-Québec dans le pourcentage là, votre chiffre
- d'affaires annuel correspond à peu près à quoi?
- R. Je dirais c'est un client qui est peut-être vingt
- 4 pour cent (20 %) de mon chiffre d'affaires.
- Q. [380] Vingt pour cent (20 %). D'accord. Merci.
- 6 Merci pour vos réponses.
- R. Sous toute réserve.
- Q. [381] Non. Non. Bien sûr, vous n'êtes pas comptable
- là, puis vous n'êtes pas ici avec vos états
- financiers...
- 11 R. Non.
- Q. [382] ... mais ça nous donne un ordre de grandeur.
- 13 R. Parfait.
- Q. [383] Merci, Monsieur Larivière.
- 15 Me MARC-ANDRÉ LECHASSEUR:
- Monsieur Martin, j'aurais une question ou deux pour
- vous. Je vais, évidemment référer au guide du
- CERIU. Donc, je comprends que vous avez participé,
- vous, à la collation, je dirais, des données
- scientifiques et à la rédaction, hein, du guide?
- M. YANICK MARTIN:
- R. Oui. C'est exact.
- 23 Q. [384] D'accord. Pouvez-vous me dire quand est-ce
- que vous avez été consulté, vous, par Hydro-Québec
- eu égard au site de Terrebonne qui est en litige?

- 177 - Me M.-A. LeChasseur

- R. Je ne pourrais pas vous dire la date de façon
- précise. Je dirais peut-être, soit en deux mille
- dix-sept (2017), deux mille dix-huit (2018).
- Q. [385] Admettons, à Québec, il y avait combien de
- pieds de neige quand on vous a appelé?
- R. Cette année, il y en avait beaucoup.
- Q. [386] Ça exclut quelques mois ça, mais pas
- beaucoup. Donc, vous diriez en deux mille dix-sept
- 9 (2017) ou en deux mille dix-huit (2018)?
- 10 R. Oui.
- Q. [387] Donc, c'est plus ou moins... Avez-vous...
- R. En fait, je ne connais pas la réponse. Je vous dis
- 13 Ça...
- 14 Q. [388] Non. C'est ça. C'est correct. C'est correct.
- Les hommes et la temporalité, je vais généraliser,
- mais souvent, il me semble, hein, l'expérience,
- qu'on a quelques problèmes à se situer dans le
- temps. Hein! Vous avez utilisé, dans votre analyse,
- et je fais référence à la pièce de Terrebonne, qui
- est la pièce 11. Ce sont les plans, en fait, de
- réfection de Boulevard des Entreprises.
- R. Hum, hum.
- Q. [389] Je ne sais pas si vous l'avez à portée de
- main. Vous avez référé au Plan C-18. C'est exact?
- Hein? J'y vais de mémoire là, mais c'est le Plan C-

- 18 que vous avez utilisé?
- 2 R. Oui.
- Q. [390] Est-ce que c'est un plan qui vous a... En
- fait, qui vous a indiqué que ce plan-là était le
- 5 bon plan?
- R. Euh... Bien. En fait, c'est des discussions avec
- madame Barrault. On a discuté de ce document-là. Et
- puis en regardant... Moi, ce qui m'intéressait de
- voir dans ce projet-là, c'est ce qu'on appelle les
- « coupes-types »...
- 11 Q. [391] Hum, hum.
- R. ... les « coupes-types », c'est ça qui dit un peu
- quoi faire dans la... combien on met d'épaisseur
- d'enrobé bitumineux ou de fondation quand c'est
- nécessaire, et ces plans-là, bien, c'était surtout
- le Plan C-17 et C-18.
- 17 Q. [392] Hum, hum.
- R. C'est sur ces plans-là, là, qu'on voyait les « les
- coupes-types ».
- 20 Q. [393] O.K. Si je vous dis que C-18, en fait, ce
- n'est pas l'emplacement qui est en litige.
- R. Bien. En fait, moi, j'ai donné... Dans le fond,
- c'est C-17 et C-18.
- Q. [394] O.K.
- R. Dans le document au complet, ce que j'ai vu par

- 179 - Me M.-A. LeChasseur

- rapport au plan, c'est les seuls coupes-types que
- j'ai vus.
- 3 Q. [395] O.K. Donc...
- 4 R. Ça fait que...
- 5 Q. [396] Oui?
- R. Peu importe où on regarde, sur C-17 ou C-18, bien,
- c'est le même principe qui est appliqué c'est-à-
- dire qu'il y a une couche de surface qui est une
- couche de base d'asphalte, une couche de finition.
- 10 Il est marqué que la structure existante de
- fondation est à conserver.
- 12 Q. [397] Hum, hum.
- R. Mais par contre, par dessus la fondation existante,
- il est prévu, lorsque c'est requis sûrement, un
- reprofilage c'est-à-dire peut-être d'ajouter un
- petit peu de matériaux granulaires.
- Q. [398] Il est marqué, effectivement :
- Mise en forme du profil et de la
- couronne avec de la pierre
- concassée, MG[...]
- R. MG-20. MG-20, c'est les matériaux granulaires qu'on
- utilise là pour faire les fondations
- 23 Q. [399] O.K. Donc, il y a, sur cette coupe-là, du
- travail qui se fait au sommet de la fondation, je
- dirais, mais une partie de la fondation, qui est la

- 180 - Me M.-A. LeChasseur

- partie...
- R. Ouais, mais j'imagine que c'est ça. C'est pour,
- peut-être, refaire un meilleur reprofilage. Ou des
- fois, en enlevant l'enrobé existant, bien, ça
- travaille un petit peu la couche de fondation.
- Donc, c'est pour faire un ajustement.
- Q. [400] D'accord. Est-ce que, dites-moi... Excusez-
- moi, juste... Est-ce que le guide du CERIU définit,
- au point 3.4, ce que sont les travaux majeurs?
- R. Bien. Oui. Je l'ai expliqué tantôt, mais je
- pourrais quand même lire la... Je pourrais prendre
- 12 l'article et le relire.
- Q. [401] Il est à 3.4. C'est ça?
- R. Oui. C'est bien ça, dans le Guide des bonnes
- pratiques. Donc, je vais lire les deux
- paragraphes:
- Les interventions dans la chaussée
- peuvent être réalisées à différentes
- périodes du cycle de vie de la
- chaussée.
- Donc, ce que j'ai expliqué tantôt, c'est que peu
- importe que la tranchée ait moins de cinq ans ou
- plus que cinq ans, c'est toujours la même façon de
- faire, tranchée ouverte avec des épaulements. Je
- continue:

23

2.4

2.5

Les recommandations peuvent

s'appliquer quelque soit l'âge de la chaussée. Cependant, des restrictions pourraient s'appliquer si la chaussée a fait l'objet d'une réfection majeure depuis moins de cinq ans. Si des 6 travaux doivent être réalisés, ces interventions devront faire l'object d'un accord entre les partenaires. Ce qu'on définit comme réfection majeure, 10 c'est une reconstruction de la 11 fondation et du revêtement bitumineux. 12 Un resufaçage[...] 13 C'est-à-dire refaire seulement l'asphalte. 14 [...] ne peut être considérée comme 1.5 une réfection majeure. 16 Moi, dans mon analyse de... par rapport au cas de 17 la ville de Terrebonne, étant donné qu'il est 18 marqué dans les « coupes-types » que la structure 19 existante est à conserver, à mon humble avis à moi 2.0 et les discussions que j'ai eues dans les comités, 21 ça ne serait pas considéré comme une réfection 22

majeure. Par contre, je vois quand même qu'il y a

un reprofilage. Ça fait qu'on a décidé quand même

de le considérer comme une réfection majeure dans

- 182 - Me M.-A. LeChasseur

- notre analyse.
- Q. [402] D'accord. Alors, lorsqu'il y a une réfection
- majeure qui se fait... Là, je comprends qu'ici,
- c'est un cas où on refait, je vous dirais le sommet
- de la fondation, la mise en forme du profil. Donc,
- on est un peu entre les deux, peut-être, là,
- 7 mais...
- R. Oui. C'est ça. Ça peut être discutable. C'est un
- peu entre les deux là, mais... Par rapport aux
- discussions qu'on avait eues, en théorie ce n'est
- pas considéré comme une réfection majeure.
- 12 Q. **[403]** O.K.
- R. C'est vraiment de tout enlever la fondation.
- Q. [404] Alors là, lorsqu'on a une chaussée qui a fait
- 1' objet de travaux qui sont de type réfections
- majeures, depuis moins que cinq ans, alors qu'est-
- ce qu'on doit faire à ce moment-là? Puis je
- comprends qu'il y a différentes possibilités, mais
- qu'est-ce que le CERIU recommande à ce moment-là?
- R. Bien. Le CERIU, qu'est-ce qui est recommandé, j'en
- 21 ai parlé un petit peu tantôt. Je peux vous ramener
- à la page 21.
- Q. [405] Mais à 3.4... Est-ce qu'il y a une
- recommandation qui est déjà contenue à 3.4?
- 25 R. À l'article 3.4, il y a... Ça dit surtout qu'il

- 183 - Me M.-A. LeChasseur

- faut qu'il y ait un accord entre les partenaires.
- 2 Ça ne va pas plus loin à l'article 3.4, il faut se
- référer à l'article 6.2.8.
- Q. [406] Qui est, ce que vous disiez, qui était le...
- 5 R. La bande bitumineuse.
- Q. [407] La bande bitumineuse. D'accord. Est-ce qu'il
- y a une référence à 6.2.8 quelque part qui nous dit
- ça? Ou c'est vous qui...
- R. Bien. C'est à la page 21 là. Oui. Je pourrais vous
- la lire si vous...
- Q. **[408]** Non. Non. Ça va, je l'ai devant moi, mais...
- 12 Ça, je comprends qu'on parle de lorsqu'on fait une
- tranchée. Hein? C'est ça?
- 14 R. Oui.
- Q. [409] D'accord. D'accord. Mais à 3.4, en fait,
- lorsqu'on parle d'entente avec les partenaires, là,
- on ne parle pas de méthodes particulières?
- R. On n'a pas voulu élaborer trop là-dessus parce
- qu'on se disait que ça peut dépendre d'une
- municipalité à une autre.
- 21 Q. **[410]** Oui. Je comprends.
- 22 R. Il y a différentes choses qui ont été discutées,
- mais on a conclu vite que la bande bitumineuse est
- une bonne solution. Puis d'ailleurs, dans les
- discussions qu'on a eues, il n'a jamais été

- 184 - Me M.-A. LeChasseur

- question de forages.
- Q. [411] Dans les discussions que vous avez eues?
- R. À travers le comité technique.
- Q. [412] Ah! Bien, ça c'est un guide pour les
- tranchées, je comprends, hein?
- 6 R. Oui.
- Q. [413] C'est ça. Ce n'est pas un guide pour les bons
- 8 forages?
- 9 R. Non.
- Q. [414] C'est les bonnes pratiques pour les
- tranchées? C'est ça?
- R. C'est bien ça.
- Q. [415] Est-ce qu'il y a un bon... Est-ce qu'il y a
- un quide pour les forages?
- R. Euh... Au niveau du CERIU, je sais qu'il y a déjà
- eu des comités techniques là-dessus. Je ne pourrais
- pas vous dire s'il y un guide.
- Q. [416] D'accord. Étiez-vous à la table du comité sur
- les forages vous?
- 20 R. Non.
- Q. [417] Je vous remercie, Monsieur Martin, pour ces
- réponses. Je vais avoir une question pour monsieur
- Lavoie, si vous me permettez, qui est toute simple
- quand même. Monsieur Lavoie, je me suis un peu
- perdu dans les chiffres, puis je vais vous demander

de me faire... À moins de... Je ne veux pas créer

de commotion, mais les différents chiffres en fait

pour le fonçage plus particulièrement, vous avez

déposé un tableau qui fait état d'un coût de cent

soixante-seize mille sept cent cinquante dollars

6 (176 750 \$). Je suis à HQD-1-17. C'est bon? Et je

vois dans ça qu'il y a à peu près le tier du

montant qui est en frais de contingence, cinquante

mille dollars (50 000 \$). C'est exact?

M. MARTIN LAVOIE:

11 R. Oui.

16

2.3

1

Q. [418] Donc, théoriquement, ce cinquante mille là

(50 000 \$), je comprends que la contingence n'est

pas là pour rien là, mais théoriquement ce

cinquante mille (50 000 \$) qui n'est pas affecté à

une performance particulière, Ça c'est le petit

porte-feuille d'imprévisions?

- 18 R. C'est exact.
- Q. [419] Alors, en ce qui a trait à dix-huit mille

sept cent cinquante (18 750 \$), contingence pour

assèchement avec pointe filtrante, vous me

corrigerez, ça je pense que c'est une somme qui est

liée au fait qu'on peut toucher à la nappe

phréatique ou non?

25 R. Oui.

- 186 - Me M.-A. LeChasseur

- Q. [420] C'est exact. O.K. Alors, si on ne la touche
- pas, on ne met pas... Je ne sais pas ce que c'est
- une pointe filtrante, mais si on ne la touche pas,
- il n'y a pas de pointe filtrante je comprends?
- 5 R. Oui.
- Q. [421] Bien, ce n'est pas une question bien
- 7 complexe.
- R. Non, mais ça serait très étonnant qu'on puisse
- creuser là, sans pointe filtrante.
- Q. [422] O.K. Mais ce que je comprends de l'expertise
- de NOEX, c'était que c'était une possibilité.
- Fallait prévoir le cas où...
- R. C'était une possibilité. Avant de débuter les
- travaux, si jamais on était dans cette situation-
- là, faudrait faire des rapports, des sondages
- géotechniques de part et d'autre de la chaussée.
- 17 Ces sondages-là, selon la saison qu'on serait
- rendus à réaliser les travaux, la hauteur d'eau va
- être déterminée. Ça fait qu'on a besoin de creuser
- un peu plus creux que le forage, faut comprendre,
- puis faut comprendre que les travailleurs doivent
- installer un espèce de rail pour le forage. Tout ça
- doit être sur un fond solide et sec. On ne pourrait
- pas gérer ça dans l'eau. On ne pourrait pas non
- plus gérer ça avec une pompe dans le coin de

- 187 - Me M.-A. LeChasseur

- l'excavation pour pomper ça, ça ne marcherait pas.
- Avec toutes les excavations qu'on a faites depuis
- deux ans à Terrebonne, il n'y a aucun endroit qu'on
- n'a pas eu à utiliser des pointes filtrantes.
- Q. [423] O.K. Alors, les sommes qui sont dans votre
- tableau, à la page... En fait, le tableau HQD-1-17,
- sont toutes des sommes assez précises, je dirais,
- qui découlent de votre expérience à Terrebonne. Il
- y a deux, par ailleurs, sommes qui sont des sommes
- qui sont liées à des, pour reprendre le tableau,
- contingences ou des choses qui sont possibles, mais
- non prévisibles nécessairement. Le dix-huit mille
- sept cinquante (18 750 \$) et le cinquante mille
- (50 000 \$). Donc, il y a pour soixante-dix mille
- (70 000 \$) de coûts qui flottent dans ce cent
- soixante-seize mille sept cent cinquante dollars
- (176 750 \$).
- R. Pour ne pas faire un mauvais jeu de mots, pour le
- flottage, le dix-huit mille sept cinquante
- 20 (18 750 \$), il est très probable. On a mis
- contingence, parce que ça peut être moindre que
- dix-huit mille (18 000 \$), mais il va y avoir des
- coûts de pompage.
- Q. **[424]** De pompage.
- R. Tandis que l'autre est vraiment une contingence qui

va ramasser les risques inhérents à un tel genre de chantier ou de travaux.

- Q. [425] Les coûts fixes qu'on est certains d'engager,
  c'est à peu près cent mille dollars (100 000 \$).
- R. Moi, je vous dirais à peu près cent vingt-six mille dollars sept cent cinquante (126 750 \$),
- Q. [426] O.K. Avez-vous les sous avec ça? Cent vingtsix mille sept cent cinquante (126 750 \$).
- 9 R. On peut mettre ça arrondi au cinq cents (0,05 \$)

  10 proche.
- 12 Q. [427] Les coûts temporaires maintenant, parce que
  12 je pense qu'il y a une pièce qui découle de
  13 l'audition de la sauvegarde de mémoire que je peine
  14 à trouver, mais le coût du temporaire lui? J'avais
  15 soixante-seize mille (76 000 \$) en tête. Est-ce que
  16 c'est exact?
- 17 R. Je n'ai pas le tableau devant moi.
- Q. [428] Non, c'est ça. Vous l'avez pas devant vous,
  mais quelle pièce est-ce que c'est, dites-moi?
- Le PRÉSIDENT :
- HQD-1-17.1
- Me MARC-ANDRÉ LeCHASSEUR :
- Q. [429] D'accord.
- 24 R. Soixante-quatorze mille cent cinquante-cinq et quatre-vingt-quinze (74 155,95 \$).

- Q. **[430]** Bon. Là on a les sous.
- R. Non. Ce n'est pas vrai le quatre-vingt-quinze
- (0,95). Il est à zéro zéro.
- Q. [431] J'apprécie votre précision. Parfait. Merci.
- 5 C'est tout, Monsieur Lavoie.
- R. Dans le fond, c'était... On avait prévu soixante-
- treize mille trois cent dix (73 310 \$), puis le
- coût, en incluant, dans le fond, c'est la dernière
- ligne qui est le démantèlement à venir que c'est le
- seul coût qui est estimé là-dedans. Le reste c'est
- le réel.
- Q. [432] O.K. Parfait. Je vous remercie.
- LE PRÉSIDENT :
- Maître Barriault?
- Me HÉLÈNE BARRIAULT :
- Je n'aurai pas de questions. Je vous remercie.
- 17 INTERROGÉS PAR LE PRÉSIDENT :
- Merci. Oui. Deux petites questions.
- Q. [433] En fait, juste m'assurer que j'ai bien
- compris vos témoignages. Monsieur Larivière, vous
- avez dit dans votre témoignage, en tout début,
- après avoir parlé de votre expérience et de votre
- spécialisation, vous avez dit que tout était
- possible. Là, je suis vraiment dans le cas qui nous
- préoccupe, je ne suis pas dans ce que vous avez vu

- dans votre carrière, mais dans ce qui nous
- préoccupe dans la traversée que tout était
- possible, puis vous avez ajouté ce que j'ai écrit,
- mais à des coûts exorbitants. Est-ce que j'ai bien
- compris ce que vous m'avez dit?
- 6 M. STEEVE LARIVIÈRE:
- R. C'était dans le cas du passage de la conduite sous
- la conduite pluviale et sanitaire existante.
- 9 Q. **[434]** O.K.
- R. Donc, on parle à une profondeur de sept à huit
- mètres de profond. Donc, la raison des coûts
- exorbitants, c'est qu'il faut faire un puits de
- départ et un puits d'arrivée de chaque part et
- d'autre du Boulevard des Entreprises et puis d'une
- bonne dimension pour pouvoir faire les travaux avec
- toutes les méthodes d'assèchement. Ce sont ces
- puits-là qui vont faire grimper les coûts. Quand je
- dis « les coûts exorbitants », c'est les puits
- d'excavation.
- Q. [435] Et est-ce que je comprends bien qu'en faisant
- ça, on aurait pris la méthode la plus certaine, la
- plus sûre?
- R. Bien, je vous dirais...
- Q. **[436]** Ça fait des coûts.
- R. Ce n'est même pas envisageable, parce que c'est...

- On ne peut pas faire un puits de quinze à dix-huit
- mètres (15-18 m) de largeur pour passer une
- conduite à cette profondeur-là dans la nappe
- phréatique, qui demanderait énormément de moyens,
- énormément d'énergie, énormément d'équipements pour
- 1'assèchement pour passer une conduite sur une
- longueur de quinze mètres (15 m). Ça ne tient pas
- la route là.
- Q. [437] O.K. Merci. Il ne faut pas que je me mélange
- dans les Martin. Je n'ai pas terminé. Oui, vous.
- Quand vous avez parlé, vous avez dit que selon
- votre connaissance comme témoin, puis dans les
- comités que vous avez fait notamment avec le monde
- municipal, vous avez dit: « Pas de forage. ». Est-
- ce que c'est strictement, c'est une question
- technique pour les municipalités ou c'est une
- question de coûts ou les deux?
- M. YANICK MARTIN:
- 19 R. C'était surtout relié par rapport au Guide des
- bonnes pratiques.
- 21 Q. **[438]** Oui.
- 22 R. Bon. Dans ce cas-là, c'était vraiment les tranchées
- qu'on voulait faire. C'était vraiment ça qu'on
- voulait améliorer, puis uniformiser. Ce n'est pas
- nécessairement une question technique, parce que

2

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

oui, on peut en faire des forages dans le milieu municipal, mais on pense qu'il faut utiliser des forages dans des cas particuliers, comme j'ai discuté un petit peu tantôt, pour une question plus environnementale, parce qu'il y a un coût associé au forage. C'est beaucoup plus cher qu'une tranchée conventionnelle. Donc, faire des forages partout, ça augmenterait de beaucoup les coûts, parce que nous, à Hydro-Québec, quand on traverse une rue, mettons, on a beaucoup de conduits. Il y a peutêtre d'autres entreprises comme mettons Énergir, eux, ils ont un seul conduit. Ça fait que les coûts ne sont pas pareils. Ce n'est pas le même équipement. C'est surtout très différent le puits de départ qui peut être très gros, il peut être jusqu'à quinze mètres (15 m) de long. Quand c'est juste un conduit, ce n'est pas pareil. Donc, le but du CERIU aussi c'est d'avoir une méthode efficace, mais à un coût acceptable aussi pour... Ça fait que dans le cas du comité des Guides des bonnes pratiques, ça n'a pas été une solution qu'on a envisagée, mais ça ne dit pas qu'on ne peut pas faire des forages quand même pour des raisons particulières dans des routes municipales.

Q. [439] Mais on s'entend que ça serait possiblement

- utiliser quelque chose de disproportionné dans bien des cas.
- R. Oui. Pour la question économique, mais aussi parce qu'il peut y avoir des risques aussi à faire les forages. Monsieur Larivière l'a dit, dans certains cas, il y a des risques, ça fait que c'est à prendre en considération.
- Q. [440] Oui. La vie est risquée hein? Merci. Je n'ai plus de questions, Maître Barrault. Est-ce que vous avez un réinterrogatoire?
- Me MARION BARRAULT:
- Oui, Monsieur le Régisseur, simplement une petite clarification.
- 14 LE PRÉSIDENT :
- Je vous en prie.
- 16 RÉINTERROGÉS PAR Me MARION BARRAULT :
- Q. [441] Mon confrère, Maître LeChasseur, a posé une 17 question à monsieur Martin relativement à l'article 18 3.4 du Guide du CERIU en lui demandant où était 19 faite la mention de la bande bitumineuse. Monsieur 20 Martin l'a référé à l'article 6.2.8. Il a suggéré 2.1 d'en faire la lecture et je pense que ce serait 22 pertinent effectivement de faire la lecture de cet 2.3 article-là pour le bénéfice de tous. 24

1	I	E PRÉSIDENT	:
2	E	t c'est mons	sieur Martin qui va faire la lecture.
3	M	ME MARION BAR	RRAULT :
4	V	oilà.	
5	M	1. YANICK MAR	RTIN :
6	R. D	onc, à l'art	ticle 6.2.8 « Bande bitumineuse » :
7			Pour assurer une meilleure adhérence
8			du nouvel enrobé à chaud avec celui
9			existant et sceller les joints de la
10			coupe, une bande bitumineuse peut être
11			appliquée au niveau de l'enrobé
12			existant avant de mettre en place la
13			dernière couche d'enrobé de la coupe.
14			Les bandes bitumineuses sont
15			généralement composées d'un bitume
16			modifié avec des polymères, pour
17			améliorer le comportement élastique du
18			matériau.
19			
20			Si une coupe est réalisée dans une
21			chaussée récente (cinq ans et moins)
22			ou dans une chaussée dont le
23			revêtement est en très bon état, la
24			bande bitumineuse devrait être

appliquée.

25

- Q. [442] Voilà! Ce sera tout, Monsieur le Régisseur.
- LE PRÉSIDENT :
- Parfait. Merci.
- 4 Me MARION BARRAULT:
- 5 Merci.
- 6 LA PRÉSIDENTE :
- Alors, Messieurs, merci beaucoup de votre
- participation, vous êtes donc libérés, tout le
- monde, je ne garde personne dans ce panel-là.
- Maître Barrault, est-ce que c'est possible pour
- vous de voir avec votre cliente, est-ce que vous
- êtes capable de procéder cet après-midi pour le
- troisième panel?
- Me MARION BARRAULT:
- Oui, tout à fait. J'ai cru l'apercevoir dans la
- salle. Je vous demanderais peut-être par exemple
- une petite pause avant de procéder, si c'est
- possible.
- 19 LE PRÉSIDENT :
- Parfait. Est-ce que c'est possible pour vous...
- Est-ce que vous avez une interrogation?
- Me MARC-ANDRÉ LeCHASSEUR :
- Oui, j'ai une interrogation, en fait...
- LE PRÉSIDENT :
- Bon. Je vais juste terminer puis après ça, je vais

- 196 -

- prendre votre interrogation, si vous voulez bien.
- Me MARC-ANDRÉ LeCHASSEUR :
- 3 Allez-y.
- 4 LE PRÉSIDENT :
- Puis en même temps, en revenant, j'aimerais que
- vous m'indiquiez le temps que vous allez avoir
- besoin pour faire cette présentation.
- 8 Me MARION BARRAULT:
- Je peux vous l'indiquer même maintenant.
- LE PRÉSIDENT :
- Je vous en prie.
- Me MARION BARRAULT:
- Écoutez, ça devrait... j'ai pas mal surestimé le...
- 14 LE PRÉSIDENT :
- 15 C'est correct.
- Me MARION BARRAULT:
- 17 ... le temps. Alors, cette fois-ci, je vais faire
- attention. Je pense, une demi-heure serait
- amplement suffisante.
- LE PRÉSIDENT :
- Parfait. Maître LeChasseur.
- Me MARC-ANDRÉ LeCHASSEUR :
- Oui. Non. En fait, c'est parce que j'ai une
- interrogation. Monsieur Larivière a répondu à une
- question que vous posiez sur les puits, je pense,

- que vous appelez ça. Je ne suis pas certain, vous
- m'excuserez, d'avoir compris exactement la réponse,
- en fait. Et là je sais qu'il est libéré là.
- 4 LE PRÉSIDENT :
- Maître Barrault, est-ce que vous acceptez qu'on...
- on ne réassermentera pas là, on va tous prendre
- pour acquis que l'expert, qui est toujours un
- expert malgré tout là...
- 9 Me MARION BARRAULT:
- Oui.
- 11 LE PRÉSIDENT :
- 12 ... puis peut-être clarifier sa réponse.
- Me MARION BARRAULT:
- Tout à fait. Aucune objection.
- LE PRÉSIDENT :
- Parfait.
- 17 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MARC-ANDRÉ LeCHASSEUR:
- Merci à tout le monde.
- Q. [443] J'aimerais juste trente (30) secondes, en
- fait. C'est que je veux juste comprendre, en fait.
- Les puits sont creusés lorsqu'on ne sait pas où se
- trouve l'aqueduc? Non? O.K. Bon. C'est le bout que
- je n'ai pas compris là.
- M. STEEVE LARIVIÈRE:
- R. O.K. Ce que l'on discutait, c'étaient les

différentes possibilités qu'il y avait au niveau de l'élévation de la future conduite. Donc, on nous a dit : « Est-ce que ce serait possible de le... » ce qu'on regardait, c'était la possibilité, du moins on a émis, de la poser à une profondeur de huit mètres pour s'assurer de passer sous le pluvial

existant et la conduite sanitaire existante.

- 8 Q. [444] Je comprends.
- R. Bon. Ce que j'ai expliqué à Monsieur le Juge, c'est que pour faire une traverse de quinze (15) mètres, faire des puits de neuf mètres de profondeur, de grande dimension, c'est inconcevable. On n'y pense même pas tellement que les prix sont exorbitants.
- 14 Q. **[445]** Je comprends.
- R. Donc, c'est une option qu'il faut écarter.
- Q. [446] Ah! Je comprends. Excusez-moi. Parfait. C'est très clair. Je vous remercie.
- 18 R. Avec plaisir.
- 19 LE PRÉSIDENT :
- Merci. Merci, Monsieur Larivière, du complément.
- Alors, on va prendre une pause, il est deux heures
- presque et cinq (14 h 05), on revient à et quart.
- Ça vous va? Juste vous dire qu'on va... on va donc
- voir votre preuve, le panel 3, et on va aller au
- contre-interrogatoire tout de suite. On va essayer

de régler donc toute la preuve du Distributeur cet après-midi.

Demain, on sera avec votre preuve. Ça vous

4 va?

5 Me MARC-ANDRÉ LeCHASSEUR:

6 Ça va.

7 LE PRÉSIDENT :

Juste commencer à planifier. Et là on verra

9 possiblement... Faites-moi les recommandations si

vous préférez, advenant le fait qu'on puisse peut-

être procéder avec la preuve de la Ville dans

1'avant-midi, est-ce que vous souhaitez tous les

deux plaider demain après-midi ou mercredi matin?

J'aimerais ça que vous en parliez de façon... de

façon, parce que vous êtes tous les deux... vous

êtes tous les deux au « bat » à partir de là. Merci

et bonne pause.

18 SUSPENSION

19

13

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Me MARION BARRAULT:

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Maître Barrault.

R-4038-2018	STEEVE LARIVIÈRE - HQD
13 mai 2019	Contre-interrogatoire
	- 200 - Me MA. LeChasseur

PREUVE DU DISTRIBUTEUR (suite)

- Me MARION BARRAULT:
- Oui. Donc, le panel numéro 3, Monsieur le
- 4 Régisseur...
- 5 LE PRÉSIDENT :
- 6 Hum, hum.
- Me MARION BARRAULT:
- 8 ... tel qu'annoncé, c'est un panel qui va porter
- sur l'en-tête entre Hydro-Québec et l'Union des
- municipalités du Québec, un panel composé d'un seul
- témoin. Je ne sais pas si on peut encore appeler ça
- un panel, mais... Donc, madame Kim Robitaille.
- Donc, je vais vous laisser assermenter le témoin.

14

- L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce quatorzième
- 16 (14e) jour du mois de mai, A COMPARU:

17

- 18 KIM ROBITAILLE, Chef Réglementation et conditions
- de service, ayant une place d'affaires au 75,
- boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec);

21

- LAQUELLE, après avoir fait une affirmation
- solennelle, dépose et dit :

24

- 1 INTERROGÉE PAR Me MARION BARRAULT:
- Q. [447] Donc, pour commencer, Madame Robitaille, je
- vais vous demander de bien vouloir nous confirmer
- que la pièce HQD-2, Document 1.5, qui est votre
- curriculum vitae, a bien été préparé par vous ou
- sous votre contrôle?
- 7 R. Oui, c'est exact.
- Q. [448] Est-ce que vous avez pris connaissance des
- documents HQD-1, Document 13?
- 10 R. Oui.
- Q. **[449]** 18?
- 12 R. Oui.
- Q. **[450]** Le document 19?
- 14 R. Également.
- 15 Q. **[451]** Et le document 20?
- 16 R. Oui.
- Q. [452] Est-ce que vous adoptez le tout pour valoir
- comme votre témoignage dans le présent dossier?
- 19 R. Oui.
- Q. [453] Parfait. Madame Robitaille, est-ce que vous
- pouvez nous expliquer quel est votre parcours
- académique et professionnel, s'il vous plaît?
- R. Oui. Je suis avocate de formation. Je travaille
- chez Hydro-Québec depuis près de treize (13) ans
- maintenant dans différents postes. Je suis dans

2.4

2.5

cette équipe-là depuis deux mille huit (2008)

maintenant, et depuis un an et demi, à titre de

gestionnaire. En fait, l'équipe elle est

responsable des conditions d'Hydro-Québec, dans le

fond, de son application, de son interprétation et

de préparer le dossier à la Régie et les défendre.

Et elle a un autre volet très important qui est toutes les ententes cadres qu'on a avec différents partenaires publics, que ce soit les deux associations, l'UMQ et la FQM, que ce soit avec le ministère des Transports, le CN également, donc les ententes qui visent essentiellement à établir les conditions d'implantation du réseau de distribution sur le territoire québécois.

Et on vit un peu avec ces ententes-là, ça fait qu'on veille à leur application quotidienne.

On a différents comités de liaison avec les partenaires également lorsqu'il y a des problématiques spécifiques qui nous remontent et...

Ça fait qu'on entretient un dialogue constant.

Puis sinon on rencontre, de manière plus ponctuelle, certaines plus grandes municipalités. Comme Montréal, on a un comité spécifique de coordination avec la Ville de Montréal. On a des rencontres avec Québec également.

Et on fait des tournées avec les gens de...

souvent les gens d'affaires gouvernementales pour

présenter différents dossiers. Ça fait qu'on

participe à ce genre d'activités là également. Et

c'est pas mal... pas mal ça.

- Q. **[454]** Je vais vous référer à la pièce HQD-1,

  Document 19, je vous demanderais de bien vouloir

  identifier cette pièce, s'il vous plaît.
- 9 R. Oui. C'est l'entente-cadre entre Hydro-Québec et

  1'Union des municipalités du Québec qui a été

  11 signée, de mémoire c'est en deux mille seize

  12 (2016). Oui, c'est ça. Donc, douze (12) mai deux

  13 mille seize (2016) et qui a été renouvelée le

  14 vingt-sept (27) mars dernier.
- Q. [455] Dans le cadre du renouvellement de l'entente,
  est-ce qu'il y a eu des renégociations qui ont été
  entreprises? Est-ce qu'il y a eu des modifications
  qui ont été apportées à l'entente donc au mois de
  mars dernier?
- 20 R. Non. On a eu, en fait... Moi, j'ai eu une première
  21 rencontre avec l'UMQ là pour discuter un peu de nos
  22 relations puis de comment ça allait avec l'entente
  23 puis la majorité des villes au Québec. Donc, on a
  24 convenu que tout se passait très bien, ça fait
  25 qu'on n'avait pas besoin de modifier le contenu de

1 l'entente.

10

18

19

20

21

22

23

24

25

On a convenu qu'il y avait des petites

précisions à avoir dans le Guide d'application de

l'entente. On devrait avoir des ateliers qui vont

suivre au courant de l'année dans ce sens-là. Et

nos dirigeants se sont rerencontrés plus tard et

ils ont confirmé la même chose, donc... Voilà!

- Q. [456] De manière générale, est-ce que vous pouvez nous expliquer quels sont les objectifs de cette entente entre Hydro-Québec et l'UMQ?
- 11 R. Tout à fait. En fait, ça vise la coordination de
  12 notre présence mutuelle dans les emprises
  13 municipales, donc les critères pour implanter le
  14 réseau de distribution; comment on gère les
  15 demandes de travaux; les demandes de travaux qui
  16 peuvent venir soit... qui peuvent être initiées par
  17 Hydro-Québec ou soit par une municipalité.

Comme les deux sont susceptibles, par exemple, de causer un déplacement de réseau, hein! Ça peut être nous qui initions les déplacements de réseau comme ça peut être une municipalité qui demande un déplacement de réseau.

Par exemple, une municipalité veut refaire, veut élargir la voie pour faire une piste cyclable, réaménager l'espace, bien souvent ça va occasionner

une demande du déplacement de réseau. Ça fait que l'entente, elle vise essentiellement à couvrir ces aspects-là.

5

6

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

Donc, comment se fait la gestion des demandes, comment... comment on traite les frais administratifs qu'on pourrait devoir se facturer ou pas de part et d'autre. En fait, l'entente prévoit qu'on ne se facture pas de frais administratifs.

Qu'est-ce qui arrive lorsqu'il y a des demandes aux infrastructures municipales. Aussi, toutes les questions de contournement ou de sécurisation de réseau qui peuvent être occasionnées par des travaux. Et un gros bout de l'entente, effectivement, c'est le partage de coûts pour le déplacement du réseau de distribution.

- Q. [457] Est-ce que vous pouvez nous expliquer dans quel contexte cette entente a été conclue? Est-ce que ça faisait suite à des discussions?
- 19 R. Oui, il y avait... il y avait auparavant un comité
  20 HQ-UMQ, un genre de comité de liaison, puis il y
  21 avait beaucoup de discussions, puis on n'avait pas
  22 d'entente formelle. On sait qu'on a l'article 30 de
  23 la Loi sur Hydro-Québec qui dit qu'on doit
  24 s'entendre avec les municipalités.

Il y a onze cents (1100), un peu plus de

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

onze cents (1100) municipalités, donc l'approche qui a été préconisée, c'est de plutôt s'entendre sur des grands principes basés d'ailleurs sur la jurisprudence antérieure, que j'imagine dont vous allez discuter là, qui avait comme établi un peu les grands principes du mode de fonctionnement entre Hydro-Québec et les municipalités puis le partage de coûts également.

Donc, on a convenu avec l'Union qu'on camperait, dans le fond, dans une entente sur ces grands principes-là puis ça tient lieu pour le moment de ce qu'on appelle l'entente en vertu de l'article 30.

- Q. [458] Est-ce que vous savez combien de temps ça a pris pour en venir à cette entente-là? Vous nous avez parlé de discussions.
- R. Bien, c'est sur plusieurs années. De mémoire, ça...
  moi, je n'étais pas là, mais je pense ça a commencé
  à peu près en deux mille douze (2012), donc je
  dirais un quatre ans de discussions. Oui.
- Q. **[459]** Et vous nous avez mentionné tantôt que vous traitiez avec l'UMQ et la FMQ également. Est-ce qu'une telle entente a également été conclue avec la Fédération des municipalités du Québec?
- 25 R. La FQM.

- 207 -

- 1 Q. **[460]** FQ, excusez-moi.
- R. Oui, oui, c'est la même entente, exactement.
- Q. [461] Est-ce que vous pouvez nous expliquer quels
- sont les différents thèmes qui sont abordés dans le
- cadre de cette entente?
- R. Oui. Donc, le premier thème, bien il y a la gestion
- des demandes. Donc, ça, c'est une espèce d'avis de
- travaux, donc une autorisation pour faire nos
- travaux et annoncer à la municipalité qu'on aura à
- intervenir sur le réseau de distribution.
- Deuxième thème, les dommages aux
- infrastructures municipales. Le thème 3, c'est les
- travaux de contournement, de sécurisation et de
- mise hors service d'équipements électriques et
- municipaux. Et le thème 4, les déplacements de
- réseaux.
- 17 Q. [462] Parfait. Je vais vous demander de bien
- vouloir identifier le document numéro 20.
- R. C'est le communiqué de presse du treize (13) mai
- deux mille seize (2016) relatif à l'entente-cadre
- entre Hydro-Québec et l'Union des municipalités du
- 22 Ouébec.
- Q. [463] Est-ce que vous pouvez nous expliquer un
- petit peu à quoi il est fait référence? Quel était
- 1' objet de ce communiqué?

- R. En fait, c'est... bien, le but, c'était d'annoncer publiquement qu'après des années de négociations puis d'une collaboration avec les municipalités, les deux organismes en étaient venus à une entente-
- cadre pour gérer nos relations.
- Q. [464] Et vous nous avez mentionné tantôt que
  l'entente-cadre venait d'être renouvelée. Est-ce
  que les parties en sont satisfaites de cette
  entente?
- 10 R. Oui, oui. Tout à fait.
- Q. **[465]** Est-ce que vous savez si la Ville de
  Terrebonne est membre de l'Union des municipalités
  du Québec?
- R. À ma connaissance, oui.
- Q. [466] Est-ce que vous pouvez nous préciser quel est
  le contenu spécifique de l'entente relatif aux
  thèmes dont vous venez de nous parler tantôt? Le
  thème qui a trait aux dommages aux infrastructures
  municipales, quel est l'objet de l'entente par
  rapport à ce thème-là?
- 21 R. En fait, par rapport aux dommages... en fait, c'est
  22 qu'on reconnaît essentiellement qu'il y a une perte
  23 de vie de la chaussée lorsqu'on doit excaver une
  24 route. Et ça mentionne comment réduire les impacts
  25 des travaux d'excavation sur la chaussée. Et il y a

1		des engagemen	nts assez généraux là qu'Hydro-Québec
2		prend là lor	squ'on doit excaver. Est-ce que vous
3		voulez que j	e les lise?
4	Q.	[467] Bien,	je pense que ce serait utile,
5		effectivemen	t, pour la Régie d'avoir connaissance
6		effectivemen	t de ces modalités.
7	R.	Donc, Hydro-	Québec s'engage à :
8			5.2.1 réaliser les travaux de
9			remblaiement et de resurfaçage selon
10			les meilleures pratiques en vigueur au
11			Québec;
12			
13			5.2.2 procéder au surfaçage de la
14			chaussée sur une largeur
15			correspondante à la même largeur que
16			la tranchée plus 600 millimètres et
17			ce, sur la longueur de l'excavation
18			réalisée le long de la chaussée.
19			Lorsqu'une tranchée affecte plus de la
20			moitié d'une (1) voie, procéder au
21			surfaçage
22		pardon	
23			complet de la voie affectée. Les
24			mêmes modalités s'appliquent lors de
25			tranchées transversales;

1 et

5.2.3 assumer les coûts reliés à ses
travaux d'excavation réalisés aux fins
de l'exploitation et de la maintenance
de son réseau.

- Q. [468] Donc, est-ce que, parmi les mesures, parmi
  les engagements que vous venez de lire d'HydroQuébec pour limiter la perte de durée de vie utile
  de la chaussée, est-ce que, parmi ces engagements,
  on retrouve un engagement de procéder via une
  méthode sans tranchée du Distributeur?
- 12 R. Non.
- Q. [469] Est-ce qu'il est prévu d'imposer une pénalité
  financière à Hydro-Québec en cas d'intervention
  dans la chaussée municipale?
- R. Non. Ce à quoi vous faites référence, j'imagine, ce 16 sont les coûts causals qui est une notion dont il a 17 été discuté. Essentiellement, ce serait de prévoir, 18 par exemple, une espèce de montant forfaitaire par 19 mètre carré à chaque fois qu'Hydro-Québec doit 20 excaver. Je dis Hydro-Québec, mais c'est le même 21 principe pour n'importe quelle entreprise qui doit 22 excaver, particulièrement les entreprises de 23 télécommunication également qui ont également le 24 même type de travaux à faire. Donc, ça avait été 25

discuté, mais ça a été volontairement exclu de l'entente UMQ.

- Q. [470] Je vais vous référer maintenant au Guide
  d'application de l'entente HQ-UMQ. Vous y avez fait
  référence tantôt. Donc la pièce HQD-1, Document 13.
- 6 R. Oui.

20

21

22

23

24

25

- Q. [471] Est-ce que vous pouvez nous expliquer à qui s'applique ce guide?
- R. Essentiellement, c'est un guide qui a été préparé 9 conjointement par un de mes anciens collègues à 10 Hydro-Québec ainsi que deux responsables de deux 11 villes différentes de travaux, dans le fond de 12 travaux techniques, de réseaux techniques urbains. 13 Donc, c'était monsieur Boudreau qui est toujours 14 là, qui est à Gatineau et monsieur Wassi qui lui 15 aussi est toujours là, qui est à Québec. Donc, 16 c'est un guide qui vise à prendre chacun des thèmes 17 puis à détailler un petit peu plus dans le concret 18 comment ça va s'appliquer les thèmes généraux. 19

Ça fait que ça va un petit peu plus loin, puis ça interprète, si on veut, l'entente pour tout le monde qui a à travailler avec ces documents-là au quotidien, que ce soit les techniciens, les gens qui traitent les demandes, les ingénieurs, les dessinateurs, bref tout le personnel qui peut être

- impliqué au quotidien. C'est leur premier outil
- pour s'y référer lorsqu'ils ne sont pas certains de
- la portée d'une partie de l'entente.
- Q. [472] Et si je vous réfère au thème 2 dont vous
- nous avez parlé tantôt « dommage aux
- infrastructures », quelles sont les précisions qui
- ont été apportées dans ce guide par rapport à
- 8 l'entente HQ-UMQ?
- 9 R. Bien, en fait, vraiment la précision la plus
- intéressante, c'est la petite note de bas de page,
- là. Quand on parle des meilleures pratiques en
- vigueur au Québec, on fait référence au Guide des
- bonnes pratiques pour la réfection des tranchées
- qui est produit par le CERIU. Donc, c'est ce qui
- nous sert de guide de référence.
- Q. [473] Et parmi les précisions qui ont été apportées
- est-on venu préciser qu'Hydro-Québec s'engage à
- procéder via des méthodes sans tranchée?
- 19 R. Non.
- Q. [474] Également, est-ce qu'on est venu préciser le
- fait qu'on allait appliquer des pénalités à Hydro-
- 22 Québec?
- 23 R. Non plus.
- Q. [475] Est-ce que vous savez pourquoi le forage n'a
- pas été considéré dans le cadre de l'entente ni

- dans le cadre de son guide d'application?
- R. Non, je ne suis pas une experte technique, mais
- j'imagine que c'est pour des questions d'abord
- techniques et de coûts vraisemblablement. On sait
- que... Bien, je ne suis pas une experte en... Il y
- a d'autres experts qui ont témoigné avant moi. Mais
- c'est sûr, on le sait, là, c'est beaucoup plus cher
- les techniques en forage et risquées.
- Q. [476] Donc, ça ne faisait pas partie de l'entente?
- 10 R. Non.
- Q. [477] Également, savez-vous pourquoi il n'a pas été
- prévu ou il n'a pas été... vous nous avez dit
- tantôt qu'il a été discuté éventuellement de
- pénalités, mais pourquoi est-ce qu'on n'en est pas
- venu à appliquer des pénalités à Hydro-Québec dans
- le cadre de l'entente HQ-UMQ?
- R. Bien, c'est une entente qui se veut basée sur la
- saine collaboration, hein, pour commencer. Ça fait
- que l'idée, ce n'est pas de s'imposer des pénalités
- pour notre présence ou des coûts supplémentaires.
- L'idée, c'est de trouver la façon de mieux
- travailler ensemble puis de se coordonner de la
- meilleure manière possible pour éviter justement
- qu'on ait une accumulation de travaux, des travaux,
- t'sais, en séquence. Alors, dans un monde idéal, je

dis « dans un monde idéal », entre autre chose on a des discussions avec Québec, qui est une ville assez bien avancée de ce côté-là, on essaie de voir comment la Ville peut nous communiquer, exemple, son plan triennal d'infrastructures pour voir qu'est-ce qui s'en vient du côté de la Ville comme travaux. Puis, nous, on est capable à ce moment-là de voir, bien, est-ce qu'on peut faire des travaux conjoints, de se coordonner au même moment que la municipalité pour le faire pour éviter justement qu'on ait à rouvrir une rue qui vient de faire l'objet de travaux.

Donc, on négocie avec eux pour voir comment ce mécanisme-là pourrait se formaliser. Puis c'est super intéressant ce qu'on regarde avec eux parce que ça permet aussi de sauver des coûts. Il y a une seule excavation, un seul resurfaçage à faire. Puis pour les citoyens aussi, hein, c'est beaucoup d'entraves routières. J'imagine que les gens se promènent et en ce moment voient quelques cônes orange. Ça, ces travaux-là que tant nous que les municipalités doivent faire, bien, ça cause des entraves routières. Quand on est capable de jumeler les travaux, bien, ça minimise les désagréments pour tout le monde.

- 1 Q. [478] Est-ce que, à votre connaissance, malgré le
  2 fait que l'entente entre Hydro-Québec et l'Union
  3 des municipalités ne fasse pas mention justement de
  4 l'imposition de pénalités, est-ce que certaines
  5 municipalités chargent pour autant des frais à
  6 Hydro-Québec en cas d'ouverture, d'excavation dans
  7 la chaussée?
- R. À Hydro-Québec, aucune.
- 9 Q. **[479]** Vous nous avez fait mention tantôt de

  10 s'éviter de la facturation. Est-ce que vous pouvez

  11 développer sur cet aspect-là? Vous nous avez dit,

  12 c'est ça, éviter de se facturer entre Hydro-Québec

  13 et les municipalités.
- R. Oui. En fait il y aurait normalement, quand nous on 14 présente une demande parce qu'on doit intervenir, 15 la municipalité nécessairement va l'étudier cette 16 demande-là, va voir si ça ne rentre pas en conflit 17 avec d'autres travaux, est-ce qu'il y a déjà... 18 est-ce que, par exemple, il y a un autre 19 utilisateur qui est sur la rue à ce moment-là, 20 comme, par exemple, Bell qui ferait en sorte que ça 21 ne fonctionne pas dans le séquencement qu'on avait 22 prévu. Ça fait qu'il y a un coût pour la 23 municipalité pour étudier cette demande-là. Et il y 24 a un coût, par exemple, pour nous, ça serait des 25

frais de type...

Quand on fait, exemple, tous les travaux 2 que les municipalités peuvent nous demander pour 3 les déplacements de réseau, on a des coûts d'ingénierie, donc de dessiner, de prévoir, de faire le plan où est-ce que va être le nouveau réseau, et caetera. Ça fait que tous les frais 7 d'ingénierie ne sont pas facturables aux 8 municipalités dans des déplacements de réseau. 9 C'est une espèce de réciprocité. On sait qu'on 10 s'occasionne mutuellement des coûts puis on décide 11 volontairement de ne pas se facturer ces coûts-là. 12

- Q. [480] Pouvez-vous nous dire combien de dossiers vous traitez chaque année qui sont en lien avec l'entente entre Hydro-Québec et l'Union des municipalités du Québec en moyenne?
- R. Le nombre de demandes de déplacements ou de...
- 18 Q. **[481]** Oui, tout à fait.

13

14

15

16

R. Là, je ne me rappelle plus du nombre de demandes de déplacements. C'est des milliers. C'est quelque chose comme... par année... Je sais qu'on en a eu... On a fait sortir les chiffres. Je l'ai en dollars. Je sais que, en cinq ans, c'était quatrevingt-cinq millions de dollars (85 M\$) de déplacements.

- Q. [482] Donc, si je comprends bien, ce que vous nous
- disiez tantôt, c'est que ce sont des coûts qui sont
- défrayés par Hydro-Québec, ces frais-là, pour les
- déplacements de réseau, c'est ça?
- 5 R. Oui.
- Q. [483] D'accord. Qui ne sont pas chargés, qui ne
- sont pas facturés aux municipalités?
- R. Il y a une règle en fait, là. Quand la demande de
- déplacement vise -c'est prévu dans l'entente, là-
- cinq poteaux et moins sur une période de trois ans,
- c'est sans frais. Puis plus de cinq poteaux, c'est
- partageable à parts égales, mais il y a
- différents... En fait, on ne facture que la main-
- d'oeuvre, on ne facture pas le matériel ni
- 15 l'ingénierie.
- Q. [484] Donc, quand vous nous parliez tantôt
- d'équilibre, ce quatre-vingt-cinq millions (85 M\$)
- ferait partie, j'imagine, de l'équilibre?
- 19 R. Tout à fait.
- 20 Q. [485] Advenant qu'une municipalité maintenant
- demande à Hydro-Québec des conditions
- d'implantation de son réseau qui seraient
- différentes de celles qui sont prévues dans
- 1'entente entre HQ et l'UMQ que se passerait-il?
- 25 R. Bien, l'entente ne s'appliquerait plus pour cette

- municipalité-là et on devrait comme convenir de 1
- conditions d'implantation du réseau de distribution 2
- pour cette municipalité-là qui, vraisemblablement, 3
- notre position à nous est assez claire parce
- qu'elle est contenue dans l'entente, mais ça serait 5
- ça. 6
- Q. [486] Est-ce que la Ville de Terrebonne a conclu 7
- une entente particulière avec Hydro-Québec 8
- concernant l'implantation du réseau de distribution 9
- dans la ville de Terrebonne? 10
- R. Non. 11
- Q. [487] Donc ce sera tout pour ma part, Monsieur le 12
- Régisseur. 13
- R. Je vais peut-être rajouter, juste vous dire. On n'a 14
- pas d'autres ententes avec aucune autre 15
- municipalité. On n'a rien qui est ad hoc. On a que 16
- ça. 17
- Q. [488] Autrement dit, c'est ça, c'est l'entente... 18
- R. Oui, c'est ça. 19
- Q. [489] ... Hydro-Québec et UMQ. 20
- R. Exact. 21
- Q. [490] Parfait. Merci, Madame Robitaille. 22
- LE PRÉSIDENT : 23
- Merci, Maître. Maître LeChasseur? 24

- 1 CONTRE-INTERROGÉE PAR Me MARC-ANDRÉ LECHASSEUR:
- Q. [491] Oui. Monsieur Larivée, lui, était à la table
- lorsque l'UMQ négociait avec Hydro-Québec. Étiez-
- vous présente?
- 5 R. Non.
- Q. [492] Donc, vous n'avez pas participé aux
- négociations qui se sont étendues sur quelques
- années?
- 9 R. J'ai participé à une première rencontre.
- Q. [493] Ah oui! En quelle année ça?
- 11 R. En deux mille douze (2012).
- Q. [494] En deux mille douze (2012)?
- 13 R. Oui.
- Q. [495] D'accord. Donc, l'entente a été conclue en
- deux mille seize (2016). Donc, vous avez manqué les
- quelques autres, je comprends?
- 17 R. Oui.
- Q. [496] Lorsque je prends l'entente... En fait, c'est
- une entente qui établit, je pense, les grands
- principes applicables au partage de coûts, je
- dirais, pour certaines interventions. Je résume ça
- 22 mais...
- R. Oui, oui.
- Q. [497] Lorsque je regarde l'entente, je vois que les
- parties... Je suis au thème 2, en fait, l'article

- 5. Donc, dommages aux infrastructures municipales.
- 2 R. Hum, hum.
- Q. [498] En italique, on a un petit texte explicatif
- 4 là:
- Les travaux d'excavation réalisés par
- 6 HQD, dans l'emprise publique
- municipale peuvent, dans certaines
- circonstances, générer une réduction
- de la vie utile des chaussées.
- Alors, on s'entend que le thème 2, l'article 5,
- vise strictement les travaux d'excavation.
- 12 R. Oui.
- Q. [499] Donc, on est avocats tous les deux, on sait
- bien qu'on ne peut pas faire dire à un texte
- nécessairement le contraire de ce qui est écrit.
- Alors, si on vise spécifiquement les travaux
- d'excavation, ça ne veut pas dire nécessairement
- qu'il n'y pas d'autres techniques qui existent.
- R. Non. Effectivement, ça ne veut pas dire ça.
- Q. [500] Ça veut dire que celle-là présente
- possiblement des défis supplémentaires parce
- qu'elle réduit la vie utile de la chaussée et qu'on
- a voulu en parler.
- R. Je présume.
- Q. [501] Lorsqu'on prend le guide qui a été préparé

- 221 - Me M.-A. LeChasseur

- par monsieur Boudreau. Je dis « Monsieur
- Boudreau », je voulais prendre un raccourci là,
- mais Sylvain Boudreau...
- 4 R. Hum, hum.
- Q. [502] ... puis monsieur Wassi à Québec. Donc, ça
- c'est HQD-1, 13. Lorsqu'on est à la page 8, vous
- avez fait référence à ça, puis en citant le Guide
- des bonnes pratiques puis on le connaît, on l'a vu
- plus tôt là, vous étiez probablement présente là.
- Je ne sais pas si vous étiez là, mais on a parlé du
- 11 quide du CERIU.
- 12 R. Oui.
- Q. [503] Je comprends que le thème 2, alors c'est le
- même thème 2 que dans l'entente : « Dommages aux
- infrastructures municipales », là, encore, on parle
- strictement des travaux d'excavation réalisés par
- Hydro-Québec dans l'emprise municipale et de la
- réduction de la vie utile de la chaussée qui peut
- en découler.
- 20 R. Euh... Oui. Oui.
- Q. [504] C'est exact. C'est ça. Hein? Alors:
- HQD reconnaît le principe de la perte
- de vie utile de la chaussée à la suite
- de travaux d'excavation.
- Donc, on comprend, et vous me corrigerez si je

- comprends mal, ce guide-là de même que le thème 2
- dans l'entente, ne vise que le cas précis de la
- perte de vie utile liée aux travaux d'excavation.
- R. Oui. Bien, en fait, le thème 2, il parle des
- dommages aux infrastructures municipales.
- Q. [505] Où est-ce que vous voyez ça?
- R. Bien. C'est le titre du thème.
- Q. [506] Oui. C'est ça. Je vous donne raison, c'est
- effectivement le titre du thème.
- 10 R. Et dans le contexte des dommages aux
- infrastructures municipales, évidemment, ça parle
- d'excavation parce que c'est la méthode de travail
- la plus fréquemment utilisée. Donc, ça encadre, en
- fait, la façon dont Hydro-Québec va travailler
- lorsqu'elle doit intervenir dans la chaussée.
- Q. [507] Excaver. Donc, c'est peut-être pour ça que
- les parties en ont parlé parce que c'est une
- méthode qui est plus commune et qui entraîne, selon
- elles, une perte de vie particulière.
- 20 R. Oui. Parce que c'est... Effectivement, on est au
- courant que les municipalités... on va mettre ça
- simple là, elles n'aiment pas ça qu'on excave là.
- 23 Q. [508] Oui.
- R. C'est sûr. On le sait. On est au courant...
- 25 Q. [509] C'est un peu...

- R. Mais le réseau, il est souterrain, ça fait que
- parfois, ça fait que...
- Q. [510] Il faut bien faire ce qu'il faut.
- 4 R. C'est ça.
- Q. [511] Lorsqu'on descend, un petit peu plus bas, on
- voit au premier point :
- Réaliser les travaux de remblaiement
- et de surfaçage selon les meilleures
- pratiques en vigueur au Québec.
- Là, on fait référence au guide du CERIU, mais on
- s'entend que le guide du CERIU ne s'applique qu'aux
- tranchées creusées notamment par Hydro-Québec, Gaz
- Métro et toutes les RTU, finalement.
- 14 R. Euh... Oui.
- Q. [512] Donc, les bonnes pratiques auxquelles on fait
- référence, ce sont les bonnes pratiques quand il y
- a une tranchée.
- R. Oui, mais ça présume quand même qu'on va réaliser
- une tranchée.
- Q. [513] Oui. Puis c'est lié au fait qu'il y a des
- travaux d'excavation.
- 22 R. C'est ça.
- Q. [514] Oui. C'est ça. Je comprends. Écoutez, vous
- êtes en relation avec le milieu là, aux affaires
- réglementaires, je présume...

- 1 R. Oui.
- Q. [515] ... je présume que vous êtes en relation avec
- 1 les municipalités?
- 4 R. Oui. Oui.
- Q. [516] Ce n'est pas maître Hébert qui était là?
- R. Ça a changé, c'est Yves Rhéaume maintenant.
- Q. [517] Ah! D'accord. Excusez-moi. Bon. Euh... Ça
- fait que je me tiens à jour, alors... Euh...
- L'entente cadre d'Hydro-Québec et Union des
- municipalités du Québec, ça, lorsque vous faites
- une demande, pas vous là, mais Hydro-Québec fait
- une demande pour intervenir sur le milieu que ce
- soit par forage ou par excavation, peu importe là,
- je comprends que la demande de consentement, elle,
- elle est transmise à la municipalité. Hein?
- 16 R. Oui.
- Q. [518] Donc, l'Union des municipalités du Québec
- n'intervient jamais dans le traitement des
- demandes, par exemple?
- R. C'est assez rare.
- Q. [519] C'est déjà arrivé? À votre...
- R. Bien. Oui, bien, c'est arrivé à une occasion,
- récemment là, dans le sens où il y avait une
- situation un peu particulière puis la municipalité
- a fait appel à son Union qui a communiqué avec

nous. Ça fait que ça peut arriver là, que l'Union

intervienne.

1

- Q. [520] Pouvez-vous me dire dans quel cas c'était?
- Qu'est-ce que c'est la problématique?
- R. C'était... C'est très précis, en fait là, c'est
- dans l'Ouest de l'Île là, je ne pourrais plus vous
- dire si c'est Saint-Lazare ou bien dans ce coin-là.
- 8 Q. **[521]** Oui.
- R. Et essentiellement, le ministère des Transports
- avait demandé à la municipalité de déplacer, de
- faire une demande de déplacement du réseau pour des
- risques d'affaissement du terrain et les coûts
- étaient assez importants puis l'UMQ voulait voir là
- comment on a traité ces coûts-là finalement. Ça
- fait que ce n'était pas nécessairement,
- strictement, dans le cadre de l'application de
- 1'entente parce que tout le monde reconnaissait que
- 1'entente ne parlait pas de ça, mais bon, on est
- intervenu pour, effectivement là, appliquer... Dans
- d'autres, on avait déjà eu des cas précédents dans
- l'histoire là, d'Hydro-Québec, ça fait qu'on avait
- appliqué les mêmes modalités à ce moment-là.
- Q. [522] Donc, l'UMQ, c'est un lobby ça. Alors...
- R. Bien. C'est un regroupement de municipalités.
- 25 Q. [**523**] Qui...

- R. Qui, par ailleurs, ont des revendications.
- Q. [524] Oui. C'est ça. On appelle ça un lobby. Je
- vais vous résumer ça en un mot, je suis l'avocat de
- 4 1'UMQ.
- 5 R. Ah! Bon. Bien...
- Q. [525] Je vais vous confirmer que c'est un lobby.
- 7 R. D'accord.
- Q. [526] C'est un bon lobby, par exemple. Alors, je
- comprends que l'UMQ, par ailleurs, et on l'a vu
- dans le cas des RTU avec les TelCo pendant
- plusieurs années...
- 12 R. Oui.
- Q. [527] ... où on a fait beaucoup de travail dans ces
- dossiers-là.
- 15 R. Hum, hum.
- Q. [528] N'est pas celle qui dicte la façon ou
- 1'entente, en fait, dans le cas de mésentente
- entre... L'article 30, disons.
- 19 R. Oui.
- Q. [529] Hein? Lorsqu'il y a une mésentente sur les
- méthodes ou le partage de coûts, par exemple. On
- est ici dans ce cadre-là, là. Lorsqu'il y a
- mésentente de cette nature là, on conclut qu'il y a
- une mésentente entre Hydro-Québec et une
- municipalité. Donc, l'entente cadre évidemment, et

- vous me corrigerez si je fais fausse route, ne
- dicte pas aux municipalités les règles à suivre en
- matière d'ententes avec Hydro-Québec, mais suggère
- des modalités.
- R. J'imagine que vous voulez... Là, votre question,
- c'est, bien là, peut-être que je l'ai mal comprise,
- est-ce que l'entente lie les municipalités?
- Q. [530] C'est la sous-question.
- R. Voilà. Bien, moi, à ça je répondrais oui et non.
- 10 C'est-à-dire que c'est vrai que juridiquement
- parlant, l'article 30 prévoit l'entente avec la
- municipalité. Dans les faits, la volonté... Et puis
- le positionnement d'Hydro-Québec et d'un
- regroupement qui représente les membres se
- consignent dans cette entente-là et ça fonctionne
- très bien, c'est ce qu'on applique sur tout le
- territoire. Et franchement là, on a rarement des
- litiges, très très rarement.
- 19 Q. **[531]** Je comprends.
- 20 R. Est-ce que ça les lie juridiquement parlant
- strictement? J'imagine que non, mais ça reflète
- quand même la position d'Hydro-Québec et de la
- grande majorité des municipalités.
- Q. [532] Oui, mais là, je comprends que ce quatre
- pages-là...

- R. Oui.
- Q. [533] ... fait l'unanimité en termes de principes
- parce que...
- R. Bien, fait consensus.
- Q. [534] Un consensus. Pas l'unanimité, effectivement.
- 6 Ça fait que ça fait consensus.
- 7 R. Oui.
- Q. [535] Et je comprends que pour les travaux
- d'excavation, il y a un consensus à savoir, il y a
- perte de vie utile et il y a des modalités qui
- doivent être déployées à l'intérieur, par exemple,
- du guide du CERIU, qui est un bon guide de comment
- faire une excavation puis ne pas trop endommager la
- chaussée. C'est ce que ça dit.
- R. Oui. C'est ça.
- Q. [536] Mais ça n'impose pas de méthodes
- particulières dans l'optique où Hydro-Québec désire
- passer.
- R. Mais comme on a un thème entier sur l'excavation
- là, ça sous-entend quand même que ça va être la
- méthode privilégiée là.
- Q. [537] Non. Je comprends que c'est la méthode
- courante, effectivement.
- 24 R. Oui.
- Q. [538] Mais l'entente ne dit pas à personne :

« Faites les choses ainsi » ni à Hydro-Québec ni aux municipalités, « Faites les choses ainsi » ou « Faites les choses comme cela »?

- R. Non, l'entente est muette.
- Q. **[539]** Parfait. Merci. Alors, c'est tout en ce qui
- me concerne. Maître Robitaille, Kim.
- 7 LE PRÉSIDENT :

19

20

2.1

22

2.3

24

25

- 8 Merci, Maître Barriault?
- 9 Me HÉLÈNE BARRIAULT :
- Je n'ai pas de question. Merci.
- 11 INTERROGÉE PAR LE PRÉSIDENT:
- Q. **[540]** Je peux peut-être poser la question à la
  Ville, mais tantôt vous avez parlé que de la
  part... pour les derniers cinq ans par exemple,
  parce que le Distributeur d'électricité a assumé
  était de l'ordre de quatre-vingt-cinq millions
  (85 M\$), et j'imagine que vous avez parlé que
  c'était une question là de réciprocité et c'est une

question d'équilibre, en fait.

Donc, ça veut dire aussi que les municipalités ont aussi, peut-être pas du même ordre, parce qu'on n'a pas tous les mêmes... Être équitable ce n'est pas être égal. On s'entend, il y a une notion là aussi. Donc, ça veut dire aussi que les municipalités aussi ont contribué

- financièrement à faire en sorte que les service
- soient... qu'il y ait moins de litiges et que les
- services soient mieux faits dans les villes.
- R. Oui. Oui. Tout à fait, l'idée c'est d'avoir une
- saine collaboration puis que les deux mettent des
- ressources... Je parle des deux, étant les
- municipalités et Hydro-Québec, mettent les
- ressources pour que les travaux puissent se
- réaliser de part et d'autre là.
- 10 Q. **[541]** Parfait.
- 11 R. Oui.
- Q. [542] En sachant très bien qu'au niveau des
- infrastructures électriques, naturellement c'est
- chez-vous qu'est l'expertise.
- R. Oui.
- Q. [543] Donc, c'est peut-être un peu normal que le
- coût soit peut-être plus élevé de votre côté parce
- que c'est chez vous, le réseau vous appartient, en
- 19 fait?
- 20 R. Bien. C'est-à-dire que le coût en question, c'est,
- vous savez, c'est des demandes de déplacement du
- réseau...
- 23 Q. **[544]** Oui.
- R. Puis nous, on initie rarement volontairement une
- demande de déplacement de réseau. Ça peut arriver,

- mais c'est assez rare.
- 2 Q. **[545]** C'est plus rare.
- R. Oui, c'est ça. Il est bien où est-ce qu'il est en
- général. Donc... Non, mais il ne demande rien.
- 5 Q. **[546]** Oui.
- R. Ça fait que si on le déplace, c'est parce qu'on a
- une demande qui nécessite, bien je vais vous donner
- un cas simple. On a le projet SCRB sur Pie-IX à
- Montréal. Évidemment, ça fait en sorte que tout le
- réseau, il doit être déplacé. Ça fait que c'est sur
- dix kilomètres (10 km). Ce n'est pas nous qui le
- demandons. C'est le projet qui occasionne...
- Q. [547] Ce n'est pas parce que vous n'avez rien à
- faire cette année-là que... C'est ça.
- R. Bien, c'est ça. On ne cherchait pas à déplacer pour
- déplacer.
- Q. [548] Parfait. Je n'ai pas d'autres questions.
- Merci de vos précisions. Est-ce que vous avez un
- réinterrogatoire, Maître?
- Me MARION BARRAULT:
- Non. Ça sera complet pour moi également, Monsieur
- le régisseur.
- LE PRÉSIDENT :
- Parfait. Merci. Vous êtes donc libérées. Merci de
- votre venue. Maintenant, je vous avais posé une

2.5

1 question à tous les deux pour la suite des choses. Est-ce que vous avez eu l'occasion de vous en 2 parler? Me MARION BARRAULT : Oui. Tout à fait, Monsieur le régisseur. Donc, écoutez, je vais m'exprimer pour nous deux. Alors, 6 étant donné que demain, nous allons commencer par le voir-dire de monsieur Carrier, donc, qui est 8 annoncé comme témoin-expert pour la Ville de 9 Terrebonne et que, comme vous le savez, Hydro-10 Québec a annoncé, donc, des moyens de contestation 11 au soutien de cette reconnaissance du statut 12 d'expert, je pense que nous n'aurons pas le temps 13 de tout traiter demain, la preuve de Terrebonne, 14 plus les plaidoiries. Donc, nous souhaiterions 15 procéder mercredi matin avec les plaidoiries. 16 LE PRÉSIDENT : 17 Parfait. À ce moment-là, ce que je ferai, c'est que 18 je vous indiquerai peut-être que ce ne sera pas... 19 Je verrai avec l'équipe, peut-être ce ne sera pas 2.0 neuf heures (09 h 00). Ça pourrait être neuf heures 21 trente (09 h 30) pour éviter en partie la 22 circulation, mais même si je voyage en train. 2.3 Alors, bien, écoutez, ça met fin 2.4

aujourd'hui à la... Donc, je suis assez transparent

1	hein? C'est mon critère. Alors, ça met fin à la
2	journée. Ça a été une bonne journée. Merci
3	beaucoup. Je pense qu'on a abattu beaucoup de
4	travail. Merci aux témoins, ceux qui sont partis et
5	ceux qui sont encore dans la salle. Demain, donc,
6	c'est chez-vous. On commence donc effectivement par
7	le voir-dire et après ça, bien, on enclenche.
8	Alors, bonne fin de journée à vous.
9	AJOURNEMENT
10	
11	
12	SERMENT D'OFFICE:
13	Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
14	certifie sous mon serment d'office, que les pages
15	qui précèdent sont et contiennent la transcription
16	exacte et fidèle des notes recueillies au moyen de
17	l'enregistrement numérique, le tout hors de mon
18	contrôle et au meilleur de la qualité dudit
19	enregistrement, le tout conformément à la Loi.
20	
21	ET J'AI SIGNE:
22	
23	
24	Sténographe officiel. 200569-7